

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

ARRETES

DESIGNATION	2
DELEGATIONS	2
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS	3
<i>Mairie du 1^{er} secteur</i>	3
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS	4
<i>Mairie du 7^{ème} secteur</i>	4
REGIE DE RECETTES.....	4
ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS	5
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS	5
MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE.....	6
MANIFESTATIONS.....	6
VIDE GRENIERS	10
MARCHES PUBLICS	14
MESURES DE POLICE.....	14
REGLEMENTATION	14
AUTORISATION DE TRAVAUX DE NUIT	16
AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCING	17
PERMIS DE CONSTRUIRE	19
PERIODE DU 16 AU 31 MARS 2009.....	19
PERIODE DU 1 ^{ER} AU 15 AVRIL 2009	23
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2009.....	26

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DESIGNATION

09/116/SG – Désignation de : M. Yves MORAINÉ

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008
Vu la délibération n°09/0028/DEVD du 9 février 2009 relative à l'Engagement Municipal Renforcé pour le Centre-Ville

ARTICLE 1 Est désigné co-président du comité de pilotage dénommé « Mission Centre-Ville/ Vieux-Port »

-Monsieur Yves MORAINÉ, Conseiller Municipal

ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 AVRIL 2009

DELEGATIONS

09/110/SG – Délégation de signature de : M. Michel BOURGAT

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Madame Caroline POZMENTIER-SPORTICH, Adjointe au Maire déléguée, au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à la Police Municipale et à la Police Administrative, du mardi 31 mars 2009 au vendredi 10 avril 2009 inclus, est habilité à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Monsieur Michel BOURGAT, Adjoint au Maire

ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 MARS 2009

09/111/SG – Délégation de : Mme Martine VASSAL

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.
Vu la délibération n°08/0232/HN du 4 avril 2008,
Vu l'arrêté n°08/110/SG du 7 avril 2008 déléguant une partie de nos fonctions à Madame Martine VASSAL, 10^{ème} Adjointe au Maire,

ARTICLE 1 Notre arrêté n°08/110/SG du 7 avril 2008 est modifié.

ARTICLE 2 Une partie de nos fonctions est déléguée à Madame Martine VASSAL, 10^{ème} Adjointe au Maire, en ce qui concerne :

- la Qualité de la Ville
- l'Espace Public
- la Propreté
- le Pluvial
- les Emplacements et les Marchés
- la Gestion Urbaine
- le Mobilier Urbain
- la Publicité

ARTICLE 3 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 31 MARS 2009

09/112/SG – Délégation de signature de : M. Patrick PADOVANI

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 Mars 2008

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Madame Laure-Agnès CARADEC, Adjointe déléguée aux Parcs et Jardins, aux Espaces Naturels, à la Piétonnisation et les Pistes Cyclables, à la Voirie, à la Circulation et au Stationnement, du mercredi 22 avril 2009 au jeudi 30 avril 2009 inclus, est habilité à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Monsieur Patrick PADOVANI, Adjoint au Maire

ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 AVRIL 2009

09/080/SG – Délégation de signature au sein de la Direction des Transports – Ateliers - Magasins (T.A.M.)

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 99/3392, nommant Monsieur Hervé MARIOTTI, identifiant n°1978 0406, Directeur Général de la Logistique,
Vu l'arrêté n° 94/7041, nommant Monsieur André CRAVERO, identifiant n°1971 0068, Directeur Général Adjoint de la Logistique,
Vu l'arrêté n° 08/274 donnant délégation de signature à Monsieur Paul ANTOMARCHI, identifiant n° 1982 0069, pour les ordres de missions relatifs aux activités de transport de la Direction des Transports-Ateliers-Magasins (T.A.M.)

Vu l'arrêté n°08/9555 admettant Monsieur Paul ANTOMARCHI à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 28 avril 2009, Considérant que Monsieur Olivier PROISY, Identifiant 2006 0438, assure, la direction des T.A.M. en l'absence du Directeur,

ARTICLE 1 Délégation est donnée au nom du Maire à Monsieur Olivier PROISY, Adjoint au Directeur des T.A.M., pour la signature des ordres de missions relatifs aux activités de transport de ce service.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur PROISY sera remplacé dans cette même délégation par Monsieur Hervé MARIOTTI, Directeur Général de la Logistique, et, en cas d'absence de ce dernier, par Monsieur André CRAVERO, Directeur Général Adjoint de la Logistique.

ARTICLE 3 Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 08/274/SG du 20 mai 2008.

ARTICLE 4 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 17 MARS 2009

09/046/SG – Délégation de signature au sein de la Direction de l'Espace Urbain et de la Police Administrative

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code des Collectivités Territoriales, Vu la Loi N°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'Organisation Administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008, Vu la Délibération N°080232 HN du 4 Avril 2008, Vu l'Arrêté Municipal N°08/129/SG du 7 Avril 2008 déléguant à Madame Laure-Agnès CARADEC une partie de nos fonctions de Maire de Marseille en ce qui concerne les Parcs et Jardins, les Espaces Naturels, la Piétonnisation et les Pistes Cyclables, à la Voirie, la Circulation et le Stationnement. Vu l'arrêté Municipal N°2008/2226 du 22 Février 2008 confiant à Mademoiselle Anne MAMY la Direction de l'Espace Urbain, Pour permettre la délivrance rapide des arrêtés temporaires concernant la circulation et le stationnement sur la voie publique,

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Anne MAMY, Attaché Territorial, Chef du Service de l'Espace Urbain et de la Police Administrative, pour les arrêtés temporaires.

Sont exclus de cette délégation :

- les arrêtés à titre d'essai
- les arrêtés concernant les manifestations et tournages de films sur la voie publique.

ARTICLE 2 Pendant les périodes d'absence de cette dernière, délégation de signature est donnée à Madame Viviane LITTNER, Technicien Supérieur Chef, Chef de la Division Réglementation pour les mêmes arrêtés temporaires.

ARTICLE 3 Pendant les périodes d'absence de cette dernière, délégation de signature est donnée à Madame Valérie ESTEVE, Rédacteur, Adjoint au chef de la Division Réglementation pour les mêmes arrêtés temporaires.

ARTICLE 4 Pendant les périodes d'absence de cette dernière, délégation de signature est donnée à Monsieur Khaled BOUCHER, Contrôleur de travaux, Adjoint au chef de la Division Réglementation pour les mêmes arrêtés temporaires.

ARTICLE 5 Pendant les périodes d'absence de ce dernier, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas MUNOZ, Adjoint du patrimoine 1^{er} classe, Chef de la Division Surveillance Voie Publique.

ARTICLE 6 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié, affiché et publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 13 MARS 2009

MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 1^{er} secteur

09/002/1S – Délégation de : M. Nassurdine HAÏDARI

Nous, Maire d'arrondissements (1^{er} et 7^{ème} arrondissements de Marseille) :

Vu le Code des Communes,

Vu la loi N°82-1169, du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale :

Vu le décret 626921 du 3 août 1962 et notamment son article 6,

Vu la loi n° 87-509 du 9 juillet 1987 modifiant l'organisation administrative et le régime électoral de la Ville de Marseille.

Vu notre arrêté N°08/038/1S du 29 septembre 2008

ARTICLE UNIQUE Une partie de nos fonctions est déléguée à :

Monsieur Nassurdine HAÏDARI Adjoint d'Arrondissements, Délégué au Sport, à la Jeunesse et à la Vie Associative.

FAIT LE 11 MARS 2009

09/003/1S – Délégation de : M. Eric SCOTTO

Nous, Maire d'arrondissements (1^{er} et 7^{ème} arrondissements de Marseille) :

Vu le Code des Communes,

Vu la loi N°82-1169, du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale :

Vu le décret 626921 du 3 août 1962 et notamment son article 6,

Vu la loi n° 87-509 du 9 juillet 1987 modifiant l'organisation administrative et le régime électoral de la Ville de Marseille.

Vu notre arrêté N°08/018/1S du 04 Avril 2008

ARTICLE UNIQUE Une partie de nos fonctions est déléguée à :

Monsieur Eric SCOTTO, Conseiller d'Arrondissements, Délégué au Frioul, au Littoral et à la Mer

FAIT LE 11 MARS 2009

09/004/1S – Délégation de : Mme Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI

Nous, Maire d'arrondissements (1^{er} et 7^{ème} arrondissements de Marseille)

Vu le Code des Communes,

Vu la loi N°82-1169, du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale :

Vu l'Arrêté n° 2009/3028 en date du 31 mars 2009 de Monsieur le Maire de MARSEILLE affectant Madame Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI Identifiant 1992 0090 à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} Arrondissements à compter du 1^{er} avril 2009 pour exercer les fonctions de Directeur Général des Services de Mairie d'Arrondissements.

ARTICLE UNIQUE Est donnée conformément aux dispositions des articles L 2511-27 et L 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de signature des listes communales de recensement militaire à :

Madame Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI
 Directeur Général des Services de la Mairie des 1^{er} et 7^{ème}
 Arrondissements

FAIT LE 17 MARS 2009

09/005/1S – Délégation de signature de :
Mme Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI

Nous, Maire d'arrondissements (1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille)

Vu le Code des Communes,

Vu la loi N°82-1169, du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale :

Vu l'Arrêté n° 2009/3028 en date du 31 mars 2009 de Monsieur le Maire de MARSEILLE affectant Madame Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI Identifiant 1992 0090 à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} Arrondissements à compter du 1^{er} avril 2009 pour exercer les fonctions de Directeur Général des Services de Mairie d'Arrondissements.

ARTICLE UNIQUE Délégation de signature est donnée pour le recueil de la manifestation de la volonté d'acquérir la nationalité française prévue à l'article 21-7 du Code Civil et la délivrance du justificatif donnant acte de la manifestation de volonté, au Directeur Général des Services de la Mairie du 1^{er} Secteur :

Madame Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI
 Directeur Général des Services de la Mairie des 1^{er} et 7^{ème}
 Arrondissements

FAIT LE 17 MARS 2009

09/006/1S – Délégation de signature de :
Mme Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI

Nous, Maire d'arrondissements (1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille)

Vu le Code des Communes,

Vu la loi N°82-1169, du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale :

Vu l'Arrêté n° 2009/3028 en date du 31 mars 2009 de Monsieur le Maire de MARSEILLE affectant Madame Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI Identifiant 1992 0090 à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} Arrondissements à compter du 1^{er} avril 2009 pour exercer les fonctions de Directeur Général des Services de Mairie d'Arrondissements.

ARTICLE UNIQUE Est donnée, à dater de ce jour, délégation de signature pour toute commande formulée par la Mairie du 1^{er} Secteur à :

Madame Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI
 Directeur Général des Services de la Mairie des 1^{er} et 7^{ème}
 Arrondissements.

FAIT LE 17 MARS 2009

09/007/1S – Délégation de signature de :
Mme Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI

Nous, Maire d'arrondissements (1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille)

Vu le Code des Communes,

Vu la loi N°82-1169, du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale

Vu l'Arrêté n° 2009/3028 en date du 31 mars 2009 de Monsieur le Maire de MARSEILLE affectant Madame Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI Identifiant 1992 0090 à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} Arrondissements à compter du 1^{er} avril 2009 pour exercer les fonctions de Directeur Général des Services de Mairie d'Arrondissements.

ARTICLE UNIQUE Est donnée, délégation de signature des « Attestations d'accueil » (conformément au décret n°98 502 du 23 juin 1998) à :

Madame Nacira MAHMOUDI épouse BIANCHI
 Directeur Général des Services de la Mairie des 1^{er} et 7^{ème}
 Arrondissements.

FAIT LE 17 MARS 2009

MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 7^{ème} secteur

09/001/7S – Délégation de :
M. José-Marie BARSOTTI

Nous, Maire d'Arrondissements (13^e et 14^e arrondissements de Marseille) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection du 16^e Adjoint d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements, en date du 4 Février 2009, suite à la démission du 16 janvier 2009 de Madame Anne-Claude THEVAND, Adjointe d'Arrondissements, Adjointe des Quartiers Saint Mitre, Le Merlan, Sainte Marthe, Saint Joseph, adressée à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, conformément aux articles L.2511-25, L2511-25-1 et L.2511-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, et acceptée le 30 janvier 2009,

ARTICLE UNIQUE Monsieur José-Marie BARSOTTI, 16^e Adjoint d'Arrondissements, est chargé des Relations avec les Commerçants, et est désigné Adjoint des Quartiers: Saint Mitre, Le Merlan, Sainte Marthe, Saint Joseph pour le suivi des dossiers relatifs à la Rénovation Urbaine.

FAIT LE 5 FÉVRIER 2009

REGIE DE RECETTES

09/3509/R – Régie de recettes auprès de la Direction des Opérations Funéraires

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 06/3284 R du 24 novembre 2006 instituant une régie de recettes auprès de la Direction des Opérations Funéraires, Vu la note en date du 23 février 2009 de Monsieur le Directeur des Opérations Funéraires,

Vu l'avis conforme en date du 16 mars 2009 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 L'article 4 de notre arrêté susvisé n° 06/3284 R du 24 novembre 2006 est modifié comme suit :

"Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- espèces,
- chèques,
- carte bancaire.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances".

ARTICLE 2 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 20 MARS 2009.

09/3510/R – Régie de recettes auprès du Bataillon des Marins Pompiers

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 08/3408 R du 13 mars 2008 instituant une régie de recettes auprès du Bataillon de Marins Pompiers de Marseille,

Vu la note en date du 17 février 2009 de Monsieur le Contre Amiral du Bataillon des Marins Pompiers,

Vu l'avis conforme en date du 16 mars 2009 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 L'article 1 de notre arrêté susvisé n° 08/3408 R du 13 mars 2008 est modifié comme suit :

"Il est institué auprès du Bataillon de Marins Pompiers de Marseille une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : participations financières dues par le personnel du Bataillon qui bénéficie des cartes de transport R.T.M, repas pris par les agents extérieurs et les personnels civils affectés au Bataillon de Marins Pompiers de Marseille".

ARTICLE 2 L'article 3 de notre arrêté susvisé n° 08/3408 R du 13 mars 2008 est modifié comme suit :

"Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- espèces,
- chèques.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances".

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 20 MARS 2009.

ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS

09/114/SG – Membres du Jury pour la préparation des étudiants au DNAP Art à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts durant le mois d'Avril 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le décret 56585 du 12 Juin 1956 modifié par le décret 931317 du 20 Décembre 1993 fixant le régime de rétribution du personnel de l'Etat et Collectivités Territoriales et personnel non employé de l'Etat et Collectivités Territoriales à titre de membres de jury.

ARTICLE 1 Sont agréés en qualité de membres du Jury pour la préparation des étudiants au « DNAP » Art à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts durant le mois d'Avril 2009 :

Madame Pascale MIJARES, Plasticienne,
Monsieur Jean-Pierre OSTENDE, Ecrivain,

ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 AVRIL 2009

09/115/SG – Membres du Jury pour la préparation des étudiants au DNSEP blanc à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts durant le mois de mai 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le décret 56585 du 12 Juin 1956 modifié par le décret 931317 du 20 Décembre 1993 fixant le régime de rétribution du personnel de l'Etat et Collectivités Territoriales et personnel non employé de l'Etat et Collectivités Territoriales à titre de membres de jury.

ARTICLE 1 Sont agréés en qualité de membres du Jury pour la préparation des étudiants au « DNSEP » blanc à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts durant le mois de mai 2009 :

Monsieur Eric CHEVALIER, Designer,

ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 AVRIL 2009

DIRECTION DES PARCS ET JARDINS

09/113/SG – Interdiction de l'accès au Parc Borély le 26 avril 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5

Vu notre arrêté n° 97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Vu notre arrêté n° 08/070/SG du 11 mars 2008 portant règlement particulier de police dans le Parc Borély,

Vu la demande présentée par CARMA SPORT

Vu la décision de la Ville de Marseille d'autoriser la manifestation « MARSEILLE MARATHON » dans le Parc Borély le dimanche 26 avril 2009 dans le Parc Borély,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières afin d'assurer la sécurité du public,

Considérant que la manifestation dite « MARSEILLE MARATHON » est organisée le dimanche 26 avril 2009,

ARTICLE 1 L'accès au Parc Borély sera interdit à la circulation des véhicules (dont cycles et voitures à pédales) le dimanche 26 avril 2009 de 6 heures à 11 heures

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement,

Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative,

Monsieur le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 AVRIL 2009

MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

MANIFESTATIONS

09/075/SG – Installation du Village City Raid Andros sur le parvis du stade Vélodrome, côté Bd Michelet le 15 avril 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
 Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
 Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,
 Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
 Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.
 Vu la demande présentée par le « CENTRE DE LOISIR JEUNES POLICE NATIONALE DDSP 13 » domicilié Hôtel de Police – 2, rue Antoine Becker - 13002 MARSEILLE, représenté par Monsieur Marc LABOUZ.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise le « CENTRE DE LOISIR JEUNES POLICE NATIONALE DDSP 13 » domicilié Hôtel de Police – 2, rue Antoine Becker - 13002 MARSEILLE, représenté par Monsieur Marc LABOUZ, à organiser l'installation du « VILLAGE CITY RAID ANDROS » sur le parvis du stade Vélodrome, côté boulevard Michelet conformément au plan ci-joint :

Montage : Mercredi 15 avril 2009 de 06H00 à 07H30.
Manifestation : Mercredi 15 avril 2009 de 08H00 à 17H00.
Démontage : Mercredi 15 avril 2009 de 17H00 à 18H00.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.
 Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :
 Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
 Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :
 Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
 Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
 Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
 La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 08^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 17 MARS 2009

09/076/SG – Journées des Plantes et des Jardins sur le Cours Julien les 25 et 26 avril 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,
 Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,
 Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.
 Vu la demande présentée par Monsieur Alain CARASSIO, Président de l'Association Cours Julien, demeurant : 6, rue des Trois Rois - 13006 Marseille -
 Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 L'association Cours Julien est autorisée à organiser en son nom les « journées des Plantes et des Jardins » sur le Cours Julien les samedi 25 et dimanche 26 avril 2009, conformément au plan ci-joint.

ARTICLE 2 les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser à la Direction des Emplacements - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité :
 - Heure d'ouverture : 9 h
 - heure de fermeture : 19 h

ARTICLE 4 L'Association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile.
 Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.
 La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du receveur-placier.

ARTICLE 7 toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 8 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 9 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

La trame circulaire du cours Julien, réservée aux secours est installée au pied d'immeuble et implique une largeur utile minimale de 4 mètres, pour la mise en station des échelles aériennes des marins-pompiers de Marseille.

De plus, d'importants risques à défendre sont impliqués sur le cours Julien, parking souterrain, métro, habitations, établissements recevant du public, entreprises...(de nombreux engins de secours sont engagés pour ce type d'établissements en cas d'intervention).

En conséquence, les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir les mesures liées à la sécurité contre l'incendie.

maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

respect du passage et de la circulation des piétons,

aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 11 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches d'incendie et une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 12 L'intensité de la sonorisation ne devra causer aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 13 aucune installation ne sera tolérée au droit :

- des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 14 les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 15 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Section Voirie.

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 16 les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 17 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 18 Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Circulation, Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Propreté, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur de la Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 6^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 17 MARS 2009

09/077/SG – Journées des Plantes et des Jardins sur le Cours Julien les 5 et 6 septembre 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par Monsieur Alain CARASSIO, Président de l'Association Cours Julien, demeurant : 6, rue des Trois Rois - 13006 Marseille -

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 L'association Cours Julien est autorisée à organiser en son nom les « journées des Plantes et des Jardins » sur le Cours Julien les samedi 5 et dimanche 6 septembre 2009, conformément au plan ci-joint.

ARTICLE 2 les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser à la Direction des Emplacements - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité :

- Heure d'ouverture : 9 h

- heure de fermeture : 19 h

ARTICLE 4 L'Association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du receveur-placier.

ARTICLE 7 toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 8 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 9 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

La trame circulaire du cours Julien, réservée aux secours est installée au pied d'immeuble et implique une largeur utile minimale de 4 mètres, pour la mise en station des échelles aériennes des marins-pompiers de Marseille.

De plus, d'importants risques à défendre sont impliqués sur le cours Julien, parking souterrain, métro, habitations, établissements recevant du public, entreprises...(de nombreux engins de secours sont engagés pour ce type d'établissements en cas d'intervention).

En conséquence, les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir les mesures liées à la sécurité contre l'incendie.

maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,
aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
respect du passage et de la circulation des piétons,
aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 11 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches d'incendie et une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 12 L'intensité de la sonorisation ne devra causer aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 13 aucune installation ne sera tolérée au droit :

- des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 14 les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 15 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Section Voirie.

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 16 les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 17 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Circulation, Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Propreté, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur de la Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 6^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 17 MARS 2009

09/101/SG – Kermesse sur l'escale Borély du 4 avril au 10 mai 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu l'arrêté n° 53/228 du 10 novembre 1953 interdisant les loteries et jeux de hasard,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

ARTICLE 1 Une kermesse se tiendra sur l'escale Borély 13008 durant la période du samedi 04 avril au dimanche 10 mai 2009.

Seuls seront admis dans l'enceinte du champ de foire les forains titulaires de l'arrêté relatif à l'occupation d'un emplacement public visé à l'article 3 ci-après :

- Après paiement à la régie de la Direction des Emplacements Publics des droits de stationnement,
- Sur présentation des pièces professionnelles (registre de commerce, assurance à responsabilité civile, livret de circulation),
- Sur présentation de l'original d'un rapport de vérification technique - en cours de validité établi par un organisme de contrôle agréé,
- Les forains participants seront autorisés à commencer leur installation le mardi 31 mars 2009 à 10H00, et devront avoir libéré les lieux le vendredi 15 mai 2009 au soir.

ARTICLE 2 Les heures d'ouverture et de fermeture de la kermesse sont fixées comme suit :

Semaine et dimanche : De 10H00 à 20H00

Samedi : De 10H00 à 22H00

La sonorisation (musique, micro) sera arrêtée à 20H00 pour l'ensemble des jours autorisés.

L'intensité sonore avant 20H00, durant les jours d'ouverture devra être conforme à la réglementation.

ARTICLE 3 L'arrêté relatif à l'occupation du domaine public délivré à chaque forain portera le numéro de la place où il est autorisé à installer son métier.

Toute installation en dehors de l'emplacement autorisé donnera lieu à révocation de l'arrêté.

ARTICLE 4 Les exploitants forains devront répondre à l'obligation générale de sécurité prévue par l'article L.221.1 du code de la consommation.

L'arrêté vaudra autorisation de montage sur le champ de foire.

Il sera délivré sous condition suspensive de l'autorisation de mise en service, qui sera notifiée après visite de l'installation foraine par la Direction de la Sécurité du Public.

En cas de refus de cette autorisation de mise en service, le manège ne sera pas autorisé à fonctionner ni à recevoir le public, jusqu'à sa totale mise en conformité.

ARTICLE 5 L'hébergement de nuit de toute personne est interdite.

ARTICLE 6 Les baraques à usage de loterie et jeux de hasard sont rigoureusement interdits ainsi que l'usage des armes automatiques dans la baraque de tir.

ARTICLE 7 Par dérogation à l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition. Toutefois, dans le souci de préserver la tranquillité des riverains du champ de foire, les forains s'engagent à arrêter la sonorisation à 20 heures les dimanches, lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis et à 22 heures les samedis et veilles de fêtes.

ARTICLE 8 Les infractions aux dispositions qui précèdent entraîneront, pour le forain contrevenant, la fermeture de son établissement et son expulsion du champ de foire.

ARTICLE 9 Les attractions de type « PUTCHING BALL » et « TIR AU BUT ELECTRONIQUE » sont rigoureusement interdites sur le champ de foire. Ces métiers facilitent le rassemblement du public dans les allées de dégagement, ce qui provoque des nuisances sonores importantes et engendre des regroupement de foule qui perturbe l'accès à la kermesse en cas de problèmes de sécurité.

Tout forain qui installera ce type d'animation sera sanctionné par une exclusion de l'ensemble des kermesses organisées sur le territoire de la ville de Marseille.

ARTICLE 10 Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Circulation, Monsieur le Conseiller Municipal délégué au Nettoyement, Monsieur le Conseiller Municipal délégué à la Police Municipale et à la Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 08^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 MARS 2009

09/106/SG – Festimer 2009 sur le Vieux-Port les 22 et 23 août 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/17288/EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant le tarif des braderies et manifestations commerciales pour 2009.

Vu la demande présentée par : « L'ASSOCIATION CAP MARSEILLE », représentée par Madame Jeanne COCONI,

Domicilié : 30, rue de l'Olivier — 13005 MARSEILLE,

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise : L'ASSOCIATION CAP MARSEILLE », représentée par Madame Jeanne COCONI, adresse 30, rue de l'Olivier — 13005 MARSEILLE, à organiser « FESTIMER 2009 » sur le Vieux Port, conformément au plan joint, les samedi 22 et dimanche 23 août 2009.

Installation d'une scène de 10 m x 10 m et 3 podiums de 4 m x 3 m.

L'événement organisé sur le Vieux Port ne devra en aucune manière gêner les manifestations ci-dessous mentionnées :

Le marché des croisiéristes le dimanche de 9 h à 17 h 30,

Le marché nocturne de 14H00 à 24H00 (

Le marché aux fleurs le samedi matin.

L'épars de confiseries,

La station Uvale,

Le « Petit Train » et sa billetterie.

ARTICLE 2 Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie,

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 2ème arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 MARS 2009

09/107/SG – Kermesse sur l'escale Borély du 27 juin 2009 au 31 août 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 27 juillet 1963 concernant la lutte contre le bruit,

Vu l'arrêté n° 53 228 du 10 novembre 1953 interdisant les loteries et jeux de hasard,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

ARTICLE 1 Une kermesses de quartier se déroulera à Marseille :

Parking P 3 des plages du Prado du samedi 27 juin au lundi 31 août 2009

ARTICLE 2 Les heures d'ouverture et de fermeture de la kermesse sont fixées comme suit :

Semaine et dimanche de 10H00 à 20H00,

Samedi de 10H00 à 22H00.

Arrêt de la sonorisation à 20H00 pour l'ensemble des jours d'exploitation.

ARTICLE 3 L'emploi des sirènes, hauts-parleurs, diffuseurs de musique, klaxons, avertisseurs est rigoureusement interdit, l'usage des micros et la musique sont tolérés jusqu'à 20 heures seulement. Un protocole d'accord entre les forains et la Ville de Marseille sera signé, concernant les restrictions d'horaires et la sonorisation de ces fêtes.

ARTICLE 4 Les baraques à usage de loterie et jeux de hasard sont rigoureusement interdites.

ARTICLE 5 L'usage des armes automatiques dans la baraque de tir est formellement interdit.

ARTICLE 6 Les attractions de type « PUTCHING BALL » et « TIR AU BUT » sont rigoureusement interdites sur le champ de foire.

ARTICLE 7 La taxation de l'occupation du parking P 3 sera effectuée par « VINCI PARK » sis 146,avenue Paradis – 13006 – Marseille.

ARTICLE 8 Les infractions aux dispositions qui précèdent entraîneraient pour le forain contrevenant, la fermeture de son établissement et son expulsion du champ de foire.

ARTICLE 9 Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 11 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 12 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 08^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 MARS 2009

09/118/SG – Journée Open Beach sur les Plages du Prado le 16 avril 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/17288/EMP/DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par l'association « ALGERNON», représentée par Monsieur Claude CHEVRIER, Président, domicilié : 494, rue Paradis 13008 MARSEILLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille l'association « ALGERNON», représentée par Monsieur Claude CHEVRIER, Président, domicilié , 494, rue Paradis 13008 MARSEILLE., à utiliser le site du beach volley. Plages du Prado pour la pratique des sports de plage, dans le cadre de « LA JOURNEE OPEN BEACH

MANIFESTATION : JEUDI 16 AVRIL 2009 DE 9 H 00 A 16 H 00.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 8^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 AVRIL 2009

VIDE GRENIERS

09/102/SG – Vide greniers sur la place JB Auffan le 19 avril 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par Monsieur Denis D'ANDREA, Président du « CIQ d'Eoures » domicilié : 55, rue Arnould les terres du Château N°18 – 13011 Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « CIQ d'Eoures », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Dimanche 19 avril 2009 sur la place JB Auffan (13011).

ARTICLE 2 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 06H00

Heure de fermeture : 18H00

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun débarras ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section Voirie

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 11^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 MARS 2009

09/103/SG – Vide grenier dans la rue Raymond Pitet le 19 avril 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par Madame Danièle PIOLI, Présidente du « CIQ La Valentine » domicilié : 295, route des Trois Lucs – 13011 Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « CIQ La Valentine », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Le dimanche 19 avril 2009 rue Raymond PITET (13011)

ARTICLE 2 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 06H00

Heure de fermeture : 18H00

ARTICLE 3 : Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section Voirie

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 11^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 MARS 2009

09/104/SG – Vide grenier sur la place Alphonse Canovas les 5 et 6 juin 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par Monsieur Maurice SARDOU, Président du « CIQ saint Antoine – Les Bastides – Plan d'Aou » domicilié : 3, chemin de la Martine – 13015 Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « CIQ saint Antoine – Les Bastides – Plan d'Aou », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Le vendredi 05 juin 2009 et le samedi 06 juin 2009 sur la place Alphonse Canovas (13015)
avec animations « Fête des mères ».

ARTICLE 2 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 06H00

Heure de fermeture : 18H00

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section Voirie

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 15^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

09/105/SG – Vide grenier sur le boulevard National le 20 juin 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles : L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par Monsieur VARTANIAN, Président de « L'Union des Commerçants du Boulevard National » domicilié : 135, boulevard National – 13003 Marseille,

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 « L'Union des Commerçants du Boulevard National », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le :

Le samedi 20 juin 2009 entre les numéros 77 et 207 du boulevard National (13003).

ARTICLE 2 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 06H00

Heure de fermeture : 18H00

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements Publics-Section Voirie

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 03^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 MARS 2009

MARCHES PUBLICS

09/090/SG – Indemnité forfaitaire allouée aux maîtres d'œuvre

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'Organisation Administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,
Vu la délibération n° 97/032/EFAG du 27 janvier 1997 approuvant le montant de l'indemnisation forfaitaire des représentants du collège des maîtres d'œuvre des jurys de concours conclu selon des dispositions du Code des Marchés Publics.,
Vu l'article 2 de la délibération susvisée précisant que le forfait sera mis à jour annuellement à compter du 1^{er} janvier en fonction de l'indice ingénierie.

ARTICLE 1 Le montant de l'indemnité forfaitaire allouée aux maîtres d'œuvre lors des jurys de concours ou des commissions de maîtrise d'œuvre fixé par délibération n° 97/032/EFAG du 27 janvier 1997 s'élève, en application du pourcentage d'augmentation de l'indice ingénierie, à 197 € HT, à compter du 1^{er} janvier 2009 (variation de l'indice ingénierie de novembre 2007 à novembre 2008 = 1.030)

ARTICLE 2 M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 24 MARS 2009

MESURES DE POLICE

REGLEMENTATION

09/086/SG – Circulation et stationnement sur le chemin de Callelongue

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L-2212-2 et L-2213-2 et 4,
VU, le Code de la Route et ses annexes,
VU, l'Arrêté Municipal n° 950001 du 27 novembre 1995 portant « Règlement Général de la Circulation »
VU, l'avis favorable du CIQ « Callelongue » - Marseilleveyre et des Associations représentatives de l'environnement.,
CONSIDERANT qu'il convient de réglementer l'accès des véhicules à la calanque de Callelongue, dans la mesure où l'étroitesse de la voie et l'intensité du trafic qu'elle connaît pendant la période estivale, sont de nature à créer de graves difficultés de circulation,
CONSIDERANT que l'interdiction de circuler sera limitée à la période estivale, soit, du lundi 8 juin 2009 au samedi 12 septembre 2009 inclus,
CONSIDERANT que la portion de voie concernée est sans issue et doit impérativement rester accessible aux véhicules de secours,

ARTICLE 1 la circulation sur la voie d'accès à la calanque de Callelongue, est interdite, sur le boulevard Alexandre Delabre, en amont du giratoire et sur l'avenue des Pebrons, à tous les véhicules à moteur, immatriculés ou non, qui ne possèdent pas une autorisation délivrée par la Direction de la Police Administrative,

Il est également précisé aux véhicules dérogataires que la vitesse y est limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 cette interdiction est effective du :

lundi 8 juin 2009 au samedi 12 septembre 2009 inclus
Tous les jours de 8h00 à 19h30

ARTICLE 3 par dérogation sont autorisés à circuler sur cette voie.

1) Dérogataires officiels :

Les véhicules de sécurité en mission ainsi définis :

véhicules des services de police, des douanes et de gendarmerie, véhicules du Bataillon des Marins Pompiers, de la Protection Civile Urbaine, véhicules de l'Office National des Forêts, véhicules d'EDF/GDF.

Les véhicules municipaux où de la Communauté Urbaine intervenant par nécessité absolue de service :

- véhicules de la Direction Santé Publique (prélèvement d'eau de mer pour analyse)
- véhicules de la Direction des Ports et Aéroports.
- véhicules de la Direction de Propreté Urbaine

Autres véhicules :

véhicules répondant à un appel d'urgence, SAMU, ambulances, médecins

2) Les titulaires de dérogations particulières délivrées par la Direction de la Police Administrative

- au titre de résidents de la calanque,
- au titre de l'usage d'un bateau et uniquement pour la mise à l'eau,
- à titre exceptionnel sur décision de l'autorité administrative.

ARTICLE 4 les modalités pratiques de régulation de la circulation des véhicules autorisés sont précisées dans la note d'instruction remise aux agents chargés du contrôle des accès pendant cette période estivale.

ARTICLE 5 toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 Monsieur le Secrétaire Général de la Ville de Marseille et Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 24 MARS 2009

09/087/SG – Circulation et stationnement sur le chemin de Morgiou

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L-2212-2 et L-2213-2 et 4,
VU, le Code de la Route et ses annexes,
VU, l'Arrêté Municipal n° 64/074 du 2 avril 1964, en particulier les articles 5 et 6 interdisant le transport des bateaux par voie terrestre, et notamment les engins de sports tels que, canoës kayacs, bateaux pneumatiques, non stationnés à l'année dans la calanque de Morgiou,
VU, l'Arrêté Municipal n° 950001 du 27 novembre 1995 portant « Règlement Général de la Circulation »
VU, l'Arrêté Municipal n° 08/032/SG du 8 février 2008, réglementant la circulation des véhicules à moteur et le stationnement sur le chemin de Morgiou.

ATTENDU, qu'il convient de reconduire, les mesures prises en 2008, pour les périodes :

du dimanche 12 avril 2009 au dimanche 7 juin 2009 inclus
de 8h00 à 19h30

tous les week-ends et jours fériés

et

tous les jours

du lundi 8 juin 2009 au samedi 12 septembre 2009 inclus
de 8h00 à 19h30

ARTICLE 1 La circulation sur la voie d'accès à la calanque de Morgiou (ancien chemin vicinal n°4, prolonge chemin rural) est interdite entre le n°401, chemin de Morgiou, et la mer, à tous les véhicules à moteur, immatriculés ou non, qui ne possèdent pas une autorisation délivrée par la Direction de la Police Administrative,

Il est également précisé aux véhicules dérogatoires que la vitesse y est limité à 30 km/h.

ARTICLE 2 par dérogation sont autorisés à circuler sur cette voie.

1) Dérogatoires officiels :

Les véhicules de sécurité en mission ainsi définis :

véhicules des services de police, des douanes et de gendarmerie,
véhicules du Bataillon des Marins Pompiers, de la Protection Civile Urbaine,
véhicules de l'Office National des Forêts,
véhicules d'EDF/GDF.

Les véhicules municipaux où de la Communauté Urbaine intervenant par nécessité absolue de service :

- véhicules de la Direction Santé Publique (prélèvement d'eau de mer pour analyse)
- véhicules de la Direction des Ports et Aéroports.
- véhicules de la Direction de Propreté Urbaine

Autres véhicules :

véhicules répondant à un appel d'urgence, SAMU, ambulances, médecins

2) Les titulaires de dérogations particulières délivrées par la Direction de la Police Administrative

- au titre de l'occupation estivale d'un cabanon,
- au titre de l'usage d'un bateau justifiant d'un acte d'amodiation au port de Morgiou,
- au titre de l'exercice d'une activité commerciale sédentaire sur le site,
- au titre d'une activité associative autorisée.
- à titre exceptionnel sur décision de l'autorité administrative.

ARTICLE 3 il est précisé que le stationnement automobile est interdit, en tout temps et tous lieux sur cette route.

En cas de stationnement gênant, ou abusif, les Services de Police pourront faire application des dispositions prévues par le Code de la Route, et notamment celles contenues dans les articles R-417-10 à R-417-13 et L-325-1 à L-325-3, pour une mise en Fourrière.

ARTICLE 4 les modalités pratiques de régulation de la circulation des véhicules autorisés sont précisées dans la note d'instruction remise aux agents chargés du contrôle des accès pendant cette période estivale.

ARTICLE 5 toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 Monsieur le Secrétaire Général de la Ville de Marseille et Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 24 MARS 2009

09/088/SG – Circulation et stationnement sur le chemin de Sormiou

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L-2212-2 et L-2213-2 et 4

VU, le Code de la Route et ses annexes,
VU, l'Arrêté Municipal n° 64/074 du 2 avril 1964, en particulier les articles 5 et 6 interdisant le transport des bateaux par voie terrestre, et notamment les engins de sports tels que, canoës kayacs, bateaux pneumatiques, non stationnés à l'année dans la calanque de Sormiou,

VU, l'Arrêté Municipal n° 950001 du 27 novembre 1995 portant « Règlement Général de la Circulation »

VU, l'Arrêté municipal n° 08/033/SG du 8 février 2008, réglementant la circulation des véhicules à moteur et le stationnement sur le chemin de Sormiou.

ATTENDU, qu'il convient de reconduire, les mesures prises en 2008, pour les périodes :

du dimanche 12 avril 2009 au dimanche 7 juin 2009 inclus
de 8h00 à 19h30
tous les week-ends et jours fériés.

et

tous les jours
du lundi 8 juin 2009 au samedi 12 septembre 2009 inclus
de 8h00 à 19h30.

ARTICLE 1 La circulation sur la voie d'accès à la calanque de Sormiou (ancien chemin rural n° 20) est interdite à travers les parcelles H42, H18, H28 et 17 du cadastre, à tous les véhicules à moteur, immatriculés ou non, qui ne possèdent pas une autorisation délivrée par la Direction de la Police Administrative,

Il est également précisé aux véhicules dérogatoires que la vitesse y est limité à 30 km/h.

ARTICLE 2 par dérogation sont autorisés à circuler sur cette voie.

1) Dérogatoires officiels :

Les véhicules de sécurité en mission ainsi définis :

véhicules des services de police, des douanes et de gendarmerie,
véhicules du Bataillon des Marins Pompiers, de la Protection Civile Urbaine,
véhicules de l'Office National des Forêts,
véhicules d'EDF/GDF.

Les véhicules municipaux où de la Communauté Urbaine intervenant par nécessité absolue de service :

- véhicules de la Direction Santé Publique (prélèvement d'eau de mer pour analyse)
- véhicules de la Direction des Ports et Aéroports.
- véhicules de la Direction de Propreté Urbaine

Autres véhicules :

véhicules répondant à un appel d'urgence, SAMU, ambulances, médecins

2) Les titulaires de dérogations particulières délivrées par la Direction de la Police Administrative

- au titre de l'occupation estivale d'un cabanon,
- au titre de l'usage d'un bateau justifiant d'un acte d'amodiation au port de Sormiou,
- au titre de l'exercice d'une activité commerciale sédentaire sur le site,
- au titre d'une activité associative autorisée.
- à titre exceptionnel sur décision de l'autorité administrative.

ARTICLE 3 par souci de sécurité, pour les titulaires de dérogations particulières définies à l'article 2 alinéa 2, les passages de véhicules pourront être suspendus provisoirement dès que le parking du bas de Sormiou aura été déclaré complet..

ARTICLE 4 il est précisé que le stationnement est interdit, en tout temps et tous lieux sur cette route.

En cas de stationnement gênant, ou abusif, les Services de Police pourront faire application des dispositions prévues par le Code de la Route, et notamment celles contenues dans les articles R-417-10 à R-417-13 et L-325-1 à L-325-3, pour une mise en Fourrière.

ARTICLE 5 les modalités pratiques de régulation de la circulation des véhicules autorisés sont précisées dans la note d'instruction remise aux agents chargés du contrôle des accès pendant cette période estivale.

ARTICLE 6 toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 7 Monsieur le Secrétaire Général de la Ville de Marseille et Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 24 MARS 2009

AUTORISATION DE TRAVAUX DE NUIT

09/26 - Entreprise COLAS

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,
VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,
VU, la demande présentée le 30 mars 2009 par l'entreprise COLAS 151 avenue des Aygalades 13015 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée avenue Alexandre Flemming 13004 Marseille.
Matériel utilisé : Raboteuse, finisseur, compacteur, cylindre.
VU, L'avis favorable de la Direction de la Santé Publique de la Ville de Marseille en date du 9 avril 2009
VU, L'arrêté n° 0902683 du 7 avril 2009 de la Direction de l'Espace Urbain de la Ville de Marseille
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise COLAS 151 avenue des Aygalades 13015 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée avenue Alexandre Flemming 13004 Marseille.
Matériel utilisé : Raboteuse, finisseur, compacteur, cylindre.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 14 avril 2009 au 24 avril (2 nuits) de 21h00 à 5h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 14 AVRIL 2009

AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCI**MOIS DE MARS 2009****AM : Autorisation de Musique d' Ambiance****AMA : Autorisation de Musique Amplifiée****AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive (jusqu' à)****Susp : Suspension**

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AEFT - 108 / 09	MR BOURRELLY Frédéric	LE TRENDY	75, rue Sainte - 13007	02/03/2009	jusqu' à 4h00
AM - 109 / 09	MR GARVI Jean-Pierre	LE FLASH	1, bd Pardigon - 13004	02/03/2009	2 mois
AM - 110 / 09	MME ROUVIERE Chantal	BAR TABACS DES CHARTREUX	193, avenue des Chartreux - 13004	02/03/2009	2 mois
AM - 111 / 09	MR LE GALL Yann	CAFE' IN	30, rue Saint Saëns - 13001	02/03/2009	2 mois
AM - 112 / 09	MR PEAUDEAU Eric	LE POINTU	18, cours Estiennes d'Orves- 13001	02/03/2009	2 mois
AM - 113 / 09	MR SIKALY Pierre	LA FLAMME D' OR	3, rue Saint Jacques - 13006	02/03/2009	2 mois
AM - 114 / 09	MME DEMITRA Marylise	THE BLACK UNICORN	176, bd Chave - 13005	02/03/2009	2 mois
AMA - 115 / 09	MR BITTON Jonathan	PAVILLON 13	83, avenue de la Pointe Rouge- 13008	02/03/2009	2 mois
AM - 117 / 09	MR YOUHNOVSI Grégory	LOVE SUSHI	4, place Félix Baret - 13006	02/03/2009	2 mois
AM - 118 / 09	MR GUIFFANT Vincent	COPTOIR MARSEILLAIS	94, bd Alexandre Delabre - 13008	02/03/2009	2 mois
SUSP - 119 / 09	MR LAMBERT Alain	LE TURF	412, avenue de Mazargues - 13008	02/03/2009	indéterminée
AM - 120 / 09	MME ALBERT Manaly	PICK ME UP!	5, rue de la Palud - 13001	02/03/2009	2 mois
AM - 121 / 09	MR ENNEJEME Rida	RESTAURANT DE L' AUTOROUTE	10, rue Bernard du Bois - 13001	02/03/2009	2 mois
AM - 122 / 09	MME SERVANT Françoise	LES 3 FRERES	place Saint Christophe - 13011	02/03/2009	2 mois
AM - 123 / 09	MR OUALANE Arres	RESTAURANT DE LA FONTAINE	25, allée Léon Gambetta - 13001	02/03/2009	2 mois
AM - 125 / 09	MR PERETTI Pascal	LA VOILE	148, av Pierre Mendès France- 13008	02/03/2009	2 mois
AM - 126 / 09	MR BARTHELEMY Nicole	LA ROSE DE MARMARA	30, rue Breteuil - 13006	02/03/2009	2 mois
AEFT - 127 / 09	MR CONNOLLY William	CONNOLLY' S CORNER	2, av Madrague Montredon-13008	06/03/2009	jusqu' à 4h00
AM - 128 / 09	MME ALPASLAN Valérie	LE BOSPHORE	22, bd Garibaldi Garibaldi - 13001	06/03/2009	2 mois
AM - 129 / 09	MR FRANCCALVIERI Vito	DELOUSS	5, rue Dieudé - 13006	06/03/2009	6 mois
AM - 130 / 09	MR PAUL Olivier	LA MAILLANE	68, route des Camoins - 13011	06/03/2009	2 mois
AM - 132 / 09	MR SHAMI Ahmed	POMERIA	164, bd Saint Marcel - 13001	06/03/2009	2 mois
AM - 134 / 09	MME sirkeyan Muriel	LE GILOU	13, rue Saint Saëns - 13001	06/03/2009	6 mois
AM - 135 / 09	MR MINANA Gilbert	LE MAS DE SAINT MARCEL	25, bd de Saint Marcel - 13011	06/03/2009	permanente
AM - 136 / 09	MR COHEN Steve	PIZZA DU VILLAGE	8, bd de Saint Loup - 13010	06/03/2009	2 mois
AM - 137 / 09	MR MINCONE Walter	HOTEL IBIS	20, avenue Elsa Triolet - 13003	06/03/2009	2 mois
AM - 138 / 09	MME CAIETTA Marie Thérèse	BAR DES COLONNES	170, bd de Saint Loup - 13010	06/03/2009	2 mois
AM - 139 / 09	MR RINIERI Michel	BAR DE LA POSTE	186, avenue des Chartreux - 13004	12/03/2009	2 mois
AM - 140 / 09	MR NASSIBOU Patrick	LA GRIVELIERE	271, bd de Saint marcel - 13011	12/03/2009	2 mois
AM - 141 / 09	MR VIAT Laurent	TORAN	151, chemin des Aygaldes - 13015	12/03/2009	2 mois
AM - 142 / 09	MR VIAT Laurent	TORAN	28, bd paul Peytral - 13006	12/03/2009	2 mois
AM - 143 / 09	MR LEPETIT Luc	MASTER PIZZA	93, rue Roger Brun - 13005	12/03/2009	2 mois
AM - 144 / 09	MME ABDELELI Lydia	LE TAPIS ROUGE	101, bd Pont de Vivaux - 13010	12/03/2009	2 mois
AM - 145 / 09	MR BOUKIAR Lyece	BAR DES SPORTS	29, chemin de la Nerthe - 13016	12/03/2009	6 mois
AMA - 146 / 09	MR DAHMANI Karim	MIHAVANA	1, rue Magenta prolongée - 13001	12/03/2009	2 mois

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM - 147 / 09	MME COLLET Francine	CHIC BAR	45, rue Paul codaccioni - 13007	12/03/2009	1 an
AM - 148 / 09	MR VANNUCCI Roger	PENSEZ' Y	4, place des Trois Lucs - 13012	12/03/2009	2 mois
AM - 149 / 09	MME VILLEGAS Sabrina	AU PASSE TEMPS	117, traverse de la montre - 13011	12/03/2009	2 mois
AM - 150 / 09	MR MOREL Jean Maxime	ESPACE CAFE PRESSE	127, bd de la Liberation - 13001	12/03/2009	1 an
AM - 151 / 09	MME SAHAMDI Noura	SANDRA	20/22, rue du marché des Capuccins-13001	12/03/2009	2 mois
AM - 152 / 09	MMA BENAMOUD Dalila	BRASSERIE LE SOLEIL	27, quai des Belges - 13001	12/03/2009	6 mois
AEFT - 153 / 09	MR BOURRELLY Frédéric	LE TRENDY	75, rue Sainte - 13007	12/03/2009	jusqu' à 4h00
AM - 154 / 09	MR FARAG Alaa	LES NOURYAD	5, bd Thurner - 13006	18/03/2009	1 an
AM - 155 / 09	MME EL HAYEK Latifa	O SAVEURS DU LIBAN	1, rue Fortia - 13001	18/03/2009	6 mois
AM - 156 / 09	MME HADDAOUI Monia	BRASSERIE PIERRE	35, bd d' Athènes - 13001	18/03/2009	2 mois
AM - 157 / 09	MME GUERINI Marie- Alice	LE PARADOU	2, rue Saint Saëns - 13001	18/03/2009	1 an
AM - 158 / 09	MR BOUTEBILA Naoufel	LW	224, avenue Roger Salengro - 13015	18/03/2009	2 mois
AM - 159 / 09	MR AYOUB Lachemi	SOUS LE FIGUIER	97, bd Perrier - 13008	18/03/2009	2 mois
AM - 160 / 09	MME SAJOUS Sandra	BRASSERIE L' OLYMPE	28, bd Sainte Marguerite - 13009	18/03/2009	2 mois
AM - 161 / 09	MME TEKNEYAN Samira	LE REMUT	2, rue du Théâtre Français - 13001	18/03/2009	6 mois
AM - 162 / 09	MR PERETTI Pascal	LA VOILE	148, av Pierre Mendès France- 13008	18/03/2009	2 mois
AM - 163 / 09	MR AMSIS Nasser	LES MALES HEUREUX	149, bd Danielle Casanova - 13014	20/03/2009	6 mois
AM - 164 / 09	MME ABDEL AAL Mina	L AMBASSADEUR	61, avenue du Prado - 13006	20/03/2009	2 mois
AM - 165 / 09	MME TEYSSIER Nadia	SALON DE THE DU SUD	31, rue Saint Bazile - 13001	20/03/2009	2 mois
AM- 166 / 09	MR PASQUINI Claude	LE VILAIN PETIT CANARD	35, rue Vincent Scotto - 13001	20/03/2009	6 mois
AM - 168 / 09	MR BELEISSIR Mohktar	LE BIVOUAC	9, place Brossolette - 13015	20/03/2009	2 mois
AM - 169 / 09	MR MOUSSON Frédéric	LE PYTHEAS	2, rue Pythéas - 13001	20/03/2009	2 mois
AM - 170 / 09	MR ALLOUCHE Hadi	LE BOISTROT SAINT CATHERINE	8, rue Neuve Sainte Catherine- 13007	20/03/2009	6 mois
AM - 171 / 09	MME BENZIANE MATALLAH Djemaia	LA PANTHERE BLANCHE	81, rue de de la Joliette-13002	20/03/2009	2 mois
AMA - 172 / 09	MR DURAND Jean-Philippe	LE BLOK	monté du Commandant de Robien- 13011	20/03/2009	2 mois
AM - 173 / 09	MELLE ABOU EL NAGA Inès	L AUBERGE DE LA PLAINE	65, place Jean Jaurès - 13006	20/03/2009	6 mois
AM - 174 / 09	MR LANJEVIN Grégory	BAR DE LA FONTAINE	6, place de l' Octroi - 13010	20/03/2009	2 mois
AM - 175 / 09	MR ACQUAVIVA Calegero	BAR DES CROTTES	2, rue de Lyon - 13015	20/03/2009	2 mois
AM - 176 / 09	MR GAMBIN Olivier	BAR DES AMIS	7, rue Meissonnier	20/03/2009	2 mois
AM - 177 / 09	MR CANALI Massimo	NEW SAN REMO	62, quai du Port - 13002	20/03/2009	2 mois
AM - 179 / 09	MR VALAT David	BAR LE TURENNE	141, bd national - 13003	26/03/2009	2 mois
AM - 180 / 09	MR GUIBBERT Pierre	SUBWAY	35, rue Vacon - 13001	26/03/2009	2 mois
AM - 181 / 09	MR KHAZRI Maher	BAR TABACS LE COOL	26, rue de la Loge - 13002	26/03/2009	2 mois
AM - 182 / 09	MME MILILI EI Bouchtaouia	Les délices des Milles et une Nuit	39, rue de Crimée - 13003	26/03/2009	2 mois
AM - 183 / 09	MR BOUIDA Zouhair	PIZZA MADELEINE	34, avenue Maréchal Foch - 13004	26/03/2009	6 mois
AM - 184 / 09	MR GRAUGNARD Thierry	LE DIPLOMATE	161, bd de Saint Marcel - 13011	26/03/2009	6 mois

PERMIS DE CONSTRUIRE

PERIODE DU 16 AU 31 MARS 2009

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREEER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 H 0241PC.P0	16/03/09	Mr	VERDIER	39 BD DU PETIT NICE 13008 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante; Surelevation;	
09 H 0243PC.P0	17/03/09	Mr	BENJAMIN	3 BD JAUBERT 13008 MARSEILLE	258		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 H 0252PC.P0	18/03/09	Mr	BERNARDI	8 IMP DES ROSEAUX 13008 MARSEILLE	52		Travaux sur construction existante; Extension;	Habitation ;
09 H 0255PC.P0	20/03/09	Mr	BLERIOT	77 RUE DESIRE PELAPRAT 13008 MARSEILLE	0			
09 H 0258PC.P0	20/03/09	Société Civile Immobilière	MAZZETA	7 AV PLATIER 13009 MARSEILLE	68		Surelevation;	Habitation ;
09 H 0267PC.P0	23/03/09	Société Civile Immobilière	LES ENGAGES VOLONTAIRES	15 RUE KLEBER 13003 MARSEILLE	1178		Construction nouvelle;	Habitation Bureaux ;
09 H 0268PC.P0	23/03/09	Mme	POITOUT	12 AVE DE LA GRAND' GORGE 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0272PC.P0	24/03/09	Mr	MAYER	10 BD LABOULY 13008 MARSEILLE	75		Travaux sur construction existante; Extension;	Habitation ;
09 H 0279PC.P0	25/03/09	Mr	RANISE	14 TSE DE POMEGUES 13008 MARSEILLE	31		Travaux sur construction existante; Extension;	Habitation ;
09 H 0287PC.P0	26/03/09	Mme	MENCACCI-GRAND	11 RUE DESIREE PELAPRAT 13008 MARSEILLE	0			
09 H 0288PC.P0	26/03/09	Mr	SERRANO	3 RUE FORTUNE JOURDAN 13003 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 H 0290PC.P0	26/03/09	Mr	SUAREZ	6 IMP SAINT JEAN BAPTISTE 13003 MARSEILLE	0			
09 H 0292PC.P0	26/03/09	Mr et Mme	FOMBELLE1	6 BD COLOMBET 13008 MARSEILLE	0			
09 H 0296PC.P0	27/03/09	Association	CREATION MULTI ACCEUIL PETITE ENFANCE	41 RUE JOBIN 13003 MARSEILLE	603		Travaux sur construction existante;	Service Public ;
09 H 0297PC.P0	27/03/09	Mr	GIORDANO	58 TRA DE CARTHAGE 13008 MARSEILLE	0			
09 H 0304PC.P0	30/03/09	Mme	ROURE	2 RUE HENRI REVOIL 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0310PC.P0	31/03/09	Mme	GAUCHER	8 RUE DU LOUVRE MARSEILLE	0			
09 H 0311PC.P0	31/03/09	Société Nom Commun	BAOU DE SORMIOU	AVE COLGATE MARSEILLE	0			
09 J 0239PC.P0	16/03/09	Mr	DI MICELI	51 CHE NOTRE DAME DE LA SALETTE 13011 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante; Autres annexes	

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 J 0248PC.P0	17/03/09	Société à Responsabilité Limitée	THEOS	199 RTE NOUVELLE RTE 3 LUCS 13011 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 J 0253PC.P0	18/03/09	Mr et Mme	FERRARIS	25 RTE DE LA TREILLE /37 LES OMBREES 2 13011 MARSEILLE	10		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 J 0254PC.P0	20/03/09	Mr	MARTINEZ	11 TSSE DE LA CHAPELLE 13011 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;Garage ;	
09 J 0269PC.P0	24/03/09	Mr	ROUX	3 BD YSNARD MARSEILLE	98			Habitation ;
09 J 0283PC.P0	26/03/09	Mr et Mme	PEDROLETTI	97 RTE D'ALLAUCH 13011 MARSEILLE	0			
09 J 0284PC.P0	26/03/09	Ville de Marseille	DGABC	4 CHE DES BELLONS 13011 MARSEILLE	236		Construction nouvelle;	Service Public ;
09 J 0285PC.P0	26/03/09	Mr	LANTHIER	11 IMP OMPHALE 13011 MARSEILLE	159			Habitation ;
09 J 0293PC.P0	27/03/09	Mr	ZAFARI	23 AV VINCENT ANDREU 13011 MARSEILLE	0			
09 J 0295PC.P0	27/03/09	Mr et Mme	FERNANDER ET GUIGUES	10 BD DU PARASOL 13011 MARSEILLE	0			
09 J 0306PC.P0	31/03/09	Administration	CUMPM	520 RUE SAINT PIERRE 13010 MARSEILLE	0			
09 J 0313PC.P0	31/03/09	Mr	NAFATI	60 CHE DE LA CLUE 13011 MARSEILLE	161		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 K 0245PC.P0	17/03/09	Mr	PLAZAS	1 AV ALEXANDRE RIBOT 13004 MARSEILLE	52		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 K 0246PC.P0	17/03/09	Mr	POTHIN	29 AVE BOUSQUETIER MARSEILLE	116			Habitation ;
09 K 0260PC.P0	20/03/09	Société Civile Immobilière	PASCAL	24 TRA PEY 13007 MARSEILLE	20			Habitation ;
09 K 0261PC.P0	20/03/09	Mr	ROCHEY	13 BD CURTIL 13012 MARSEILLE	153		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 K 0263PC.P0	23/03/09	Mr	BLANC	8 ALL MARIE CLEMENCE MARSEILLE	132		Construction nouvelle;Piscine;	Habitation ;
09 K 0266PC.P0	23/03/09	Ville de Marseille	DGABC - DT EST	4 PCE CAIRE 13012 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 K 0270PC.P0	24/03/09	Mme	VERNOUX	4 IMP RODOLPHE SERRE 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0271PC.P0	24/03/09	Mr	BLANC	8 ALL MARIE CLEMENCE MARSEILLE	40		Travaux sur construction existante; Extension; Garag	Habitation ;
09 K 0276PC.P0	25/03/09	Mr	CECCATO	190 CH DU VALLON DE L'ORIOLE 13007 MARSEILLE	296			Habitation ;
09 K 0277PC.P0	25/03/09	Mr	CECCATO	190 CHE DU VALLON DE L'ORIOLE MARSEILLE	0			

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 K 0282PC.P0	26/03/09	Société Civile Immobilière	335 CORNICHE KENNEDY	22 RUE DES VERTUS 13005 MARSEILLE	1		Travaux sur construction existante; Garage;	Bureaux ;
09 K 0289PC.P0	26/03/09	Mme	KERMER	57 RUE BENOIT MALON 13005 MARSEILLE	97		Travaux sur construction existante; Extension; Surel	Habitation ;
09 K 0300PC.P0	30/03/09	Société Anonyme	BOUYGUES IMMOBILIER	175 BD DE LA COMTESSE 13012 MARSEILLE	0			
09 K 0303PC.P0	30/03/09	Mr et Mme	BOSCO	15 TSE PEY MARSEILLE	120			Habitation ;
09 K 0305PC.P0	30/03/09	Ville de Marseille	DGABC	39 AV DES CHUTES LAVIE 13004 MARSEILLE	0			
09 K 0309PC.P0	31/03/09	Mr	MEGUETOUNIF	16 RUE DE LA DOUANE 13007 MARSEILLE	0			
09 M 0240PC.P0	16/03/09	Mr	CAN	113 AV DES OLIVES 13013 MARSEILLE	158		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0242PC.P0	17/03/09	Société Civile Immobilière	RUE D'AUBAGNE	23 RUE D'AUBAGNE MARSEILLE	0			
09 M 0244PC.P0	17/03/09	Société Civile Immobilière	BET LEV	13 RUE MISSION DE FRANCE 13001 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0250PC.P0	18/03/09	Mr et Mme	GAUDUCHON ET MME MOISON	57 CHE NOTRE DAME DE CONSOLATION 13013 MARSEILLE	122		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0251PC.P0	18/03/09	Mr	GAUDUCHON	57 CHE NOTRE DAME DE CONSOLATION 13013 MARSEILLE	105		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0256PC.P0	20/03/09	Société Civile Immobilière	JUTHE	24 BD DE LA COOPERATION 13013 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0257PC.P0	20/03/09	Société par Action Simplifiée	PATSER	49 BD ROUME 13013 MARSEILLE	53		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0262PC.P0	23/03/09	Mr	MOUREN	4 IMP FRANCOIS CAMOIN 13013 MARSEILLE	0		Construction nouvelle;	
09 M 0264PC.P0	23/03/09	Société à Responsabilit é Limitée	MARSEILLE MOLIERE	7 RUE MOLIERE 13001 MARSEILLE	107		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0275PC.P0	25/03/09	Société Nom Commun	ATLAND BDE	63 RUE PARADIS 13006 MARSEILLE	133		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0281PC.P0	26/03/09	Mr et Mme	AMIEL	73 CHE DE PARTY 13013 MARSEILLE	39		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0286PC.P0	26/03/09	Mr	GARGUILO	3 BD FRANCOIS PEREZ 13013 MARSEILLE	111		Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
09 M 0291PC.P0	26/03/09	Syndicat	DES COPROPRIETAIRES DU 8 RUE DE L'ACADEMIE	8 RUE DE L' ACADEMIE 13001 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0294PC.P0	27/03/09	Mme	IATROPOULOS	44 CHE DES PAROYES 13013 MARSEILLE	0			

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREEER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 M 0298PC.P0	27/03/09	Société Anonyme	URBAT PROMOTION	167 AV DE LA CROIX ROUGE 13013 MARSEILLE	0			
09 M 0302PC.P0	30/03/09	Société	SCCV CHATEAU GOMBERT	RUE BENJAMIN CREMIEUX MARSEILLE	0			
09 M 0307PC.P0	31/03/09	Société Anonyme	URBAT / MAITRE	TSE SAINT JUST 13013 MARSEILLE	4118		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0312PC.P0	31/03/09	Mr	MARAVAL	36 RUE DU CAMBODGE 13006 MARSEILLE	0			
09 M 0314PC.P0	31/03/09	Société Civile Immobilière	PERLANE	72B RUE LEON BOURGEOIS MARSEILLE	0			
09 N 0247PC.P0	17/03/09	Société Civile Immobilière	IONA	4 RUE MONTBRION 13002 MARSEILLE	0			
09 N 0249PC.P0	18/03/09	Ville de Marseille	DGABC -DP4	74 RUE CHEVALIER PAUL 13002 MARSEILLE	0			
09 N 0259PC.P0	20/03/09	Mr	MARTINACHE	17 RUE DE L USINE 13014 MARSEILLE	81		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 N 0265PC.P0	23/03/09	Société Civile Immobilière	LE PATIO	71 BD ODDO 13015 MARSEILLE	353		Travaux sur construction existante;	Bureaux ;
09 N 0273PC.P0	24/03/09	Mr et Mme	RAMET/DAUGE	59 BD DU POINT DE VUE 13015 MARSEILLE	65			Habitation ;
09 N 0274PC.P0	20/03/09	Mr et Mme	LEBOUAZDA	60 CHE VALLON DES TUVES 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0278PC.P0	25/03/09	Mr et Mme	KARASAKAL ARSLAN	27-29 BD DU 7EM TIRAILLEUR ALGERIEN 13015 MARSEILLE	107		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 N 0299PC.P0	27/03/09	Mr	KESKINER	0 CHE DE LA BIGOTTE LOT LE VAL AUX GRIVES LOT 21 13015 MARSEILLE	206		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0301PC.P0	30/03/09	Société Civile Immobilière	OUED ZEGHAR	4 IMP ARNAUD 13015 MARSEILLE	0			

PERIODE DU 1^{er} AU 15 AVRIL 2009

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 H 0317PC.P0	01/04/09	Mr	MARTIN	22 AV JOSEPH CROVETTO 13009 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 H 0322PC.P0	01/04/09	Mr	LECLAIR	20/24 BD DE LA FABRIQUE MARSEILLE	111		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 H 0323PC.P0	01/04/09	Mr	MARTY	76 TRA DE CARTHAGE 13008 MARSEILLE	37		Travaux sur construction existante;Surele vation;	Habitation ;
09 H 0327PC.P0	02/04/09	Mr	DESCHAUD	33 RUE FLORALIA VILLA N° 10 13009 MARSEILLE	0		Autres annexes : Pergola;	
09 H 0336PC.P0	06/04/09	Mme	VIGLIONE	46 BD DE LA CONCORDE 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0340PC.P0	07/04/09	Mr	LORENZETTI	14 AV DE LA COTE D AZUR 13008 MARSEILLE	0			
09 H 0341PC.P0	07/04/09	Société en Nom Collectif	MARSEILLE SERANE	AV DE LA SERANE 13008 MARSEILLE	3516		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 H 0346PC.P0	08/04/09	Mr	GESTA	29 RUE AVIATEUR POLI 13008 MARSEILLE	0			
09 H 0356PC.P0	10/04/09	Mme	VESIN	103 RUE CALLELONGUE MARSEILLE	0			
09 H 0360PC.P0	10/04/09	Société en Nom Collectif	CHEMIN DU VALLON DE TOULOUSE	CHE DU VAL DES BOIS 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0362PC.P0	14/04/09	Mr	VERDIER	38 BD DU PETIT NICE MARSEILLE	0			
09 H 0366PC.P0	14/04/09	Administration	CG DES BOUCHES DU RHONE S.A.E.M. 13 DEVELOPPEMENT	TRA REGNY 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0367PC.P0	14/04/09	Mr	BENAZRA	CHE DU MAUVAIS PAS MARSEILLE	0			
09 H 0376PC.P0	15/04/09	Mr	GARCIA	43 AV GENERAL BROSSET 13009 MARSEILLE	0			
09 J 0320PC.P0	01/04/09	Société Civile Immobilière	QUICK INVEST FRANCE	AVE DE SAINT MENET 13011 MARSEILLE	78		Travaux sur construction existante;	Commerce ;
09 J 0324PC.P0	01/04/09	Mr	MAURETTE	16 IMP DU CORDEAU 13011 MARSEILLE	73			Habitation ;
09 J 0326PC.P0	02/04/09	Mr	CAUBET	224 AV DE LA CAPELETTE 13010 MARSEILLE	0			
09 J 0349PC.P0	09/04/09	Société Civile Immobilière	ATLANTIS	IMP DE LA MONTRE LOT N° 2 LOTISS PARC D' ACTIVITES DE LA VALENTINE MARSEILLE	0			
09 J 0355PC.P0	09/04/09	Mr et Mme	CESBRON	0 CHE DE LA MONTADETTE 13011 MARSEILLE	50		Travaux sur construction existante;Surele vation;	Habitation ;
09 J 0357PC.P0	10/04/09	Mr	BRIER	6 BD REYNAUD DE TRETTS 13010 MARSEILLE	0			
09 J 0368PC.P0	14/04/09	Mr	PIEVE	21 TSSE ROSE BRUNY 13010 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 J 0369PC.P0	14/04/09	Mr	PIETROTTI	80 RTE DE LA TREILLE 13011 MARSEILLE	0			
09 J 0377PC.P0	15/04/09	Mr	COUSSEAU	47 RUE DE CRIMEE 13003 MARSEILLE	0			

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 K 0316PC.P0	01/04/09	Mr	AURIVEL - BONNIER	1 RUE BOSCARY 13004 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 K 0319PC.P0	01/04/09	Société Civile Immobilière	TOURVIMO	211 AVE DU 24 AVRIL 1915 MARSEILLE	306		Construction nouvelle;	Commerce ;
09 K 0329PC.P0	03/04/09	Mr et Mme	MANDELLI	11 BD DE LA MAZARADE 13012 MARSEILLE	74			Habitation ;
09 K 0330PC.P0	03/04/09	Société à Responsabilité Limitée	ALPIMMO	8/10 RUE PIERRE BERANGER MARSEILLE	0			
09 K 0333PC.P0	03/04/09	Mr	PIGEAT	109 CHE DU VALLON DE L ORIOL 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0335PC.P0	06/04/09	Mr et Mme	BROUSSE	6 TRA DU CANOUBIER 13007 MARSEILLE	46		Surelevation;	Habitation ;
09 K 0338PC.P0	06/04/09	Mr	MENASSIEU	12 RUE ALBE 13004 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 K 0345PC.P0	08/04/09	Mr	ROMANI	6 BD TRISTAN CORBIERE 13012 MARSEILLE	0			
09 K 0370PC.P0	14/04/09	Mr	PARRA	193 AV DU 24 AVRIL 1915 13012 MARSEILLE	0			
09 K 0371PC.P0	14/04/09	Mme	GOURION AURELIE CHEZ MONSIEUR BICAIS	99 AV DE LA FIGONNE 13012 MARSEILLE	0			
09 K 0372PC.P0	14/04/09	Société par Action Simplifiée	MEDITERRANEE	62 RUE FERRARI 13005 MARSEILLE	0			
09 K 0373PC.P0	14/04/09	Mr	HADDAD GUY CHEZ MONSIEUR BICAIS	99 AV DE LA FIGONNE 13012 MARSEILLE	0			
09 K 0374PC.P0	14/04/09	Mr	BICAIS	99 AV DE LA FIGONNE 13012 MARSEILLE	0			
09 M 0315PC.P0	01/04/09	Société à Responsabilité Limitée	BINA	6/ 8 RUE TAPIS VERT 13001 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0325PC.P0	02/04/09	Mme	POURCEL	74 CHEM DE PARTY MARSEILLE	23		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0331PC.P0	03/04/09	Société Civile Immobilière	KIVAGE ET CJE	148 AV DES OLIVES 13013 MARSEILLE	67		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0332PC.P0	03/04/09	Mr	DALCO	2 IMP MONTCAULT 13013 MARSEILLE	125		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0342PC.P0	08/04/09	Mr et Mme	MOUREN	67 RUE SIMONE WEILL MARSEILLE	0			
09 M 0343PC.P0	08/04/09	Mr	TERTRAIS	4 MTE DE LA CROIX 13006 MARSEILLE	0			
09 M 0344PC.P0	08/04/09	Mr	PACE	33 RUE DU REFUGE 13002 MARSEILLE	8		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0350PC.P0	09/04/09	Mr	BRUN	CHE DE LA GRAVE 13013 MARSEILLE	159		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0352PC.P0	09/04/09	Mr	BERCANE	CHE DE LA GRAVE LOTISS CAMIZULI LOT 5 13013 MARSEILLE	137		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0358PC.P0	10/04/09	Société à Responsabilité Limitée	CARDINAL MEDITERRANEE	64 RUE DE LA LOUBIERE 13006 MARSEILLE	4201		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0359PC.P0	10/04/09	Mr et Mme	CAMPELLO	53 RUE ETIENNE PARROCEL 13013 MARSEILLE	13		Travaux sur construction existante; Veranda;	Habitation ;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 M 0363PC.P0	14/04/09	Société Civile Immobilière	LAUFACHRIST	35 AV MARCEL DELPRAT 13013 MARSEILLE	48		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 N 0318PC.P0	01/04/09	Banque	CIC LYONNAISE DE BANQUE	5 PCE DE LA JOLIETTE 13002 MARSEILLE	9			Commerce ;
09 N 0321PC.P0	01/04/09	Ville de Marseille	DGABC / DTNL	CHE DE MIMET MARSEILLE	91		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 N 0328PC.P0	02/04/09	Conseil Général	DIRECT ARCHITECTURE CONSTRUCTION	22 PL ALPHONSE CANOVAS 13015 MARSEILLE	251			Service Public ;
09 N 0334PC.P0	03/04/09	Mr et Mme	INIZAN	17 RUE DES PONTS 13015 MARSEILLE	20		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 N 0339PC.P0	06/04/09	Banque	POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE	138 AV DE ST LOUIS 13015 MARSEILLE	205		Travaux sur construction existante;	Commerce ;
09 N 0347PC.P0	08/04/09	Mr	GABARROT	64 RUE DE ROME 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0348PC.P0	09/04/09	Mr et Mme	SANTIAGO	1 RUE MICHEL SERRE 13016 MARSEILLE	92		Construction nouvelle; Démolition Totale;	Habitation ;
09 N 0351PC.P0	09/04/09	Cabinet	LIAUTAUD	48 CANEBIERE / 1 RUE DES FEUILLANTS 13001 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 N 0353PC.P0	09/04/09	Mr	MATTHIEUSENT	34 BD NUNGESSER 13014 MARSEILLE	0			
09 N 0354PC.P0	09/04/09	Mme	KACIOUI	0 TSE DE LA VIGIE 13015 MARSEILLE	228		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0364PC.P0	14/04/09	Copropriété	15 PLACE DES MARSEILLAISES	15 PL DES MARSEILLAISES 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0365PC.P0	14/04/09	Société d'Economie Mixte	MARSEILLE AMENAGEMENT	42 RUE DU PETIT SAINT JEAN 13001 MARSEILLE	0			
09 N 0375PC.P0	15/04/09	Mr	CAVALLINI	41 BD JOURDAN 13014 MARSEILLE	0			

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2009**VILLE DE MARSEILLE****REPUBLIQUE FRANCAISE****CONSEIL MUNICIPAL**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 9 février 2009
Compte rendu in extenso

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BABOUCHEAN ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT-SUQUET ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ DUTTO ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ C. MASSE ♦ MENNUCCI ♦ MILHAUD ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAIN ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ ORTIZ ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ ROCCA SERRA ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VARESE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VIARD ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUI ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

Etait absente et excusée Madame :

BRYA.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs:

ALLEGRINI par VLASTO (à partir de 9 h 00) ♦ BARLES par PONCET-RAMADE (à partir de 10 h 00) ♦ BENARIOUA par BOULAINSEUR ♦ BOULAY par HUGON ♦ BRET par DUTOIT ♦ CAMERA par CARREGA ♦ GHALI par PIGAMO ♦ GUERINI par MENNUCCI ♦ HONDE par ORTIZ ♦ IMBERT par VASSAL ♦ F. MASSE par CHAMASSIAN ♦ MUSELIER par MORAIN ♦ PASQUINI par SPORTIELLO-BERTRAND ♦ REY par ASSANTE ♦ ROATTA par BLUM.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour.

Tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 110 et 111, conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Assentiments)

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2008

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ?

Monsieur DUTOIT. Sur le rapport sur le logement, rapport 237, il est indiqué que le Groupe Communiste a voté "pour". Or c'est une erreur, nous avons voté "contre".

Monsieur le Maire.- On vous en donne acte et on rectifiera, j'espère que tout le monde note ce qu'il faut.

(Aucune autre observation)

Avec cette observation,

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2008 est approuvé.

* * *

2 - Compte rendu de décisions

Retrait de l'arrêté n°07/119 en date du 11 décembre 2007 par lequel la Ville de Marseille a exercé son droit de préemption urbain renforcé sur un immeuble partiellement occupé sis 83-85 La Canebière 13001 Marseille.
 (L.2122-22-15°-L.2122-23)
 (Sans observation)

* * *

Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition d'un bien sis au 92, rue de Lyon 13015 Marseille cadastré quartier "Les Crottes" section 901 C n°128.
 (L.2122-22-15°-L.2122-23)
 (Sans observation)

* * *

Mémoire d'honoraires présenté par Maître Michel FRUCTUS, avocat au barreau de Marseille, concernant les prestations accomplies avant le 13 janvier 2004, date du marché de services juridiques conclu avec la Ville de Marseille.
 (L.2122-22-11°-L.2122-23)
 (Sans observation)

* * *

Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un immeuble, libre de toute occupation et de tout matériel/matériaux, situé 47, rue Auphan 13003 Marseille - cadastré sous le n°140 de la section L de Saint-Mauront.
 (L.2122-22-15°-L.2122-23)
 (Sans observation)

* * *

Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un bien immobilier en l'état d'occupation déclarée, situé 9 rue Duguesclin 13001 Marseille - cadastré sous le n°69 de la section B quartier Thiers.
 (L.2122-22-15°-L.2122-23)
 (Sans observation)

* * *

Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition d'un bien sis au 339, rue de Lyon 13015 Marseille, quartier Saint-Louis - cadastré section 905 K n°30.
 (L.2122-22-15°-L.2122-23)
 (Sans observation)

* * *

08/104/DGAJ	<p>Actions en justice au nom de la Ville de Marseille relatives aux juridictions judiciaires. (L 2122-22-16° - L 2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	08/114/DGUH	<p>Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP G. REY, P. CHARRIAUD, R. GENET-SPITZER, P. F. DEBERGUE, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>
08/105/DGAJ	<p>Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Jean-Jacques MARTIN, Bernard CAUSSIDOU, Stéphanie MARTIN-ALOI. (L 2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	09/01/DGAC	<p>Prix de vente du catalogue d'exposition "Monnaies d'Aix-en-Provence, mi XVème - fin XVIIIème siècle, Collection Philippe Ganne" du Cabinet des Monnaies et Médailles de Marseille, accompagnant l'exposition présentée aux Archives Municipales du 19 décembre 2008 au 30 avril 2009. (L.2122-22-2°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>
08/106/DOF	<p>Reprise de concessions trentenaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre. (L2122-22-8° - L2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	09/02/DGUH	<p>Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour un bien sis au 3 rue Joséphine cadastré quartier "Les Crottes" section 901 H n°50 lot n°17. (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>
08/107/DOF	<p>Reprise de concessions d'une durée de quinze ans, sises dans le cimetière de Saint-Pierre. (L2122-22-8° - L2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	<p><u>Monsieur le Maire.</u>- Nous passons à l'examen des rapports.</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	
08/108/DAFP	<p>Préemption exercée par la Ville de Marseille d'un bâti situé 61 rue d'Aubagne 13001 Marseille - cadastré sous le n°182 section B quartier Noailles. (L2122-22-15°-L2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT</div>	
08/109/DAFP	<p>Préemption exercée par la Ville de Marseille du lot 179 à usage d'habitation sans occupant, situé 89 à 103, boulevard Jourdan prolongé au 8ème étage du bâtiment B de l'ensemble immobilier LE MAIL 13014 Marseille - cadastré sous le n°97 section A de Saint-Barthélémy. (L2122-22-15°-L2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	<p><u>Monsieur le Maire.</u>- Pour permettre à Maître ALLEGRINI d'aller plaider aux Assises, nous allons prendre en premier les rapports 12, 13 et 14.</p> <p><u>COMMISSAIRE RAPPORTEUR</u> : M. ALLEGRINI José</p>	
08/110/DAFP	<p>Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition d'un bien sis au 3, rue Joséphine 13015 Marseille - cadastré quartier "Les Crottes" section 901 H n°50 Lot n°1. (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">12 - 09/0012/FEAM</div> <p>DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Croix Rouge Française - Convention de mise à disposition d'un véhicule de prompt secours à personnes. (09-17499-DGSIS-BMP)</p> <p><u>Monsieur ALLEGRINI.</u>- Monsieur le Maire, merci de prendre en compte mes préoccupations personnelles.</p> <p>S'agissant du rapport n°12, c'est un rapport qui concerne une convention de mise à disposition d'un véhicule de prompt secours à la Croix Rouge.</p> <p>S'agissant du rapport n°13, c'est l'adoption, enfin, d'un règlement opérationnel départemental des services de secours et d'incendie, c'est-à-dire qu'à travers ce règlement il y a une véritable harmonisation des conditions dans lesquelles le SDIS des Bouches-du-Rhône et le Bataillon des Marins-Pompiers interviennent aux lisières de leurs compétences respectives et se donnent mutuellement la main.</p> <p>C'est un peu la preuve, s'il en était besoin, que les guerres des boutons sont révolues et qu'il importe de se fixer contre l'ennemi commun de tous les pompiers du monde, c'est-à-dire le risque, et de se préoccuper de ce qui est la préoccupation de tous les pompiers du monde, c'est-à-dire le secours aux personnes et aux biens. Je crois que c'est, là, la cristallisation et la matérialisation de cette volonté, et je m'en réjouis, et voilà pourquoi je sou mets cette délibération, sous votre autorité, au Conseil Municipal.</p> <p>Pour ce qui est du rapport n°14, on est là dans le champ de la gestion administrative du Bataillon des Marins-Pompiers.</p>	
08/111/DGAJ	<p>Note d'honoraires et de frais présentée par Maître Joseph RIMMAUDO, avocat au Barreau de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>		
08/112/DGAJ	<p>Action en justice au nom de la Commune de Marseille relative à la juridiction administrative. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>		
08/113/DGAJ	<p>Note de frais présentée par la SCP PINELLI et MAROT, Huissiers de Justice associés à Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>		

Monsieur le Maire, puisque l'occasion m'en est donnée, m'autorisez-vous à donner l'information au Conseil Municipal qui, je pense, réjouira tout le monde, selon laquelle le Bataillon des Marins-Pompiers sera cette année en tête de la Marine Nationale pour le défilé du 14 juillet à Paris.

(Applaudissements dans toute la salle)

Monsieur le Maire. - S'il n'y a pas d'observation, mes chers collègues, je mets aux voix ces rapports.

Le rapport 09/0012/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 09/0013/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du département des Bouches-du-Rhône - Avis du Conseil Municipal. (09-17531-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0013/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

14 - 09/0014/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Fourniture et livraison de draps à usage unique, sous emballages plastiques, individuels et hermétiquement fermés destinés aux véhicules de secours et d'assistance aux victimes (V.S.A.V.) du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille. (09-17500-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/0014/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur ALLEGRINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire. - Nous reprenons au rapport n°1.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 09/0001/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Changement de dénomination de la Direction de la Qualité de Vie Partagée qui devient la Direction du Développement Durable. Actualisation de ses missions. (08-17446-DQVP)

Madame MOUKOMEL. - Monsieur le Maire, permettez-moi tout d'abord, au nom de mon Groupe, de nous associer à votre colère quant aux propos totalement inadmissibles qui ont été tenus hier par le responsable du Front National.

Monsieur le Maire. - Oh là, là ! J'en ai tellement entendu que ceux-là ne m'impressionnent pas ! Mais merci de me le dire.

Madame MOUKOMEL. - Je crois que nous allons les rejeter à notre tour, avec la plus grande véhémence.

Ce rapport présenté ce matin, qui est emblématique parce que c'est le premier de notre Conseil, nous réjouit par le souci de développement durable qu'affiche désormais la Municipalité. Nous ne sommes pas tout à fait persuadés que l'ensemble des rapports présentés aujourd'hui, dont plusieurs sont majeurs pour l'avenir de notre ville, ont été examinés par le prisme du développement durable, mais la Municipalité est particulièrement novice sur le sujet.

Et d'ailleurs, alors que notre ville s'exhibe sur les premières pages de magazines nationaux, nous aurions aimé, Monsieur le Maire, vous voir demain, mardi 10 février, parmi les 400 Maires de villes d'Europe qui, à Bruxelles, dans le cadre de la semaine "énergie" de la Commission Européenne, signeront la Convention des Maires qui vous a été présentée dès l'automne dernier. Alors que –je cite– "les Collectivités Locales sont prêtes à agir pour améliorer l'efficacité énergétique", ces 400 Maires se proposent de travailler en partenariat à la réalisation de cet ambitieux objectif des "trois fois 20" de la Commission Européenne : plus 20 % de maîtrise de l'énergie, plus 20 % d'énergies renouvelables, moins 20 % d'émissions de CO₂.

La porte est encore ouverte à la Ville de Marseille et il est urgent que nous nous mettions au travail.

Ce premier rapport se doit d'être plein de sens. Alors que la crise économique atteint de plein fouet notre ville, le souhait du Groupe Faire Gagner Marseille est bien que la politique de développement durable que nous souhaitons mettre en œuvre, réponde à l'inquiétude grandissante des habitants par la prise en compte de leurs paroles lors des concertations, qu'elle soit synonyme de création d'emplois, cela n'est plus à démontrer à Marseille comme ailleurs, qu'elle oblige à une politique de recherche universitaire et technologique de haute qualité, qu'elle se traduise par la hausse du pouvoir d'achat, par la diminution des charges de chacun, toutes choses que nous allons discuter au cours de ce Conseil Municipal.

Bien sûr, Monsieur le Maire, nous voterons pour ce premier rapport.

Monsieur le Maire. - M. SUSINI, voulez-vous répondre à Mme MOUKOMEL ?

Monsieur SUSINI. - Monsieur le Maire, le Plan Climat est en place, son application s'étalera évidemment dans le temps à l'échelle de ce mandat et aux autres mandats qui suivront. Et la Ville prend toute sa place dans sa participation aux commissions et aux grandes conventions qui ont lieu en France et à l'étranger. Et pour ma part, j'ai participé en votre nom, il y a un mois, à Lyon, à une convention dans laquelle on a engagé la signature de la Ville. Et nous poursuivrons dans ce sens.

Le rapport 09/0001/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

2 - 09/0002/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Attribution d'une subvention de la Ville en faveur de l'association "Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille et du CCAS " au titre de l'année 2009.

(08-17472-DGRH)

Le rapport 09/0002/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

3 - 09/0003/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DU CONTENTIEUX • Affaire Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Saint-Georges : Désordres dans l'immeuble 97, avenue de la Corse - 7^{ème} arrondissement.

(09-17544-CONT)

Le rapport 09/0003/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 09/0004/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Fourniture de gaz naturel rendu site pour certains bâtiments de la Ville de Marseille - Lancement d'un appel d'offres ouvert. Un lot.

(09-17502-DGPRO)

Le rapport 09/0004/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

5 - 09/0005/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réhabilitation de la Mairie du 7^{ème} secteur Bastide Saint-Joseph 72, rue Paul Coxe - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 de transfert au marché de maîtrise d'œuvre n°08/604.

(09-17504-DGPRO)

Le rapport 09/0005/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 09/0006/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION DES REGIES - Nouvelle tarification relative au remboursement des matériels perdus ou cassés, prêtés aux différents services et associations.

(09-17533-DGABC)

Le rapport 09/0006/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 09/0007/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - EXPLOITATION • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord cadre relatif à la fourniture de matériels audiovisuels professionnels et prestations associées pour les services de la Ville de Marseille.

(09-17509-DSIT-EXPL)

Le rapport 09/0007/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 09/0008/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - EXPLOITATION • Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la maintenance et à la fourniture de matériels d'impression en volume, d'outils de gestion et prestations associées.

(09-17512-DSIT-EXPL)

Le rapport 09/0008/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 09/0009/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - EXPLOITATION • Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'entretien de l'installation téléphonique de l'Hôtel de Ville et de ses annexes.

(09-17514-DSIT-EXPL)

Le rapport 09/0009/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

10 - 09/0010/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Lancement d'un appel d'offres relatif aux prestations de conseil et d'assistance en matière de communication.

(09-17526-DGCRE)

Le rapport 09/0010/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 09/0011/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Approbation d'une convention conclue entre la Ville et la SNCF, Direction Régionale de Marseille, pour l'achat de billets de train.

(09-17530-DGCRE)

Le rapport 09/0011/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

15 - 09/0015/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association Grand Luminy - Approbation d'une convention.

(08-17447-SG)

Le rapport 09/0015/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

16 - 09/0016/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.

(08-17449-SG)

Le rapport 09/0016/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

17 - 09/0017/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Participation de la Ville de Marseille à la mise en place d'une plate-forme d'imagerie sur le site de la Timone - Changement de l'organisme gestionnaire.
(08-17457-SG)

Le rapport 09/0017/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

18 - 09/0018/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de la Société Mathématiques de France pour le Centre International de Rencontres Mathématiques – CIRMF.
(08-17461-SG)

Le rapport 09/0018/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 09/0019/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à l'activité de l'Institut d'Economie Publique (IDEP).
(08-17466-SG)

Le rapport 09/0019/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Nous en arrivons au rapport sur les orientations budgétaires. On ne comptabilise pas le temps de parole sur ce débat.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

20 - 09/0020/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Orientations budgétaires de l'exercice 2009.
(09-17515-DGSF)

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers amis, ce rapport sur les orientations budgétaires 2009 est particulièrement important et il mérite que nous nous y attardions. En effet, 2008 a été une sorte de parenthèse électorale. Maintenant, les nouvelles équipes sont en place, alors l'année 2009 marque un commencement.

Rappelons rapidement le bilan de ces quatorze dernières années, années GAUDIN. Pour Marseille, la baisse du chômage de plus de 20 %, d'environ 10 % l'augmentation de la population, 780 000 habitants en 1995, sans doute plus de 850 000 aujourd'hui, des finances certes difficiles mais qui tiennent.

Que seront les années à venir ? Nos concitoyens attendent de nous la poursuite de cet élan, car ils savent que c'est la condition nécessaire pour donner du travail au plus grand nombre. Mais entre 2007 et 2009 s'est glissé le détestable virus de la crise économique. C'est pourquoi les craintes, les inquiétudes sont très fortes. C'est à cela que notre devoir est de répondre.

Nos atouts sont puissants, encore faut-il bien les jouer. Marseille carrefour bio-stratégique, le Port, l'Aéroport, les lignes à grande vitesse, voilà des enjeux pour toutes les Collectivités Locales et Publiques réunies. Nous y apporterons fermement notre contribution au succès.

Mais Marseille, à la rencontre de l'Europe et de la Méditerranée, est aussi un carrefour humain et culturel. Assurer cette belle mission, voilà la compétence spécifique et majeure de notre Municipalité. Notre devoir est de remplir pleinement cette mission. Naturellement, ce devoir est mis en œuvre au quotidien en agissant avec une efficacité optimale en faveur du développement économique, du renouveau urbain et de l'ouverture au monde de Marseille.

Notre rôle, c'est aussi de veiller à assurer une qualité de service exemplaire dans les services socio-éducatifs ou encore de promouvoir le sport, d'optimiser les services municipaux et aussi d'apporter un soutien massif aux acteurs du monde de la culture.

Cependant, ayons conscience qu'au-delà de ce rôle au quotidien de la Municipalité, des outils majeurs de réussite ont été forgés et ces outils sont particulièrement robustes : Euroméditerranée, le Plan Campus, ITER, le tourisme, qui en France résiste bien, et en point d'orgue, 2013 Marseille Capitale Européenne de la Culture.

Chers amis, soyez-en persuadés, nous serons aux rendez-vous qui nous ont été fixés et Marseille assumera pleinement son leadership métropolitain. C'est la conjugaison de tous ces éléments qui nous permettra d'atteindre notre objectif premier, poursuivre le développement économique, condition nécessaire à la lutte contre le chômage et la pauvreté.

Avec quels moyens ? Le document qui vous a été remis décrit l'ampleur des tâches à accomplir, nous les précisons dans la présentation du Budget 2009.

Dans le débat des orientations budgétaires, la méthode que nous mettons en œuvre pour réussir est simple à énoncer : maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui progressent moins vite que l'inflation, cela suppose naturellement des efforts d'organisation très significatifs ; poursuite de l'investissement, 2,8 milliards d'euros investis par la Municipalité en 14 ans, inlassablement nous poursuivrons au rythme de 200 millions d'Euros par an, ce n'est pas le moment d'arrêter d'investir. Il est évident que cette stratégie ne peut se réaliser que dans le cadre de l'équilibre de nos finances et de la pleine conscience des difficultés financières de nos concitoyens. Il serait irresponsable de les aggraver. C'est pour cela que le recours à l'impôt, s'il est nécessaire, sera très limité et la dette stabilisée.

Permettez-moi maintenant de conclure ce bref exposé. Monsieur le Maire, par leur vote, les Marseillais ont renouvelé leur confiance en vous et en votre équipe. Ils vous ont élu pour poursuivre l'action qui a transformé Marseille. Je dois vous dire que ce sera difficile mais c'est possible car nous prenons les mesures nécessaires. Que les autres Collectivités Locales en fassent autant et tout ira bien !

Pour ce qui nous concerne, nous réussissons et nous serons présents aux rendez-vous que nos concitoyens et l'histoire nous ont fixés. L'élan que nous avons donné ne sera pas brisé, c'est en cela que nous méritons la confiance des Marseillais : on ne lâche rien ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, chers collègues, dans le contexte de crise que nous vivons, ce débat d'orientations budgétaires devrait être un rendez-vous pour répondre aux inquiétudes des Marseillaises et des Marseillais tout en relevant les défis pour tourner Marseille vers l'avenir. A sa lecture, ce programme est très ambitieux pour notre ville, mais –oui, il y a un "mais"– malheureusement, là où le bât blesse, c'est dans sa conclusion : une volonté de tout mettre en œuvre pour améliorer encore son image et consolider l'attractivité de son territoire. Une fois de plus, Monsieur le Maire, nous ne sommes pas dupes, votre projet ne tient pas compte des besoins réels et des attentes des Marseillaises et des Marseillais.

De plus, les récentes annonces du Ministre de la relance, M. DEVEDJIAN, lors de sa venue à Marseille, favoriser l'investissement et la rentabilité des capitaux investis au détriment de la consommation et de l'emploi, sont loin de rassurer nos concitoyens face à la crise à laquelle nous sommes confrontés.

Ces investissements feraient allouer aux grands projets de Marseille et seraient répartis de la façon suivante, une nouvelle fois annoncés : 6 millions d'Euros pour le MUCEM, 1 million d'Euros pour le Fort Saint-Jean, 7,5 millions d'Euros pour le Grand Port Maritime, dont 4 millions d'Euros pour la future Digue du Large, 3,5 millions d'Euros pour la modernisation du réseau ferré portuaire de Fos, 10 millions d'Euros pour la L2, l'Arlésienne, sur le site de la Fourragère, projet global de la L2, on le sait, 600 millions d'Euros, et engagement de l'Etat pour la restauration universitaire du Plan Campus Canebière.

Vraiment rien de mirobolant si on regarde de près. La plupart des sommes prévues ne sont qu'une confirmation de crédits qui devaient être alloués à des projets déjà en cours. Elles sont loin des préoccupations de la population marseillaise qui, elles, revendiquent la hausse des salaires, la défense de l'emploi ou encore la défense du service public, ainsi que des réformes indispensables pour permettre le redémarrage d'une économie désormais entrée en récession.

Et pour garantir ce Plan de relance attribué à Marseille, nous avons eu droit à un petit tour de passe-passe du Président de la République, comme il sait bien le faire. Après un coup de baguette magique, le Père Fouettard apparaît : condition sine qua non, les projets doivent démarrer en 2009 sans prendre de retard, car trois mois de retard équivaldraient à une perte du financement de l'Etat sur le projet concerné. Des indicateurs de performances et des outils informatiques alloués au Préfet seront destinés à contrôler la mise en œuvre d'ailleurs de ces projets.

Aussi, Monsieur le Maire, ne nous réjouissons pas trop vite, rien n'est véritablement acquis sur le Plan de la relance attribuée à notre ville par l'Etat. Tout comme dans votre rapport, les prévisions en matière de dotations de l'Etat ne sont guère de bon augure pour 2009. Vous dites : "Nous subissons une situation particulièrement difficile, avec un environnement économique et financier très tendu, incertain pour les mois à venir". Cette situation est la triste réalité, mais ne serait-ce pas déjà un aveu déguisé d'un échec pour certains projets que vous annoncez dans ce rapport ?

La dotation de garanties va baisser et vous avouez dans ce rapport que cette baisse risque d'être pénalisante pour Marseille, que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale aura une attribution égale à celle de 2008, donc une perte de plus 3 millions d'Euros, que la dotation générale de décentralisation sera gelée, avec une enveloppe identique à celle de 2008. Pas d'effet de surprise, pour toutes ces raisons vous aurez sûrement recours au levier fiscal pour 2009.

De plus, si nous examinons la courbe d'évolution du taux d'exécution des dépenses programmées, vous n'en avez réalisé en 2008 que 85 %, d'où une baisse par rapport aux 94 % de 2007, et la crise n'était pas encore officiellement annoncée ! Dès lors, au vu de toutes les baisses de subventions précédemment énoncées, comment pouvez-vous, Monsieur le Maire, chiffrer une augmentation des dépenses d'un montant de 235 millions d'Euros, ce qui serait équivalent à une augmentation de 24 millions d'Euros en comparaison de 2008 ?

Face à la crise, on nous annonce un taux moyen de la dette aux alentours de 4,45 contre 4,55 en 2008 pour notre Ville. Mais malheureusement, une fois de plus, l'influence des taux du marché pourrait induire un impact négatif sur les frais financiers. Aussi, face à la réduction de l'engagement financier de l'Etat en faveur des Collectivités Locales, quel exemple majestueux le Président de la République a d'ailleurs donné lors son intervention puisqu'il a déjà décidé unilatéralement de supprimer la taxe professionnelle, et autre contexte économique et financier très tendu, vous comprendrez donc, Monsieur le Maire, que nous ne pouvons aujourd'hui approuver un tel rapport d'orientations budgétaires pour notre Ville, alors que les garanties de réalisation de ces projets sont loin d'être assurées.

De plus, qu'en est-il du véritable plan de renouveau urbain, du développement économique par ces créations d'emplois ? Notre Groupe s'est également toujours opposé à votre politique de logement, qui exclut de plus en plus les revenus les plus modestes : 30 000 foyers attendent toujours un logement social à Marseille. Je dois reconnaître que vous vous engagez à faire des efforts concernant les logements, la construction de logements et le combat contre l'habitat indigne. Mais il faut multiplier les efforts que vous avez produits et que vous comptez produire, en ciblant réellement les arrondissements qui sont les plus touchés.

Sur fond de crise au plan national, 45 % des programmes de construction, dans le cadre du Plan de relance, seront des logements véritablement sociaux. Quel va être le pourcentage pour Marseille ? Ce désengagement de l'Etat va pénaliser davantage les ménages modestes qui risquent d'attendre encore longtemps la mise en place effective du droit au logement opposable.

Une de mes craintes, Monsieur le Maire, est que votre politique du logement suive malheureusement la politique nationale qui est dénoncée dans le rapport de la Fondation Abbé Pierre, je cite : "L'Etat est plus soucieux de répondre aux inquiétudes du secteur du Bâtiment qu'à réduire la crise du logement". Il faut donc une politique de logement ambitieuse développée à l'échelle intercommunale et intégrant la notion de mixité sociale par arrondissement.

Par ailleurs, votre soutien au développement économique est axé une fois de plus sur le secteur tertiaire, avec comme priorités Euroméditerranée et le tourisme. Ce rapport annonce une baisse du chômage, soit, mais chez les femmes et les personnes de plus de 50 ans. Dès lors, quelles dispositions seront prises pour la baisse du chômage pour les jeunes ? Qu'en est-il des projets pour la formation ? Gagner le pari du développement économique et de l'emploi dépend et nécessite avant tout d'autres choix politiques que ceux que vous avez annoncés.

Il faut, par exemple, favoriser le tissu industriel de la ville et avoir une attention très forte et particulière sur les deux grosses industries qui nous restent à Marseille, je veux parler de Net Cacao et Saint-Louis Sucre. Marseille a donc des atouts qui, bien utilisés, peuvent offrir à sa population la prospérité qui lui fait défaut depuis de très nombreuses années. Avec son Port, quid de vos intentions sur ce sujet dans votre rapport ? Ses activités industrielles, ses établissements de formation initiale et professionnelle, sa recherche de haut niveau, sa position centrale en Europe et en Méditerranée et surtout son peuple vivant, jeune et dynamique. Marseille pourrait devenir une grande métropole du Sud, mais malheureusement nous restons dans une politique libérale qui ne fait qu'accentuer les inégalités.

Par exemple, vous souhaitez amplifier, comme on peut le lire dans votre rapport 28 sur la politique municipale pour le centre-ville, la requalification de l'habitat, accroître l'activité du tourisme, retrouver l'attractivité commerciale d'antan, améliorer l'espace public, avec notamment la piétonnisation du Vieux-Port, réorganiser le plan de circulation et le réseau en surface, qui, je cite, serait un centre-ville qui reflète une ville vivante et qui doit être une ville étudiante. Tout cela est fort ambitieux, mais n'est-il pas le reflet d'écarts importants sur notre territoire, d'un secteur à un autre ?

Privilégier le développement des transports en commun pour décongestionner le centre-ville est une bonne chose, mais nous sommes toujours en insuffisance d'infrastructures au regard des besoins en développement à l'échelle de l'aire métropolitaine marseillaise. Relancer l'économie est vital, mais qu'en est-il du social, de l'éducation, des services publics, qui sont les préoccupations des Marseillaises et des Marseillais à ce jour ? Vous saupoudrez de-ci de-là quelques réalisations sur certains secteurs. Rien de plus, vraiment rien d'exceptionnel ni de nouveau !

Enfin, nous sommes pour plus de démocratie participative, nos concitoyens ont peur de l'avenir en cette nouvelle année. Quand allez-vous enfin entendre leurs craintes ? Marseille a besoin de citoyenneté et de renouveau. Si l'on veut qu'en 2013 notre ville, Capitale Européenne de la Culture, soit éblouissante, elle a besoin d'hommes et de femmes qui mettent en œuvre des choix de progrès élaborés avec les Marseillaises et les Marseillais et réalisés avec eux.

Je vous accorde, Monsieur le Maire, que dans de telles circonstances présenter un rapport d'orientations budgétaires pour 2009 n'a pas dû être une mince affaire. Mais malheureusement, vous suivez à la lettre la politique de Nicolas SARKOZY. Avec les Marseillaises et les Marseillais nous voulons être acteurs des changements qui s'opèrent dans notre ville et nous ne voulons pas subir une décision prise ailleurs et par d'autres. Ainsi, votre programme est une fois de plus trop éloigné de la réalité et nous mettrons tout en œuvre pour contribuer aux attentes et aux envies de changement que réclament les citoyens de notre ville.

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, chers collègues, M. TOURET l'a dit, nous examinons aujourd'hui un rapport important du début de votre nouvelle mandature. Le débat d'orientations budgétaires a été conçu en effet par le législateur pour éclairer l'ensemble des élus sur les objectifs, les contraintes financières et les choix de politique publique qui vont être faits non seulement dans l'année à venir mais aussi dans une perspective pluriannuelle. C'est votre vision de l'avenir de la ville que nous souhaitons enfin connaître et tout particulièrement dans le contexte actuel.

Autant le dire immédiatement, nous sommes déçus et je dirai même perplexes, devant le contenu de ce rapport. A le lire attentivement, il semble qu'il ne se soit rien passé en 2008, ni bouleversement politique local, ni crise financière, ni récession économique. Comme chaque année, nous sommes dans un énoncé de beaux principes, de bonnes intentions, et un catalogue de projets déjà annoncés les années précédentes. Cette attitude me semble un peu surréaliste, voire même inquiétante.

Je crois, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas pris tout à fait la mesure de la situation nouvelle que connaît notre métropole depuis moins d'un an : situation politique locale extraordinaire, avec un rapport de forces entre majorité et opposition qui n'est plus du tout le même que par le passé, ni dans cette enceinte ni à MPM, dont la plupart des compétences touchent directement aujourd'hui la vie quotidienne des Marseillais.

Mais le plus important, c'est la crise économique et sociale dans laquelle s'enfoncent notre pays et dont les effets sur l'économie réelle commencent tout juste à se faire sentir. L'aggravation du chômage est déjà une réalité à Marseille depuis trois mois. Et d'après tous les acteurs économiques, les perspectives à moyen terme sont très maussades. Roland BLUM se trompe quand il nous dit que Marseille est épargnée par la crise : dire cela, c'est mentir ! Comme ceux qui disaient que le nuage de Tchernobyl n'est pas passé en France. Et que l'on ne m'accuse surtout pas de vouloir jouer les Cassandre car je vous rappellerai alors que dans la mythologie les prédictions de Cassandre se révélaient toujours justes.

Alors, malgré une conjoncture nationale et internationale que vous qualifiez d'incertaine, et permettez-moi, Monsieur le Maire, de trouver le mot un petit peu décalé, la Ville n'envisage a priori aucune mesure particulière pour soutenir l'activité ou pour venir en aide aux plus défavorisés. Il y a pourtant plus de deux mois le Président du Conseil Général, Jean-Noël GUERINI, annonçait un plan anticrise avec un montant record des investissements en 2009, à savoir 550 millions d'Euros, doublé d'une aide exceptionnelle de 250 millions d'Euros pour notre métropole et ceci, sans augmentation de la pression fiscale. Le Conseil Régional vient lui aussi de voter un budget en hausse et toujours sans augmentation de la pression fiscale. Eh bien, vous, aujourd'hui, vous nous proposez une hausse des impôts et une baisse de 5 à 10 % des investissements programmés. Deux mots : cherchez l'erreur !

Bien évidemment, nous le savons, avec une dette de 1,8 milliard d'Euros, une hausse des frais financiers due à la défiance des banques et une baisse prévisible des droits de mutation qui, entre parenthèses, n'est même pas évoquée dans ce rapport, vos marges de manœuvre sont minces et ce ne sont pas les aumônes et les annonces en trompe-l'œil du Gouvernement qui vont beaucoup aider notre ville. Un excellent site Internet a d'ailleurs très bien qualifié la venue de M. DEVEDJIAN à Marseille : "DEVEDJIAN à Marseille, c'est la relance par le vide". Et enfin, les nouvelles déclarations de Nicolas SARKOZY sur la suppression totale de la taxe professionnelle soulèvent beaucoup d'inquiétudes mais espérons que l'on en reste, comme souvent avec le Président de la République, au simple stade de l'annonce.

Nous souhaiterions néanmoins que la Ville amplifie dès cette année ses investissements en matière de logements bon marché, d'économies d'énergies, de soutien au Plan Campus et d'équipements publics à caractère social, les jardins de proximité, les crèches, les centres sociaux, les plateaux sportifs de quartier. Malheureusement, c'est d'abord de rigueur budgétaire dont on nous parle dans l'ensemble de ce document.

Et vous annoncez parallèlement une augmentation probable des impôts, ce qui nous paraît franchement mal venu alors qu'une majorité de nos concitoyens est confrontée à de graves difficultés quotidiennes. N'est-il pas possible, Monsieur le Maire, de différer cette hausse ? Etes-vous sûr d'avoir exploré toutes les pistes d'économie possibles alors que la plupart des habitants de cette ville voit fondre leur pouvoir d'achat ? Et encore une fois, les seules personnes que cette hausse ne touchera pas seront les privilégiés qui bénéficient du bouclier fiscal instauré par M. Nicolas SARKOZY.

Monsieur le Maire, nous pensons qu'il faudrait bâtir un vrai budget de crise en associant l'ensemble, et je dis bien l'ensemble, des élus à la définition de ces priorités. Le Groupe Faire Gagner Marseille serait prêt à avoir cette discussion avec vous et à prendre ses responsabilités. Nous vivons une période exceptionnelle qui nécessite des comportements nouveaux de la part de tous les responsables locaux. Les citoyens attendent que nous cherchions des réponses rapides, les citoyens attendent que nous cherchions des réponses concrètes à leurs problèmes et que nous cessions de nous opposer sur tous les sujets.

Attention ! Je ne suis pas en train de dire qu'il n'y aura aucune divergence de fond entre nous. Il y en a et il y en aura toujours, c'est logique. Mais il est aujourd'hui impératif de se parler sur des sujets aussi importants, de négocier, de trouver des compromis, tout simplement au nom de l'intérêt général et du respect de nos concitoyens et particulièrement dans ce contexte politique local. C'est exactement avec cet état d'esprit que nous vous avons proposé un compromis sur le rapport concernant la rénovation du centre-ville que nous allons examiner dans quelques instants. Et nous souhaitons véritablement que ce nouvel état d'esprit permette de concrétiser enfin un certain nombre de grands projets utiles à notre métropole et je pense bien évidemment au formidable rendez-vous de 2013, qui doit tous nous mobiliser et cela, sans arrière-pensée.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous entrons dans une période difficile et je crois que nous devons être responsables et très attentifs aux difficultés du plus grand nombre. Nous examinerons dans quelques semaines votre budget avec cet état d'esprit, mais nous vous demandons d'ores et déjà de renoncer à toute hausse d'impôt qui aggraverait un peu plus la situation de dizaines de milliers de Marseillais. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, les grands titres qui divisent ce rapport prouvent, s'il en était besoin, un malaise dans la gouvernance de la Ville. Après quinze ans de pouvoir, vous proposez pour cette institution une efficacité maximale, des services exemplaires et un maintien de l'équilibre. On peut en déduire que s'il doit être maintenu, l'équilibre est fragile et que l'efficacité comme les services ne sont pas à des niveaux satisfaisants, dont acte ! Mais nous le disons.

Pour faire gagner Marseille, dites-vous, et ce slogan nous parle, vous proposez plusieurs pistes, dont un plan économique et un plan emploi. Dans le plan économique, vous privilégiez l'économie de la connaissance et vous placez votre aide au niveau universitaire, qui ne dépend pas de la Mairie mais plutôt de l'Etat. Et si j'en crois les revendications des universitaires, c'est plutôt mal en point. Par contre, augmenter le niveau de la connaissance, cela dépend bien sûr des écoles et, pour ce qui est de notre responsabilité, des écoles primaires et maternelles. C'est même à ce niveau que peuvent se corriger les inégalités de départ.

L'économie du tourisme et des loisirs, sur laquelle vous fondez toute votre espérance, me paraît également mal partie en période de crise financière internationale. Vous espérez multiplier par deux les 620 millions d'Euros de retombées économiques. Je crois qu'il serait plus juste de les diviser par deux. Les croisières ne sont plus de mise aujourd'hui, les activités frivoles sont devenues accessoires dans le budget des ménages, l'horizon du tourisme étant un peu brumeux, c'est ce que dit le Ministère du Tourisme et les tour-opérateurs. Je voudrais aussi vous signaler pour la Maison du Tourisme marseillais, que les Compagnies de navigation en direction de la Corse sous-traitent les billets à une compagnie anglaise et que l'on ne peut pas acheter ces billets à Marseille.

Pour l'emploi et pour combler notre retard par rapport aux chiffres nationaux, le commerce et l'économie résidentielle, en accueillant des entreprises et des sièges sociaux, sont une piste. Mais vous ne nous proposez pas, pour y parvenir, les infrastructures nécessaires, le back-office, comme le logement, les transports, les écoles, la qualité de l'environnement. Le plan emploi 2009-2014 s'appuie essentiellement sur les associations de la Maison de l'Emploi. Comme vous le savez, l'emploi dépend surtout du niveau de qualification de ceux qui postulent et c'est donc sur l'excellence de l'école et la qualité de l'enseignement que reposent les emplois de demain. L'image de la ville ne suffit pas pour les entreprises.

Le renouveau urbain, Monsieur le Maire, est sûrement indispensable et nécessaire. Il faut réhabiliter l'habitat dégradé, mettre fin aux taudis moyenâgeux de Saint-Mauront, investir dans les économies d'énergies pour que la diminution des charges permette d'augmenter les loyers et de favoriser ainsi l'investissement dans l'habitat. Ce qui compte pour les gens, c'est le "reste à charge". C'est aussi la politique de relance par l'écologie que le Président OBAMA a choisie pour son pays, qui est encore plus endetté que le nôtre.

Quant à la politique foncière de la Ville qui consiste à vendre des espaces verts de la ville pour construire de nouveaux immeubles, c'est l'environnement que vous détruisez et les poumons verts dont nous avons besoin. Il faut reconstruire la ville sur la ville. L'action en faveur du centre-ville ne doit pas se limiter à l'édification de quelques superbes tours de bureaux, mais c'est sur l'existant que nous devons agir : rénover les trottoirs, les débarrasser des voitures, des déchets, des poubelles, combler les nids de poule, permettre aux gens de marcher, respecter les belles avenues et perspectives, au lieu de concocter sur l'avenue du Prado des entrées et sorties d'autoroute en défonçant la voirie par le tunnel Prado Sud. Des entrées et sorties d'autoroute dans la ville, il y en avait déjà assez, ce n'était pas la peine d'en rajouter.

Le renouveau urbain, cela pourrait être de rendre Marseille à ses habitants, d'exclure les voitures de cette ville qui n'est plus qu'un immense parking : la place Lulli, c'est un parking, le cours Pierre Puget, c'est un parking, l'avenue du Prado, c'est un parking, la reconstruction du groupe scolaire Jean-Fiolle, c'est un parking et la place Félix-Baret, c'est une entrée de parking. Il n'y en a pas assez, vous allez en construire encore.

Pour les grands chantiers, vous avez bien sûr proposé la rénovation des équipements culturels, Opéra, Musées, Bibliothèques et la reconstruction et l'amélioration des écoles. Mais cela se fait à un rythme notoirement insuffisant vu le nombre d'écoles à Marseille. Il faudrait au moins tripler ce programme et il faudrait réparer au moins 45 écoles par an. On mettra ainsi dix ans pour rénover le parc scolaire.

La valorisation du cadre de vie ne passe pas seulement par l'entretien des parcs et des jardins, mais aussi par le maintien des espaces naturels verts là où ils sont et par la restauration de la voirie. La rue peut devenir aussi un espace vert et les jardins interstitiels de Lyon sont modestes mais beaux. Les jardins interstitiels, ce sont de micro-jardins glissés dans un recoin de la trame urbaine. Les murs végétalisés remplacent avantageusement certains tags et ils améliorent en plus la qualité de l'air. Dans la sauvegarde des espaces naturels, je recommanderai également de laisser à l'air libre les cours d'eau ville et ils sont nombreux, cela permettrait de diminuer la chaleur ambiante l'été par une brumisation aérienne.

Vous voulez optimiser la gestion des ressources du territoire par l'élaboration d'un nouveau PLU, qui sera d'une concertation plus large qu'auparavant avec les acteurs de la vie locale. N'oubliez pas les Mairies de Secteur, qui ont l'expertise la plus proche du terrain.

Pour terminer la ZAC du Rouet, vous proposez 1 100 logements de plus autour du Parc du 26^{ème} Centenaire, sans combler le retard de ce quartier en logements sociaux. Plutôt que 20 % de logements à coûts maîtrisés, c'est 20 % de logements sociaux de type PLAI qu'il nous faut et ne pas continuer à aggraver la fracture sociale Nord-Sud de la ville.

L'opération Cité de la Méditerranée avance, comme nous le voyons, avec quelques couacs, une passerelle peut en cacher une autre. Le MUCEM va se faire sans projet muséologique précis et, au-delà d'un beau bâtiment, on ne voit pas bien à quoi il va servir, les collections du Musée des Arts et Traditions étant dispersées.

Sur la réhabilitation des quartiers anciens, nous souhaitons connaître l'évaluation et l'impact réel des trois programmes PRI. La qualité de la rénovation nous semble douteuse, peu durable. A-t-elle été suivie efficacement ? Vous évoquez la requalification de l'espace public : pensez-vous que le percement d'un tunnel Prado Sud en fait partie ?

Les espaces littoraux marins et insulaires de la ville, dont vous nous dites qu'ils sont fragiles, limités et convoités, ne se remettraient pas des milliers d'anneaux de mouillage pour les plaisanciers et les plongeurs que vous programmez. Les herbiers de posidonie sont en train de renaître dans l'Anse du Prophète, de nouvelles pollutions seraient dangereuses et il ne faut pas défaire d'une main ce que l'autre refait : les récifs d'un côté et les anneaux de mouillage de l'autre.

Le patrimoine vert mis en valeur, nous le souhaitons tous, mais comment et à quel prix ? Les engrais et les pesticides sont des dangers réels pour la santé. Tous ces palmiers dans la ville n'ont pas bonne mine et la (perspective) dans le lieu de leur plantation est souvent mauvaise. L'atelier du patrimoine doit en effet jouer tout son rôle dans la rénovation des façades et pas seulement sur la Canebière, mais sur l'ensemble des places de la ville.

Une qualité de service exemplaire, c'est aussi ce que nous souhaitons, et le volet social des actions de la Ville est d'autant plus important que les habitants de cette ville sont plus pauvres que dans la plupart des autres grandes villes. Les personnes à mobilité réduite n'ont toujours pas accès aux transports courants, la traversée des rues avec des trottoirs à deux marches ou occupés par les voitures les condamnent au maintien à domicile. Pour ce sujet, rien n'a changé depuis des années. L'avenir du Planning Familial est incertain et la Ville pourrait soutenir sa mission. L'Unité d'Hébergement d'Urgence est insuffisante, mal placée ; il en faudrait une par secteur de la ville et mieux sécurisée pour les personnes qui en ont besoin, avec des horaires d'ouverture plus larges. Pour cela, il faut que le financement soit plus élevé. Trop de gens dorment dans la rue.

Pour la sûreté et la sécurité de la ville, il faudrait sortir des schémas éculés. Les caméras et autres instruments de surveillance sont inutiles et coûteux, ils permettent seulement à la Police d'être dedans, à regarder les délits se commettre, au lieu d'être dehors pour les empêcher. C'est le Chef de Scotland Yard qui le dit et qui l'écrit, écoutons-le !

Le contexte financier dans lequel se placent ces orientations budgétaires n'est pas bon, j'en suis d'accord, bien que la France soit en meilleur état que les autres pays, mais à Marseille, ville pauvre, la situation est tendue, le chômage est plus élevé qu'ailleurs et la Ville supporte un endettement qui s'est multiplié par trois depuis les années DEFFERRE. Les industries de transformation ont disparu et il ne reste que les activités de services à promouvoir. Les filières du tourisme et des croisières, comme celles du secteur de la construction immobilière, sont justement les plus touchées en période de crise. Pas de projet dans l'incertitude et la peur du lendemain, et c'est là qu'un vaste programme de réhabilitation de l'habitat dégradé est possible, tout en améliorant la performance énergétique.

Les recettes propres de la Ville vont sans doute être affectées par les décisions gouvernementales et la suppression de la taxe professionnelle. La taxe carbone sera longue à mettre en place. La dotation de l'Etat a baissé, ce qui fait que vous programmez de nouvelles hausses d'impôt en 2009. Sans argent, on peut toujours améliorer l'efficacité de l'administration, c'est aussi ce que nous souhaitons et depuis longtemps. Diminuer les recours aux cabinets d'études externes, valoriser tout ce que l'administration peut faire en interne, pour cela il faut à la fois former le personnel déjà recruté pour augmenter son efficacité et recruter sur des critères de mérite et de compétences plutôt que de complaisance.

Au total, Monsieur le Maire, nous pensons que ces Orientations Budgétaires ne traitent pas de ce qui est essentiel. Premièrement, améliorer les écoles maternelles et primaires pour faciliter l'intégration et l'emploi des générations futures. Deuxièmement, restaurer l'habitat existant pour qu'il soit plus sûr et sobre en énergie. Troisièmement, requalifier l'espace public urbain avec ses rues, ses trottoirs et ses places, et le rendre aux habitants en préservant les espaces naturels. Plutôt qu'un plan économique, nous vous proposons un plan écologique et social, c'est le lit de l'économie.

Monsieur MORAINE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous abordons aujourd'hui le premier débat d'orientations budgétaires du nouveau mandat que les Marseillais vous ont confié, Monsieur le Maire, en mars dernier, au terme d'une élection qui n'a donc entraîné, Mme PIGAMO, si cela vous avait échappé, aucun bouleversement politique puisque c'est la même équipe et le même Maire que les Marseillais ont choisis pour continuer à diriger Marseille, dans un contexte national où pourtant partout vos amis l'emportaient, ce qui doit démontrer soit que nous sommes meilleurs soit que vous êtes moins bons, c'est au choix !

Cet exercice annuel légalement obligatoire implique donc nécessairement, mes chers collègues, en ce début d'année 2009, une projection de notre politique, celle de ceux qui ont été choisis par les Marseillais pour Marseille, jusqu'en 2014. Mais avant d'expliquer où nous voulons aller, il faut rappeler, pour les oublieux de nature, d'où nous venons et où nous en sommes.

La période 1995-2008 qui se termine, c'est Marseille cité mutante. C'est la ville qui fait rire qui devient la ville qui fait rêver. C'est la capitale du crime qui se transforme en Capitale Européenne de la Culture. Le fondement de notre engagement politique pour cette ville était de ne pas nous contenter d'une gestion de la misère et de la décrépidité. Que Marseille, de 1975 à 1995, ait perdu un emploi sur quatre et un habitant sur six, était pour nous, enfin je devrais dire "pour vous", un échec insupportable, intolérable, inacceptable. Nous voulions, nous, faire passer Marseille de l'ère de la résignation à l'ère de l'ambition. Votre ambition, Monsieur le Maire, notre obsession, a été jour après jour de créer et d'attirer des richesses pour que les Marseillais puissent espérer, pour eux et surtout pour leurs enfants, une vie dans leur ville, un futur, ici !

Le résultat, Jean-Louis TOURRET l'a rappelé, c'est que le chômage a été ramené de 21,5 à 12,5 %, que Marseille attire trois millions et demi de touristes chaque année, que notre ville gagne 6 000 habitants par an, nonobstant les prédictions, à l'époque, de la Madame Irma qui préside le Groupe Socialiste et dont ceux qui siégeaient déjà ici se souviennent. Le résultat, c'est encore que, la semaine dernière, deux hebdomadaires nationaux célébraient en même temps la réussite de Marseille et son avenir radieux.

Ce que vous avez réalisé pendant treize ans, Monsieur le Maire, avec votre Premier Adjoint, Renaud MUSELIER, absent aujourd'hui pour cause de voyage parlementaire en Israël, ce que nous avons réalisé tous ensemble, mes chers collègues de la majorité municipale, c'est Euroméditerranée, la seule opération d'intérêt national en France, deux Zones Franches Urbaines, la seule ville à en avoir obtenu deux, le Parc du 26^{ème} Centenaire, le premier créé depuis le Parc Borély, l'Ecole de la Deuxième Chance, les étudiants sur la Canebière, la Bibliothèque de l'Alcazar, la station d'épuration la plus moderne d'Europe, le Stade Vélodrome et ses abords, le tramway et les prolongements du métro, l'arrivée du TGV, la nouvelle Gare Saint-Charles, l'Hémicycle du Conseil Municipal et la Place Villeneuve Bargemon, qui a obtenu le prix Goncourt de l'Architecture, les Coupes du Monde de Football et de Rugby, les tunnels Saint-Charles et Louis-Rège, les expositions internationales, la rénovation réussie de la rue de la République, que vous aviez laissée en jachère, des travaux colossaux dans nos écoles, à hauteur de 30 millions d'Euros par an, un patrimoine que vous aviez laissé à l'abandon, la modernisation du Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille et tant d'autres choses encore !

Pardon pour le catalogue à la Prévert, mais cela vous rappelle ce que nous avons fait pendant que, vous, vous contentiez de critiquer sans jamais proposer ni construire !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINE.- A ce stade, la question est : que faut-il faire ? La réponse, contenue dans notre document d'orientations budgétaires, est qu'il faut continuer une politique volontariste pour le développement, l'attractivité, le changement de Marseille. Ce sera dur, c'est vrai, la crise économique est là, terrible, et la crise sociale suivra probablement. Mais notre ville, Mme PIGAMO, n'est plus le frêle esquif vulnérable à toutes les tempêtes que nous avons trouvé en 1995. Le navire Marseille est désormais bien armé pour passer le cap et c'est ce que Roland BLUM a expliqué excellemment dans la presse samedi matin, sans que visiblement vous ne le compreniez, simplement parce que vous ne voulez pas le comprendre.

D'abord, la situation des finances de la Ville de Marseille est saine, contrairement à ce que vous prétendez. Ce sujet relève plutôt du débat budgétaire lui-même, durant lequel nous démontrerons, chiffres, exemples et comparaisons à l'appui, que nous n'avons pas à rougir de nos résultats en ce domaine. Et avant de crier contre les hausses d'impôt, allez voir un peu ce qui se passe ailleurs dans les villes que vous dirigez, cela éclairera le débat à la fin du mois de mars !

Mais d'ores et déjà, retenez et rappelez, mes chers collègues de la majorité, parce qu'ils ne le feront pas pour nous, qu'en euros constants, la dette de la Ville appréciée par habitant n'a pas augmenté depuis 1995 et que si nous n'avions pas trouvé de dette en arrivant, il n'y aurait pas de dette aujourd'hui. Ce résultat, mes chers collègues, est dû au travail immense et discret de notre Adjoint aux Finances, Jean-Louis TOURRET, qu'il faut remercier parce qu'il démontre depuis treize ans que rigueur, patience et longueur de temps valent mieux qu'emportements velléitaires et approximations criardes !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINE.- Marseille a d'autres atouts : l'Union pour la Méditerranée, qui déplace vers nous le centre de gravité de l'Europe, notre désignation comme Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2013, qui doit bien devoir quelque chose à notre politique culturelle depuis 1995, le Plan Campus, la fusion des Universités, l'extension du périmètre d'Euroméditerranée, que dirige désormais Guy TEISSIER.

Enfin, Marseille a tout à gagner à la coopération des Collectivités Locales, à une gouvernance décripée, dont les premiers signes venus de ceux qui dirigent vraiment sont plus encourageants que les petites "critiquounettes" convenues entendues ce matin. Cette coopération, c'est ce que Franz-Olivier GIESBERT dans *Le Point* appelle le "nationalisme marseillais". Quand il joue à plein, comme pour Marseille 2013 ou pour le Plan Campus, c'est Marseille qui gagne.

Ces atouts, Monsieur le Maire, sont le gage de la réussite de votre nouveau projet pour Marseille ! Continuer à faire baisser le chômage, à améliorer la situation du logement, faire de Marseille, chère Dominique VLASTO, la capitale de tous les tourisms, transformer notre centre-ville en véritable forum de la Méditerranée, développer les transports en commun en site propre, révolutionner, cher Roland BLUM, l'espace portuaire pour que le Port devienne le cœur d'un nouveau dynamisme à la fois industriel, commercial, touristique et culturel.

Dans le même temps, d'autres réalisations structurantes continueront à dessiner le nouveau visage d'une capitale du Sud moderne et prospère : le château de la Buzine, Robert ASSANTE, le Palais de la Glace et de la Glisse, le Grand Parc des Calanques, Guy TEISSIER, les Terrasses du Port, le MUCEM, le Silo...

Mes chers collègues de la majorité, rappelez-vous trois slogans pour trois victoires : Ambition Marseille, Marseille Bouge, Partager la Réussite de Marseille. Ce sont là toujours, Monsieur le Maire, nos orientations pour les cinq prochaines années !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, plus personne ne demande la parole ? D'abord, bien entendu, comme la majorité municipale vient de le faire par ses applaudissements, je voudrais dire à mon ami Jean-Louis TOURRET, à notre Adjoint aux Finances, toute mon amitié et toute ma considération, toute ma reconnaissance pour l'application qu'avec les Services Municipaux il met pour que les finances qui sont difficiles, qui sont quelquefois tendues, soient toujours productrices d'investissements et fassent toujours reculer le chômage. C'est notre objectif permanent, pour l'instant il est atteint, même si une crise fait que, comme je l'ai dit souvent, nous ne sommes pas un archipel et nous pouvons nous aussi supporter quelques embruns de ce qui se passe, en résistant mieux qu'ailleurs, pour une multitude de raisons que l'on peut développer effectivement.

2009, c'est vrai, sera le premier budget de notre nouveau mandat. Il sera placé sur un triple mot d'ordre : maîtriser, poursuivre et réussir. Maîtriser nos finances, comme nous l'avons réussi pendant quatorze ans, notamment en surveillant toujours les dépenses de fonctionnement. Poursuivre l'action et les projets pour le développement économique et social de notre cité, a fortiori à cause de la crise mondiale ; il ne faut rien lâcher, comme M. TOURRET nous l'a dit tout à l'heure. Réussir tous les défis et en particulier celui de l'année 2013, Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture. Merci à M. TOURRET pour justement sa contribution permanente à tous les efforts que nous faisons !

M. DUTOIT, puisque vous avez centré votre intervention sur la critique de l'action du Gouvernement, je vais vous répondre sur le même terrain et en particulier sur les comptes du Plan de relance. Alors, pardon effectivement pour l'énoncé des chiffres mais, M. DUTOIT, si chaque fois qu'un Ministre vient à Marseille, j'insiste auprès de lui, les Parlementaires de ma majorité le font également, pour que les Ministres venant, ils apportent toujours quelque chose de positif à Marseille. On peut toujours regretter, M. DUTOIT, que ce ne soit pas assez, que ce ne soit pas suffisant, qu'il faudrait faire mieux. Mais pour l'instant, nous engrangeons un certain nombre de réalités gouvernementales et de promesses chiffrées qui nous aideront dans les développements de la ville.

Oui ! 10 millions d'Euros pour la couverture de la L2 jusqu'à la Fourragère, alors que c'est le chantier le plus long et le plus coûteux du monde, nous sommes preneurs. Et j'insiste sans arrêt et il m'est même arrivé de me dresser un peu contre le Directeur départemental de l'Équipement pour dire qu'il n'est pas acceptable que là où des ouvrages ont été construits on ne puisse pas les relayer entre eux pour faciliter la circulation. Comme vous, mes chers collègues, nous ne sommes pas là pour brutaliser les Marseillaises et les Marseillais, pour faire des difficultés ! Pour eux, ce que nous voulons, c'est le développement de la ville.

Mais vous savez très bien qu'aujourd'hui les gens nous demandent une chose et son contraire ! Ils nous demandent de la progression, de la modernité, des constructions, des infrastructures, mais surtout que cela ne passe pas à côté d'eux, mais surtout que cela ne vienne pas les déranger, mais surtout bien entendu que cela se fasse ailleurs et pas auprès de chez eux ! Vous le savez, vous le constatez. Heureusement d'ailleurs que vous ne l'encouragez pas, je le note avec satisfaction, M. DUTOIT, par rapport à vos propos qui ont toujours été très courtois.

Donc 10 millions d'Euros pour la couverture de la L2 à la Fourragère, 12,8 millions d'Euros pour la ligne Marseille-Aubagne-Toulon, ce n'est pas si mal ! 7,5 millions d'Euros, vous l'avez dit tout à l'heure, pour le grand Port de Marseille, 6 millions d'Euros pour le MUCEM et le Fort Saint-Jean.

Il y a dix ans que l'on attend, Mme PONCET-RAMADE ! Aussi, le Ministre de la Culture et les acteurs culturels mettront tout ce qu'ils veulent à l'intérieur du MUCEM ! Ce que je veux, c'est le MUCEM ! Et en même temps, vous le savez, nous avons discuté avec le Conseil Régional, nous nous sommes mis d'accord avec M. VAUZELLE et donc en même temps il y a le Centre Régional de la Méditerranée. Voilà deux bâtiments que les Institutions locales ont souhaités, ont voulu, qui contribuent bien entendu à l'essor pour Marseille Provence Capitale de la Culture en 2013. Et voilà que dix ans après, alors que les permis de construire ont été donnés, il y a encore des gens pour vouloir s'attaquer à ces deux bâtiments ! Mme PONCET-RAMADE, vous ne croyez pas que le jour où nous avons choisi le projet de M. RICCIOTTI et de M. CARTA, cela a duré une journée, nous n'avons pas fait attention à la hauteur des bâtiments, à ce que cela ne gêne personne dans le quartier ? Cela ne gêne personne ! C'est un embellissement ! C'est un acte culturel important dont nous avons besoin et bien entendu, les entreprises travailleront avec acharnement sur la construction de ces bâtiments. Cela contribuera aussi à faire reculer le chômage. Les bras m'en tombent lorsque je lis des déclarations hostiles à ces deux bâtiments, je dois vous le dire !

Je poursuis par les travaux immédiats dans les Universités, par 1 million d'Euros pour la rénovation des bâtiments de l'Etat et du traitement des friches industrielles d'Euroméditerranée, 1 million d'Euros pour l'ANRU et notamment pour la Savine, soit au total 40 millions d'Euros, auxquels vont s'ajouter 24 millions d'Euros pour la réhabilitation du Palais de Justice à la Place Monthyon et une somme de près de 1 million d'Euros également pour les prisons de notre ville. Et s'ajouteront également 75 millions d'Euros à répartir dans les Campus éligibles au Plan Campus et une partie des 11 millions d'Euros prévus pour les Bouches-du-Rhône au titre du Ministère de la Défense, ce dont M. TEISSIER s'est occupé très particulièrement pour que nous ayons cette somme, qui nous sera confirmée le 5 mars par la venue du Ministre de la Défense ici à Marseille.

M. DUTOIT, nous n'avons pas de baguette magique. La situation est difficile. Il n'en demeure pas moins, mes chers collègues, que la venue de M. DEVEDJIAN a été porteuse de sommes sonnantes et trébuchantes dont nous avons bien besoin. Si nous pouvons obtenir plus, nous essaierons d'obtenir plus, et vous nous aidez à obtenir plus, mais ce sera quand même quelque chose de très important.

Mme PIGAMO, déçue, dites-vous, et perplexe. Je pourrais dire la même chose à propos de votre intervention, mais je ne ferai pas. Je ne le ferai pas pour trois raisons. Vous êtes dans l'opposition et vous devez bien sûr vous opposer, quitte à forcer le trait. On a l'habitude d'ailleurs. Vous êtes aujourd'hui dans le rôle habituellement tenu par M. MENNUCCI et vous ne pouvez pas être en reste par rapport à la norme habituelle des interventions du Président du Groupe Socialiste ! Vous êtes comme tous vos prédécesseurs en exercice, de M. PEZET à M. BIZAILLON, de M. BERNARDI à M. MENNUCCI, entre deux chaises, je ne dirai pas schizophrène, vous nous demandez plus de dépenses et moins de recettes. C'est quand même difficile à réaliser !

Vous nous dites que la politique a changé, que l'économie a changé, que la situation sociale a changé. Mais vous, Mme PIGAMO, vous n'avez pas changé. Et pourtant, vous venez d'un secteur où vous savez très bien, là aussi, que c'est nous qui avons gagné les élections, et dès le premier tour !

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire. - Dans le contexte du moment, M. MORAINÉ l'a excellemment rappelé, vous en particulier, vous vous pourléchiez les babines en pensant que la chute vertigineuse du Président de la République dans les sondages allait en même temps nous balayer. Mais nous avons eu 6 000 voix de plus sur l'ensemble de la ville !

Monsieur MENNUCCI. - Ce n'est pas vrai !

Monsieur le Maire. - Eh, oui, c'est vrai ! Et si ce n'était pas vrai, je ne serais pas là et c'est quelqu'un d'autre qui y serait ! Donc, soyez un peu raisonnable, acceptez les choses, ne soyez pas toujours provocateur ! Essayez d'accepter les raisonnements des autres ! Si c'était vous qui aviez gagné les élections, cela ne nous aurait pas échappé ! Et par conséquent, nous sommes une des très grandes villes de France où c'est la Droite républicaine et le Centre qui l'ont emporté, même si après, vous avez eu en retour quelques satisfactions.

Je dirai également à Mme PONCET-RAMADE : même si on peignait tout en vert pour vous faire plaisir, il y aurait toujours quelque chose qui n'irait pas ! Alors ne me parlez surtout pas, et personne n'en a parlé, même pas pendant la campagne électorale, de la solidarité, de la générosité avec laquelle nous agissons dans cette ville. Et s'il est un Adjoint au Maire qui justement pourrait débattre avec vous de tout cela, c'est Mme CASANOVA.

Vous savez bien que nous avons 71 000 enfants dans nos écoles maternelles et primaires, que si dans les crèches nous avons une aide substantielle du Conseil Général pour les repas des enfants dans les crèches, nous l'accepterions volontiers ! Mais elle est toujours à 0,25 Euro ! Et nous aimerions bien justement que cela soit augmenté. Pour le reste, vous savez très bien que 45 000 enfants mangent à la cantine tous les jours, que 20 000 d'entre eux ne paient qu'à demi-tarif le prix du repas et que plus de 2 000 ne paient rien du tout, grâce à la générosité des Marseillaises et des Marseillais ! Donc choisissez bien vos arguments avant de venir critiquer l'action qui est la nôtre dans la Municipalité de Marseille !

Ce que nous voulons, mes chers collègues, ce que souhaite ma majorité, c'est précisément que l'on poursuive. Aujourd'hui, pourquoi sommes-nous moins atteints que d'autres ? Nous sommes moins atteints parce que la désindustrialisation de la ville remonte à 30 ans, à 40 ans. Le départ des usines de la vallée de l'Huveaune, je n'étais pas encore le Maire de Marseille lorsque les usines fermaient les unes après les autres. Et dans le secteur Nord aussi. Et s'il y a le problème de la taxe professionnelle qu'il faudra bien représenter par autre chose, aujourd'hui c'est autour de Marseille que la taxe professionnelle va dans les Communes, autour de l'Etang de Berre en particulier, et pas pour nous puisque les usines, il y a longtemps que nous ne les avons plus dans les 24 000 hectares que constitue la ville de Marseille.

Alors, nous faisons des projets, alors nous voulons construire ! M. DUTOIT l'a dit et je l'ai noté quand même parce que cela me plaît quand on dit de temps à autre aussi quelques vérités, que nous faisons des efforts, que nous avons dû avoir à rattraper beaucoup de choses dans le domaine du logement, que les crédits de l'ANRU vont vraisemblablement là où c'est utile, là où il y a de grands ensembles qui sont particulièrement dégradés. Oui, tout ceci, ma Municipalité, tout ceci, les Adjoints au Maire qui m'entourent, les élus de ma majorité, nous le faisons !

Et c'est peut-être un propos que j'ai tenu dans une réunion politique, à peine samedi matin : nous ne sommes peut-être pas dans la catégorie des génies, mais ce qui nous rassure, c'est que vous ne l'êtes pas non plus !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Il est donc pris acte du rapport sur les Orientations Budgétaires.

* * *

21 - 09/0021/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Paiement aux associations ou autres organismes des premiers acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2009. (09-17492-DGSF)

Le rapport 09/0021/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

22 - 09/0022/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société ADOMA - Opération "rue du Musée" - 1^{er} arrondissement - Construction d'une maison relais de 25 logements. (09-17524-DGSF)

Le rapport 09/0022/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 09/0023/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Garantie d'emprunt- Société d'Economie Mixte Marseille Aménagement - Opération ZAC de la Capelette 2008 - 10^{ème} arrondissement. (08-17371-DGSF)

Le rapport 09/0023/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

24 - 09/0024/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Eriia - Opération ZAC Saint-Louis - 2^{ème} tranche - 15^{ème} arrondissement - Construction de 55 logements locatifs collectifs. (09-17517-DGSF)

Le rapport 09/0024/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

25 - 09/0025/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - OPAC Habitat Marseille Provence - Plan Stratégique Patrimonial 2007/2009 : réitération de la garantie de la Ville sur les tirages effectués en 2008 sur la ligne globale de financement pluriannuelle. (09-17576-DGSF)

Le rapport 09/0025/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

26 - 09/0026/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Déficit dans les régies comptables (Fourrière Automobile). (09-17527-DGSF)

Le rapport 09/0026/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

27 - 09/0027/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DIRECTION DES ASSURANCES • Régularisation des recettes constatées et ratification des dépenses réalisées au cours de l'exercice 2008. (09-17489-ASSUR)

Le rapport 09/0027/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

28 - 09/0028/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Engagement Municipal Renforcé pour le Centre-Ville, rapport d'orientation sur la politique municipale du Centre-Ville. (09-17583-DGUH)

Monsieur le Maire. - L'importance du sujet du centre-ville et son caractère transversal explique et justifie que cette délibération cadre soit présentée sous le timbre du Maire et que j'ouvre ce débat.

Le titre de la délibération exprime à lui seul toute notre ambition. Nous voulons mettre en œuvre un engagement municipal renforcé pour le centre-ville, comme nous l'avons fait pour le logement. Nous voulons répondre à la fois aux besoins de notre métropole et à l'attente de nos concitoyens. Le centre-ville est le cœur de la cité, à la fois le cœur physique qui la fait fonctionner et en même temps le cœur affectif qui la fait aimer.

Nous avons clairement indiqué dans notre programme électoral que le centre-ville serait encore davantage pour nous une priorité. Cet engagement s'inscrit bien sûr dans le prolongement de ce qui a déjà été accompli depuis 1995, mais aussi depuis plus longtemps et dont le bilan est positif mais encore contrasté. Il faut donc poursuivre et intensifier nos efforts, car dans les prochaines années, nous aurons trois enjeux, donc trois rendez-vous majeurs avec le centre-ville, celui de la requalification, celui de la représentation et celui de la réconciliation.

Requalifier encore davantage le centre-ville et l'espace public, l'habitat, les transports collectifs, la sécurité publique, l'attractivité commerciale, la valorisation touristique, la qualité de gestion urbaine. Nous devons poursuivre et intensifier les investissements publics et privés pour progresser vers ces objectifs malgré les difficultés de toutes sortes.

Le deuxième rendez-vous est celui de la représentation : 2013, dans quatre ans, est encore une année où Marseille va se mettre en scène devant la France, devant l'Europe et le monde entier, sur le thème de la Culture. Marseille va accueillir dix millions de personnes pour exprimer dans toutes les formes de l'Art sa vocation à rassembler les hommes, comme on dit, d'une rive à l'autre de la Méditerranée, mais aussi d'une rue à l'autre de la cité. Il faut donc que la cité soit belle, fière de tous ses habitants, de tous ses quartiers, de son histoire et de son avenir. Les Marseillais ne se rassemblent jamais autant que lorsqu'il s'agit d'exprimer la fierté de leur Ville. Nous pouvons donc compter sur eux, à condition que nous ayons la volonté politique d'agir et la capacité de nous réunir autour de cet enjeu majeur du centre-ville dans la perspective même de 2013.

Le troisième enjeu du centre-ville, d'ailleurs lié au précédent, est celui de la réconciliation. Il y a encore trop de Marseillais qui sont nostalgiques d'un passé, qu'ils n'ont d'ailleurs jamais connu, où le centre-ville concentrait toutes les forces de la cité, toute son attractivité, où il était l'agora de la vie économique et sociale. Nous avons aujourd'hui entre nos mains tout ce qu'il faut pour réconcilier tous les Marseillais avec leur centre-ville.

Le rapport qui est soumis à votre approbation, mes chers collègues, est à la fois un rapport d'orientations et un rapport d'action. Il y a les principes mais il y a aussi grand nombre de propositions concrètes qui peuvent être engagées rapidement. Ce rapport est l'aboutissement d'une démarche en trois étapes.

Après une étude qui a été réalisée par l'AGAM, sous la direction de notre collègue, le Docteur VALLETTE, l'ensemble des Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués concernés par le centre-ville ont préparé ensemble un texte d'orientations autour de cette thématique majeure et de propositions concernant la gouvernance du projet. Ce texte exprime la volonté politique de la majorité municipale à propos du centre-ville. C'est la première démarche.

La deuxième démarche a été celle des discussions que j'ai eues avec les Présidents des Institutions partenaires, avec Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, avec Monsieur le Président du Conseil Général, à propos du centre-ville sur ce rapport.

J'ai en effet rencontré le Président du Conseil Général, qui m'a consulté sur les priorités de la Ville en ce qui concerne le soutien du Conseil Général à la Communauté Urbaine. Et dans ces priorités, j'ai clairement indiqué que figuraient le centre-ville, les transports en commun en site propre, en particulier la poursuite du tramway sur la rue de Rome jusqu'au secteur Préfecture Castellane. A partir de là, Monsieur le Président du Conseil Général m'a indiqué qu'il donnerait suite à ces priorités puisque je les exprimais fortement.

J'ai également rencontré Monsieur le Président CASELLI. Je le rencontre souvent et je dois vous dire que c'est même agréable, parce que la discussion est franche, loyale, toujours basée sur l'avenir et sur une recherche d'unité. Je le lui dis ici. Evidemment, on peut ne pas être d'accord sur tout ! Evidemment que nous sommes des gens capables de reconnaître que lorsque les finances sont favorables on peut faire des choses, et lorsqu'elles le sont moins, on reconsidère ou on discute ou on échange. Voilà ce qui est un véritable dialogue républicain, de respect, de tolérance et je crois d'efficacité.

J'ai aussi indiqué à Monsieur le Président CASELLI que je n'ai jamais eu l'intention de penser que tous les projets pouvaient se réaliser comme cela, par un coup de baguette magique, mais que, bien entendu, l'aide de la Communauté Urbaine était aussi indispensable. J'ai donc immédiatement modifié le texte initial, en indiquant que le Comité de pilotage serait coprésidé par un élu de la Ville de Marseille et un élu de la Communauté Urbaine, et bien sûr composé de tous les représentants des Collectivités, des partenaires économiques, de la Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier et des principales associations agissant en faveur du centre-ville. M. CASELLI me l'a demandé, j'ai modifié le rapport dans ce sens.

Et puis il y a aussi une troisième démarche pour aboutir à ce rapport aujourd'hui rectifié et finalisé dans les termes qui vous sont soumis. Cette troisième démarche est celle d'un dialogue démocratique avec l'opposition, en tout cas avec son Groupe principal, Faire Gagner Marseille. J'ai en effet été saisi de onze amendements présentés par le Groupe Faire Gagner Marseille, à partir desquels il y a eu une concertation, que j'ai personnellement suivie, avant le débat d'aujourd'hui. De cette concertation s'est effectivement dégagée la possibilité d'être d'accord sur un texte commun. Bien sûr, il a fallu arrondir les angles de certains amendements, mais le résultat est là : un texte rectifié par l'exécutif et, me semble-t-il, on va nous le dire dans un moment, je crois et je l'espère en tout cas, approuvé par le Groupe Faire Gagner Marseille.

C'est ainsi que nous avons convenu que le Comité de pilotage serait nommé "Mission Centre-Ville Vieux-Port". C'est ainsi que nous avons confirmé que le problème de la sécurité serait une préoccupation essentielle, qu'il faudrait obtenir une présence accrue de la Police Municipale sur l'ensemble des quartiers du centre-ville et que la Ville implanterait un bureau de Police Municipale en haut de la Canebière. C'est ainsi enfin que nous avons obtenu un accord politique pour poursuivre le tramway sur la rue de Rome vers Castellane et réaliser cela avant 2013. Dans notre esprit, cette décision est essentielle pour montrer aux Marseillais que les transports collectifs en site propre demeurent une priorité absolue.

Mes chers collègues de l'opposition, votre contribution à ce débat et à cette délibération témoigne sur ce sujet de votre volonté d'être une opposition constructive au service de l'efficacité et de l'action publique. De cela, je vous en remercie. C'est facile de le dire ou de le faire écrire dans les journaux, c'est plus difficile de le réaliser. Pour cela, il faut parler, il faut se rencontrer, il faut discuter, il faut quelquefois être un peu à l'abri de la presse afin que l'on ne nous oppose pas inutilement les uns les autres. Nous l'avons fait ! Cela prouve bien notre volonté d'écouter, de dialoguer et de respecter les Institutions telles qu'elles sont constituées.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire avant que vous interveniez vous-mêmes. C'est dans cet esprit aussi simplement que nous avons réalisé cela. Peut-être M. VALLETTE veut-il compléter ?

Monsieur VALLETTE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Effectivement, Monsieur le Maire, vous venez dans ce rapport d'orientations de donner tout l'intérêt que nous avons pour ce centre-ville et qui a été démontré. M. MORAINÉ rappelait que ce cœur historique de Marseille, dans toutes les réalisations qui ont été faites, a pris une grande place jusqu'à maintenant dans la politique que vous avez et que nous avons suivie.

Mais ce n'est pas suffisant et Marseille a l'ambition d'être au cœur d'une grande métropole méditerranéenne et dans ce centre-ville, il y a encore trop d'espaces qui sont un peu en déshérence. C'est dans cet état d'esprit métropolitain et avec l'aide de ses voisines, vous venez de le dire, que notre Ville est pressentie pour être en 2013 Capitale Européenne de la Culture. Donc je crois que l'important, c'est de dire et de savoir quel sera le visage qu'offriront en 2013 l'hyper-centre Canebière Vieux-Port aux millions d'européens qui doivent passer dans notre ville.

Je crois que ce challenge pour une réussite qui doit être éclatante, doit être perçu comme un accélérateur obligé des projets que vous venez de rappeler. Je crois que la tâche est difficile, car le centre-ville de Marseille réunit tous les problèmes urbains, toutes les difficultés pour les résoudre, qui touchent à la fois le centre mais aussi des considérations extérieures à ce centre. Mais je crois que c'est quand même une grande partie de l'âme de Marseille, qui ne laisse jamais déjà nos visiteurs indifférents.

Comme vous venez de le rappeler, nous ne devons réussir que tous ensemble –c'est un peu un leitmotiv ce matin, mais c'est vraiment très agréable de l'entendre–, avec les partenaires privilégiés que sont avant tout la Communauté Urbaine bien entendu, mais aussi le Conseil Général et le Conseil Régional.

Quelques mots sur le rapport, qui est en trois parties. Effectivement, le fond du projet lui-même passe d'abord par la maîtrise de la circulation automobile et je crois que là il y a deux projets majeurs : celui qui a été évoqué d'ailleurs, la L2, la voir finie, et le tunnel Prado Sud, qui a une importance pour les quartiers Sud de la ville, mais aussi il faut traiter le prolongement du tramway avec ce très important tronçon entre la Canebière et la Préfecture et Castellane, car c'est la façon de joindre et de pouvoir réunir en surface le Nord et le Sud de la ville. Je crois que c'est le seul moyen de le faire. Ensuite, la complémentarité avec le réseau de bus et aussi le stationnement, qui est très importante.

Le deuxième point, c'est la priorité qui doit être donnée à la requalification de l'espace public comme signature de ce nouveau design. C'est le point fondamental et qui va entraîner, je l'espère, beaucoup de travaux et de modifications. Enfin, le dernier point, c'est la mise en mouvement et la poursuite d'une politique publique volontariste. Et là tous les adjoints concernés se sont réunis autour de nous et certains vont parler des problèmes les plus importants.

Les points forts du rapport, vous en avez parlé, c'est ensuite la gouvernance du projet, c'est aussi la mission opérationnelle avec quelqu'un d'unique pour diriger ces travaux. Mes chers collègues, ce projet est capital, il doit nous réunir tous.

Monsieur le Maire, on peut vous remercier d'avoir pris cette grande initiative. Réussir le plan Canebière Vieux-Port, c'est réussir notre ancrage européen. Et pour ce faire, il y a une urgence absolue: si l'on veut la clôture de tous les travaux fin 2012, le temps est compté et je crois, Monsieur le Maire, que l'on peut dire que le compte à rebours a commencé.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la vie politique on entend souvent les citoyens nous dire : "cessez vos querelles, mettez-vous d'accord". Et chacun ici, qui fait les marchés ou qui va à la rencontre des Marseillais, l'entend. Aujourd'hui, pour la première fois depuis que je siège dans cette Assemblée, et je crois que c'est le cas de la plupart d'entre nous, j'ai le sentiment que nous répondons à leurs sollicitations de façon concrète, visible et ordonnée.

Sans doute, l'importance de cet accord politique que nous scellons ce matin et qui sera prolongé par un vote de la Communauté Urbaine, le Président CASELLI le dira tout à l'heure, est renforcée par la charge symbolique que porte lourdement notre centre-ville. Pour chaque Marseillais, pour les Provençaux, pour beaucoup de Français et d'Européens, quand on parle de Marseille ailleurs qu'ici, on pense à la Canebière, au Vieux-Port, au Quai du Port, au Quai de Rive-Neuve. Cette charge symbolique nous oblige. Si nous ne pouvions pas être d'accord sur le centre-ville, alors la gouvernance partagée aurait été une illusion.

Mais au-delà de la symbolique, ce qui nous oblige, c'est la situation de notre centre-ville. La réhabilitation du secteur centre-ville Vieux-Port a fait l'objet d'un large débat durant les élections municipales et c'est Jean-Noël GUERINI et sa liste qui l'ont initié. Il partait d'un simple constat, que tout le monde semble aujourd'hui partager : notre centre-ville n'a pas l'attractivité qu'il devrait avoir en termes d'esthétique, de social, d'économique et de fonctionnel. Et malgré des améliorations enregistrées, les problèmes récurrents de logement, de parkings, de cheminements piétonniers, de propreté, de sécurité, d'entretien des espaces publics, de diversité commerciale, handicapent gravement ce secteur clé pour l'attractivité d'une métropole qui veut se hisser parmi les vingt premières métropoles européennes. Une simple visite au cœur de Barcelone, de Valence, de Lyon ou de Milan, suffit à faire comprendre les efforts gigantesques qu'il nous reste à faire.

En présentant aujourd'hui un rapport qui prend en compte ces dimensions, vous reconnaissez implicitement la principale faiblesse de votre action passée, à savoir le fait de ne pas avoir pris le problème du centre-ville globalement et de manière transversale. Il faut en effet briser une logique administrative avec des Directions opérationnelles ou des Collectivités qui ne se parlent pas, et mettre en place une administration de mission, ayant une vision globale des objectifs clairement établis et une autorité sur l'ensemble des Services.

J'insisterai une minute sur la vision qu'il nous faut avoir de ce secteur. Nous sommes au cœur d'une métropole qui s'est historiquement développée grâce à l'échange : le commerce, la migration, la mixité. Une rénovation ambitieuse du centre-ville se doit d'intégrer pleinement ces dimensions. Cette zone Centre-Ville Vieux-Port doit donc être pensée et rénovée à la fois pour les citoyens qui y habitent, pour tous les habitants de la métropole qui y viennent consommer ou se distraire, mais aussi pour les salariés, les étudiants, qui y travaillent, les migrants qui y passent, les touristes qui la visitent.

Comment reconstruire de la ville qui palpite, qui vibre, cette ville à l'opposé des projections léchées des techniciens où évoluent des habitants que personnellement je ne croise jamais dans la vraie vie ? C'est là toute la difficulté de ces grandes opérations d'urbanisme qui doivent intégrer une dimension symbolique en racontant une histoire, notre histoire d'hier mais aussi notre histoire de demain, et en faisant rêver, dialoguer, se rencontrer les femmes et les hommes de toute condition.

Permettez-moi, sans polémiquer car le sujet évidemment nous rassemble, que je dise quelques mots, car la situation dans laquelle nous sommes et dans laquelle nous allons agir est quand même importante au point de départ. Notre centre-ville est asphyxié par l'automobile et nous devons le dégager de sa gangue de tôle. De ce point de vue, je salue le travail qui a été fait par l'AGAM, par M. VALLETTE qui préside cet organisme, et par Mme MOUKOMEL, qui en est aujourd'hui la Secrétaire Générale. Et je le dis au Conseil Municipal, au Maire et à M. VALLETTE : nous avons l'intention de nous impliquer beaucoup plus que par le passé dans le travail de l'AGAM.

Donc, le long débat sur le parcours du tramway, dont vous portez seul avec votre majorité la responsabilité, ne vous aura pas convaincu de l'erreur historique de ne pas avoir organisé les lignes du Nord vers le Sud afin d'éviter l'engorgement de ceux qui viennent tous les jours à Marseille, qui la traversent et qui viennent y travailler ou étudier. Les rails étaient posés, le tramway circulait, et il faut désormais prendre cet élément comme une réalité incontournable et agir dans l'intérêt des Marseillais à partir de la réalité et non pas de notre position politique urbaine d'il y a cinq ans. Nous devons réorganiser le plan de circulation pour limiter le transit en surface dans le centre et rendre aux piétons l'espace que le XX^{ème} siècle leur a ôté. Nous devons dès lors agir.

L'AGAM, outil de notre consensus, a fait des propositions. Elle a intégré dans ses propositions nos positions dans de nombreux domaines et nous souscrivons globalement à son rapport, que vous avez repris dans ce rapport n°28, que nous allons évidemment voter, Monsieur le Maire. Nous aurions pu enlever à ce rapport quelques "adornements" qui glorifient le Gaudinisme, mais notre vote est bien sûr plus sur l'avenir que sur le passé, et nos onze amendements, comme vous l'avez dit, n'ont pas eu cette idée de vous faire reculer sur ce que vous croyez être votre œuvre. Donc nous la partagerons ce matin avec vous, même si nous en avons une opinion différente.

Monsieur le Maire.- Je ne sais pas où vous mettrez ma statue, mais pas à un endroit où les chiens pourraient pisser dessus !

Monsieur MENNUCCI.- C'est un élément très important effectivement, le rôle des chiens dans cette ville, mais on va y revenir, sur les questions de brigades de la propreté que vous avez acceptées.

Faire une première ceinture de boulevards en veillant à leur fluidité, de la Joliette par les boulevards des Dames, Charles-Nedelec, Bourdet, Athènes, Garibaldi, Dugommier, Lieutaud, Paul-Peytral, Pierre-Puget, Corderie et Corse, pour assurer la desserte des riverains du centre-ville. Je fais remarquer, Monsieur le Maire, que cet objectif nécessitera certainement des aménagements urbains importants, mais que d'ores et déjà l'objectif pourrait être approché par la mise en œuvre d'une répression sur le stationnement en double file.

Je pense notamment à la présence indispensable de notre Police Municipale pour éviter le stationnement sauvage permanent sur l'axe Gare Saint-Charles Place Castellane. Ce serait de nature à être un premier geste d'autorité que réclament les Marseillais. Est-ce que nous pouvons continuer, Monsieur le Maire, à avoir, boulevards d'Athènes, Dugommier, Garibaldi, Lieutaud, en plus devant le Commissariat, du matin au soir des centaines de voitures garées en infraction, qui bloquent toute la circulation de la Canebière, qui rendent impossible aujourd'hui une circulation fluide et normale qui est demandée dans votre rapport 28 ?

J'observe effectivement que nous sommes d'accord pour l'aménagement de l'axe Saint-Charles Castellane. Nous en sommes d'accord. Mais est-ce que d'ores et déjà un travail d'information, de répression, ne nous permettrait pas de libérer de la gangue de tôle les boulevards d'Athènes, Dugommier, Garibaldi et le cours Lieutaud ? J'en appelle là au Conseil Municipal et à la prise de conscience qui consiste à faire en sorte que la dernière fois où sur ces boulevards on a circulé, c'est parce que l'association "Vélos en ville" est venue poser des petites bornes à ces endroits pour démontrer que plutôt que d'y garer des voitures, on aurait pu en faire des pistes cyclables ! Je souhaite que le Conseil Municipal prenne cette question, en disant : "j'approuve le rapport".

Dans le rapport, voyez-vous, Monsieur le maire, je crois qu'il y a beaucoup d'éléments constitutifs de travail, de travaux, d'implantation, mais il y a aussi la question de l'autorité, il y a aussi la question de la volonté politique de faire respecter l'ordre dans cette ville. Et cela, c'est gratuit et on peut s'y mettre tous ensemble rapidement. Donc limiter le transit. Et cette ceinture de desserte ne trouvera sa complète utilité qu'avec la terminaison totale de la L2 et bien sûr le prolongement du tunnel Prado Carénage depuis le rond-point du Prado. Limiter le transit sur le Vieux-Port, notamment en interdisant la sortie du tunnel vers Rive Neuve, au bassin du Carénage.

La question de l'amélioration des transports en commun, bien sûr, est posée. Vous avez souhaité que nous approuvions le prolongement du tramway vers Castellane à partir du Cours Saint-Louis. Nous ne pensons pas que cette prolongation d'environ un kilomètre réponde aux besoins de transit Nord-Sud, mais bien sûr cela améliorera la qualité de vie dans la zone de l'hyper-centre, notamment du point de vue de la rénovation urbaine. Nous l'avons acceptée par volonté d'aboutir à cette gestion commune que les Marseillais souhaitent et parce que vous vous êtes engagé dans ce rapport à hiérarchiser vos demandes à la CUM, c'est-à-dire à en faire une liste hiérarchisée, ordonnée, avec un planning.

De toute façon, et c'est une absence dans ce rapport, la desserte Nord-Sud par TCSP est totalement indispensable pour réussir la limitation du transit de voitures en centre-ville. Et dans ce rapport nous aurions dû mettre, pour être certains que les voitures arrêteront réellement de transiter dans le centre-ville, les propositions qui ont été faites à la fois par Karim ZERIBI et Eugène CASELLI, et qui sont demandées par des élus de votre majorité, je pense notamment à Guy TEISSIER, qui sont la question du lien entre Luminy et Saint-Antoine. Et si nous ne réglons pas ce lien, nous ne réglerons pas la question du transit des voitures dans le centre-ville.

Alors nous avons accepté ce tramway. Il sera monovoie, de façon à limiter l'impact sur la partie la plus étroite de la rue de Rome, avec croisement sur des gares. Mais il faudra, quand vous exprimerez à Eugène CASELLI ce que vous voulez en hiérarchisation, que vous nous disiez quand et que vous mettiez aussi en lien le TCSP Nord-Sud. Je pense que c'est une demande légitime que nous vous faisons, même si elle n'est pas dans le rapport.

Par ailleurs, nous notons qu'implicitement vous abandonnez le tramway sur le boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse. Je crois que c'était un axe de desserte locale ; de toute façon, vous indiquez en même temps que c'est un axe de desserte locale pour les voitures et donc je ne vois pas comment on peut mettre un tramway et en même temps avoir un axe de desserte locale pour les voitures.

Nous notons aussi avec satisfaction la reprise de notre idée d'utiliser les parkings en ouvrage et leurs 7 800 places pour y loger les voitures des habitants du centre-ville, afin de libérer peu à peu les 8 000 places de surface. L'objectif de baisse des prix que nous avons réclamée pendant la campagne électorale aujourd'hui est approuvé et je pense qu'il va falloir se mettre en œuvre avec les délégataires pour obtenir le fait que les citoyens puissent, au moins la nuit, garer au même prix que sur l'espace public, 1 Euro. Oui, c'est ce qui avait été dit, c'est la proposition, c'est exact ! L'objectif de baisse des prix de parking en ouvrage, je pense, est un élément tout à fait indispensable. Si nous diminuons sensiblement le nombre de voitures en surface dans le centre-ville, nous sommes alors en situation de requalifier le Vieux-Port, le Quai de Rive-Neuve, le Quai des Belges vers le J4 et de piétonner ou de semi-piétonner toute la zone de l'hyper-centre, en poursuivant notamment autour de la limite entre les 1^{er} et 6^{ème} arrondissements.

La maîtrise de la gestion urbaine est un autre point qui est abordé. Je veux souligner deux choses. D'abord, le fait que vous prenez acte de la création de la "police de la propreté" ; cela ne s'appellera pas ainsi parce que "police" est un mot déposé et particulier, mais des "brigades de la propreté" que la Communauté Urbaine mettra en place et qui auront un rôle de répression considérable. Il sera là, je crois, important d'avoir une vraie collaboration avec la Police Municipale, bien sûr, avec les Services de la Ville. Et j'ai eu le plaisir d'entendre le Président CASELLI, lors de la mise en place du Comité de Propreté 1/7, indiquer que l'on privilégierait l'installation de cette "police de la propreté" dans le centre-ville au cœur du projet que nous défendons aujourd'hui.

Et je vous remercie aussi d'avoir pris en compte l'installation d'un poste de Police Municipale dans le haut de la Canebière. Nous en avons discuté vendredi matin et vous m'avez indiqué que vous étiez prêt à ne pas attendre la création d'ouvrage si nous arrivions à dégager un espace soit au boulevard Dugommier soit à la rue Sénac, et j'ai déjà demandé au Directeur Général des Services de la Mairie du 1^{er} Secteur d'examiner cette possibilité.

Restaurer la chalandise, dites-vous, et la question des Terrasses du Port est posée. Je le rappelle, nous n'avions pas de désaccord idéologique sur la création des Terrasses du Port. J'ai quand même une grande inquiétude sur la situation des Terrasses du Port au regard de leur possibilité d'être créées. Nous ne sommes pas aujourd'hui certains que cela va se faire. En tout cas, ce que nous vous réclamons sur cette question, c'est le phasage. C'est-à-dire que nous voulons terminer d'abord l'hyper-centre avant de lui créer une concurrence telle que celles des Terrasses du Port. J'ai beaucoup discuté de cette question avec M. GONDARD, je pense qu'il vous en a parlé.

Marseille ville étudiante : pour nous, évidemment, l'axe est prioritaire et je veux le relier à la Canebière. Faisons attention, Monsieur le Maire, dans nos engagements de ne pas voir la Canebière s'arrêter cours Belsunce. Il y a chez les citoyens qui habitent dans le haut du 1^{er} arrondissement l'idée que ce rapport est un rapport qui s'arrête là. Or, le rapport de l'AGAM se poursuit notamment jusqu'à la Plaine et donc il y a une vision plus large. Mais c'est vrai que le haut de la Canebière aujourd'hui est impacté par la faillite de l'opération Campus Canebière, où je crois que là, honnêtement, on aurait mieux fait de faire une opération publique plutôt que de s'en remettre à un investisseur qui gère des niches fiscales, comme la niche fiscale des chambres, qui ont été annulées par l'Assemblée Nationale, il y a quelques semaines, au mois de décembre, d'ailleurs un certain nombre d'entre vous ici siégeant à l'Assemblée Nationale l'ont voté, et ce qui nous conduit aujourd'hui à l'abandon par Omnium Finance des 18 millions d'Euros de cette opération.

Je ne vais pas alourdir le débat, mais il faut que nous trouvions une solution. Est-ce que la solution, c'est ERILIA ? Est-ce que la solution, c'est UNICIL ? Je n'en sais rien. Je sais que vous travaillez là-dessus, mais je vous le dis : si nous n'arrivons pas à sortir le projet Campus Canebière, alors il faudra trouver une autre solution. Car le haut de la Canebière est fait pour devenir un espace où il y a beaucoup d'étudiants. La Région, et vous l'avez noté dans le rapport, fait l'internat de Thiers, avec vous. Mais il faut que nous ayons le restaurant universitaire, il faut que nous ayons le Campus Canebière. Et je pense que ce point de vue, c'est tout à fait déterminant.

J'en termine : l'offre résidentielle. Vous notez que la question des PRI ne rend pas exactement ce que vous aviez cru, il y a quinze ans. Vous l'écrivez, je vous en rends acte, et vous dites que nous allons passer à un travail de logement social. Ecoutez, j'attends que les choses..., en tout cas vous aurez auprès de nous des partenaires déterminés à vous aider sur cette question, parce que si parfois le logement social est mis en cause, ici ou là, il y a des parties de notre secteur, Belsunce, Noailles, Panier, Joliette, où le logement social est un avantage considérable parce que cela tire le quartier vers le haut, parce que nous avons des squats qui le tirent vers le bas.

Enfin, Monsieur le Maire, un dernier mot et je terminerai très rapidement, car Eugène CASELLI va s'exprimer sur cette question. Je considère que la phrase, et je veux la lire, que vous avez accepté de noter, c'est la question du rapport définitif entre vous et Marseille Provence Métropole, sur cette question et sur toutes les autres questions : "La plupart de ces objectifs ne sont réalisables que dans la parfaite coopération avec la Communauté Urbaine MPM, dont les compétences recouvrent largement les actions envisagées". C'est bien, c'est la reconnaissance de la réalité. "Cette concertation doit s'effectuer sur la base d'une volonté commune et d'une hiérarchisation des demandes." Volonté, hiérarchisation, qu'est-ce que vous voulez ? Qu'est-ce que vous demandez ? Dans quels délais, pour quelles sommes ? C'est-à-dire un travail réitératif. Et la dernière phrase reconnaît que la situation financière de MPM a des contraintes puisqu'elle dit : "Dans le cadre des contraintes de la programmation financière de la Communauté Urbaine".

Je crois que cet amendement du Groupe Faire Gagner Marseille, que vous avez accepté et que l'on a un peu retravaillé avec votre Secrétaire Général, implique aujourd'hui pour nous tous la façon d'être dont nous allons travailler ensemble : reconnaissance mutuelle, reconnaissance des difficultés financières mutuelles, d'ailleurs nous en avons eu la description tout à l'heure sur le budget de la Ville et nous l'aurons sur le budget de la Communauté, le 19, hiérarchisation des demandes de la Ville de Marseille à la Communauté. Chacun fait son travail et nous le faisons dans l'intérêt des Marseillais.

J'ai eu plaisir ce matin, Monsieur le Maire, à rapporter ce rapport. J'ai eu plaisir parce que cela fait du bien, de temps en temps, de se dire que sur ces choses nous allons avancer ensemble. Cela fait du bien, cela fait du bien au Président du Groupe, cela fait du bien à tous les élus, bien sûr à ceux qui aiment le centre-ville de Marseille, qui y habitent, qui y vivent ou qui y viennent. En tout cas, pour cela, je veux vous remercier, remercier Eugène CASELLI, et dire aussi mais vous l'avez dit, que les conversations que vous avez eues avec le Président du Conseil Général, les 250 millions d'Euros qu'il amène à la Communauté, nous ont bien sûr aidés à trouver l'accord.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur PELLICANI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport n°28 a été largement amendé entre la première version que nous avons reçue et celle qui est soumise au vote, ce jour. Cette évolution illustre bien les possibilités d'inflexion de votre politique grâce au rapport des forces issues des urnes aux dernières élections municipales. Avec ce rapport, vous reconnaissez les compétences et le rôle de la Communauté Urbaine dans la gestion des affaires de la cité marseillaise. Nous passons d'un premier rapport s'apparentant à un coup politique ayant pour seule ambition de donner l'illusion d'une politique pour le centre-ville, comme –je vous le rappelle– le rapport n°2 du Conseil Municipal de juillet 2003 relatif au schéma du centre-ville qui annonçait déjà, je cite : "Ce rapport a la prétention de mettre en place un outil adapté pour la requalification des espaces publics, priorité de la dynamisation du projet centre-ville", fin de citation. Un des nombreux vœux pieux sans suite que vous avez fait voter à votre majorité depuis 1995.

Enfin, nous avons en main un projet négocié avec la Communauté Urbaine, permettant de travailler concrètement pour l'intérêt général. Ce rapport est un compromis entre votre programme et les marges de négociation du Président de la Communauté Urbaine.

Vous concédez une place aux Mairies de secteur, acceptez de concerter avant d'engager tout projet et reconnaissez l'utilité d'impliquer les acteurs sociaux-économiques sur les questions du développement du centre-ville, même si sur cet aspect la composante salariale est toujours exclue de tout organisme de concertation, nous privant ainsi de leur point de vue et de leurs propositions au regard du nombre qu'ils représentent comme usagers du centre-ville au quotidien.

La mise en place de la Mission Centre-Ville Vieux-Port, coprésidée par un élu de la Ville et un élu de Communauté Urbaine, avec la participation des autres Collectivités Territoriales et les Mairies de secteur, représente une révolution copernicienne au regard de votre gestion passée et de vos pratiques en matière de concertation. Malgré ces points extrêmement positifs, Monsieur le Maire, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen souhaite apporter quelques remarques sur les choix et engagements du projet.

Si nous partageons les principaux axes, nous n'en restons pas moins vigilants et mobilisés, notamment sur les questions de stationnement, où vous reconnaissez enfin la nécessité d'apporter des réponses aux résidents, mais sans précision sur la politique tarifaire que vous envisagez de proposer à l'ensemble de vos partenaires, Communauté Urbaine et gestionnaires de parkings. Pour nous, il est hors de question d'apporter une légitimité quelconque à un développement du stationnement payant en surface dans les quartiers du centre-ville épargnés par cette mesure actuellement. Le développement du transport public, de l'auto-partage et une tarification attractive dans les parkings souterrains, sont les réponses attendues par les habitants du centre-ville.

Concernant la gestion du plan d'eau, nous restons attachés au maintien de la plaisance populaire, tout en gardant leur place aux pêcheurs professionnels sur le plan d'eau du Vieux-Port. On ne vous laissera pas réitérer, par l'intermédiaire de ce rapport, les mauvais choix qui ont prévalu ces dernières années à la Communauté Urbaine, sous votre autorité, en matière de gestion dudit plan d'eau.

Le rapport nous invite à rester mobilisés et vigilants sur la politique de l'habitat. A partir d'un constat partagé, vous souhaitez entraîner la Communauté Urbaine sur l'extension du périmètre de restauration immobilière en centre-ville, alors que vous-même reconnaissez l'échec de la réhabilitation du centre-ville, avec les mesures fiscales favorables aux investisseurs privés que vous avez initiées depuis quatorze ans. Un rapport de la Chambre Régionale des Comptes a déjà sanctionné par un avis très négatif cet usage de mesures fiscales au travers de la loi Malraux. Etendre le PRI dans le 2^{ème} arrondissement, où l'on crée de nouveaux périmètres de restauration immobilière, c'est nier l'échec de la réhabilitation de la rue de la République par les fonds de pension et renouveler une fois de plus une gabegie financière d'argent public.

Notre Groupe s'y opposera, avec tous ceux et celles qui depuis des années se battent contre cette financiarisation de la politique de l'habitat alors que la ville et le centre-ville ont besoin d'une véritable politique publique du logement. Il serait souhaitable que dès maintenant, avec la Communauté Urbaine, le Conseil Général et la Région, vous engagiez une véritable politique sociale du logement, une politique publique répondant aux demandes des salariés et habitants de ce centre-ville. Les membres de la Mission Centre-ville devront entendre l'ensemble des acteurs du logement, les habitants et les élus de ce secteur, avant d'engager de nouveaux projets.

Le rapport traite de la restauration de la chalandise dans un centre-ville apaisé, animé et convivial. Permettez-nous de rester sceptiques sur la dynamique et la synergie évoquées, entre les projets des Terrasses du Port, de la Capelette et un développement des commerces du centre-ville. Pensez-vous vraiment, avec vos collègues, que le pouvoir d'achat de nos concitoyens leur permettra de fréquenter ces trois sites et de consommer allégrement pour faire fonctionner l'ensemble ? C'est méconnaître l'état du pouvoir d'achat des Français et la situation économique réelle de la ville et de la population. De leur côté, les croisiéristes, quant à eux, encadrent de manière organisée et captent les finances et les dépenses de tous leurs clients. Je ne vois pas comment ceux-ci pourraient demain alimenter les fameuses Terrasses du Port. Il y aura de la casse et des relocalisations d'activités, comme pour les Zones Franches.

Je voudrais dire à M. BLUM, je l'ai lu dans la presse, que les recours sur les permis de construire des projets en cours sur Euroméditerranée expriment des contraintes dans l'avenir et que ce n'est pas en réduisant les capacités d'interventions juridiques de nos concitoyens qu'on les convaincra du bien-fondé de ces projets. Nous soutiendrons, quant à nous, les actions publiques visant à l'accueil et l'hébergement des entreprises dans le centre-ville, mais nous n'accepterons pas comme mode de développement la spéculation immobilière.

Comme vous, nous sommes attachés à l'image de notre ville et à son attractivité touristique, qui représente un atout contemporain pour notre économie. Mais le développement du tourisme ne doit pas se faire par des sacrifices d'opportunités foncières nécessaires aux équipements collectifs. La construction d'un hôtel 4 étoiles en lieu et place de l'Hôtel-Dieu est une erreur stratégique. Notre ville a besoin de grands musées en centre-ville, à l'instar de Barcelone et Gênes, pour répondre aux attentes des estivants et des touristes qui recherchent pour leur séjour des sites de qualité et des lieux culturels et d'exposition. Pour leurs vacances, les personnes se déterminent d'abord par ce qu'il y a à visiter et, après, recherchent les meilleures conditions d'hébergement. Singier les choix de la Côte d'Azur en matière touristique, c'est restreindre l'activité touristique et les potentiels d'un tourisme de masse et de qualité pour notre ville.

De plus, en matière de politique touristique, le rapport ignore la place originale de l'archipel du Frioul et l'attractivité touristique de l'île, alors que des dizaines de milliers de personnes visitent l'archipel. Enfin, le rapport oublie les îliens habitants à part entière du centre-ville et n'apporte aucune réponse aux besoins légitimes qu'ils expriment en matière d'équipements publics et d'habitat.

Monsieur le Maire, ces remarques nous confortent dans l'idée qu'il sera nécessaire de rester mobilisés avec les populations et les salariés du centre-ville, afin que l'espace ouvert par la mise en place de la Mission Centre-Ville Vieux-Port oriente et engage les projets qu'ils attendent depuis quatorze ans. La réécriture de la première délibération ouvre un espace de travail que nous comptons occuper. Nous allons exprimer une abstention positive et combative, au service d'une véritable modernisation du centre-ville.

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, les Verts se réjouissent de constater que le projet du centre-ville aborde enfin globalement les problèmes et que vous avez engagé une véritable concertation avec les responsables de la CUM, et par conséquent, nous le voterons. Nous ne pouvons que nous réjouir notamment du développement des transports en mode doux sur cette partie de la ville et d'un projet qui tente d'aborder l'ensemble des problématiques urbaines.

Cependant, je m'inquiète de quelques contradictions. Le développement programmé de nouveaux parkings au centre-ville, notamment Pierre-Puget et Longchamp, fonctionnera une fois de plus comme un aspirateur à voitures. Le projet de prolongement du tunnel Prado Sud augmentera le trafic notamment dans le tunnel Vieux-Port et risque de le saturer encore plus, alors même que l'ouverture de la L2 n'est pas pour demain. Tout cela risque de réduire à néant tous les espoirs de faire de la région du Vieux-Port une zone calme en surface, semi-piétonnière.

Le choix du tourisme nous semble aventuré en cette période de crise. Comment pouvez-vous prétendre revitaliser le commerce du centre-ville et notamment de la rue de Rome avec le projet des Terrasses du Vieux-Port qui va siphonner l'argent des touristes et des Marseillais ? Certes, il est souhaitable de faire disparaître l'habitat indigne mais le précédent de l'amélioration de Belsunce n'est pas fait pour nous rassurer. Allez-vous rejeter la population modeste vers les périphéries au profit d'une muséification du centre-ville, pour le seul bonheur des touristes et des Bobos ? Je note en tout cas un grand flou sur les équipements collectifs nécessaires à la population. Je voudrais que nous nous rappelions que Marseille n'est pas Nice et que les palmiers supportent très mal le mistral. Merci.

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport est évidemment d'une grande importance puisque c'est le premier acte, comme l'a dit Yves MORAINÉ tout à l'heure, d'une gouvernance partagée et décripée, et c'est donc un élément intéressant.

Le premier élément que je soulignerai ne concerne pas le centre-ville mais plutôt ce qui éviterait le transit des voitures par le centre-ville puisque, si l'on veut un centre-ville apaisé, encore faut-il réaliser la L2. C'est précisé dans ce rapport que nous allons adopter. Donc, la priorité de la Ville est de réaliser la L2 et je suppose, par conséquence, le Boulevard Urbain Sud, mais également le tunnel Prado Sud, dont je pense que l'on reparlera dans quelques instants mais qui me paraît également tout à fait nécessaire pour apaiser le centre-ville.

Dans ce rapport, il y a beaucoup d'éléments extrêmement importants, je vais être synthétique. D'abord, ce rapport dresse un état des lieux qui est réaliste mais qui est aussi sans complaisance, c'est donc un élément important, et qui comprend surtout beaucoup d'éléments concrets. Je pense à la rénovation des espaces publics qui seraient rénovés et on en a bien besoin dans certains endroits. Je pense notamment à la rénovation de places emblématiques comme le cours Julien et, cela a été aussi évoqué, le cours Pierre Puget. Je pense au développement des "brigades de propreté". Je pense au développement de la vidéoprotection urbaine, que nous appelons de nos vœux, notamment sur le cours Julien, et aussi, ce que vous demandez, une présence accrue demandée à la Police Nationale et également à la Police Municipale. Quant à la création des parkings en centre-ville, notre Municipalité s'est déjà très engagée puisque l'on a créé 500 places sous le collège Pierre-Puget et l'ancien groupe scolaire Mélizan, et sous le cours Pierre-Puget, en collaboration avec la Caisse d'Épargne, et bientôt l'impasse Dragon et sur le site Michel-Lévy.

Je note également la volonté très forte de la Municipalité d'intervenir sur le bâti ancien, souvent dégradé, en centre-ville et comme l'indique le rapport, notamment dans les quartiers Notre-Dame du Mont, Lieutaud et Rome, avec la création d'une mission foncière particulière sur le centre-ville, qui procédera à l'acquisition du foncier nécessaire au renouvellement urbain. Et c'est tout à fait nécessaire.

Enfin, la nouvelle de la création d'un tramway entre la Canebière et le secteur Préfecture Castellane, par la rue de Rome, permettra d'envisager de très intéressantes solutions de transport en commun du futur, quel qu'il soit, parce que l'on a décidé d'être modéré, et je pense que c'est une chose importante qui est soulignée dans ce rapport. Merci, Monsieur le Maire.

Madame VASSAL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Maire vous venez de nous présenter au travers de ce rapport un engagement municipal renforcé pour le centre-ville. Tout d'abord, je voudrais remercier M. Claude VALLETTE et l'AGAM, qui pendant plusieurs semaines ont fait un travail de concertation avec l'ensemble des élus qui sont en charge de cette problématique sur l'ensemble de la ville mais aussi plus précisément sur le centre-ville, ainsi que le Secrétaire Général, qui a été à notre écoute, et nous avons pu largement amender ce projet.

C'est vrai que vous voulez renforcer, ici. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire, comme l'a très bien dit M. MORAINÉ tout à l'heure, que vous voulez à la fois poursuivre, amplifier les actions qu'avec la Communauté Urbaine vous aviez entreprises ces dernières années dans le cadre du projet centre-ville, ne l'oublions pas. Ces actions ont déjà d'ailleurs permis une nouvelle attractivité de notre hyper-centre, que ce soit aussi bien en matière de qualification de l'espace public, mais aussi de la gestion urbaine.

Et les exemples sont nombreux, Monsieur le Maire, en complément de ce que nous disions tout à l'heure : vous avez le réaménagement du Quai du Port, côté Mairie, la mise en conformité de l'îlot Thiars, la rénovation de la rue de la République, la mise en perspective de l'espace Bargemon. Toutes ces opérations et bien d'autres ont déjà été programmées en cours de réalisation et témoignent d'une nouvelle signature architecturale urbaine que vous, Monsieur le Maire, avec votre équipe, avez souhaité impulser au profit des Marseillais et également des touristes, au grand plaisir de Mme VLASTO.

Cette évolution, Monsieur le Maire, cet élan de modernité, cette nouvelle attractivité, nous devons aujourd'hui les inscrire dans la continuité et dans la perspective d'une grande métropole régionale et ce, à partir d'un centre-ville élargi, en connexion avec Euroméditerranée et les nouveaux pôles d'activité qui sont sur l'Est de Marseille.

Et je ne peux pas laisser dire, Monsieur le Maire, que votre action précédente a été une faiblesse ou une action de faiblesse, je n'ai même pas retenu le terme. Ce n'est pas une action faible que vous avez menée, c'est une action forte, Monsieur le Maire, mais seulement, il faut le temps au temps, il faut faire les choses de manière hiérarchique, comme nous allons le faire maintenant. Et juste un petit détail, je me permets de vous rappeler que nous avons suspendu sur le mandat précédent la piétonnisation du Vieux-Port parce qu'il y avait, d'une part, le tramway, d'autre part, la construction de l'Hôtel Radisson et également d'un autre bâtiment, et que nous ne voulions pas étouffer le centre-ville. Donc ce n'est pas quelque chose qui est sorti du chapeau récemment.

J'ai une proposition à vous faire. Nous avons parlé ce matin de gouvernance décripée. Nous pourrions peut-être faire évoluer ce terme en employant un nouveau terme : une intelligence collective et une volonté commune aujourd'hui pour faire avancer les projets pour lesquels vous avez été élu. L'intelligence collective, c'est aussi reconnaître que ce qui a été engagé et réussi dans l'ensemble de Marseille et du centre-ville doit être continué et renforcé. Continuer et renforcer sur le Vieux-Port, avec la semi-piétonnisation qui a été initiée dans certaines rues du centre-ville. Mais aussi continuer et renforcer avec le réseau des lignes tramway jusqu'à Castellane, mais aussi avenue de la Corse et boulevard de la Corderie, puisque je vous rappelle que des enquêtes publiques ont été faites et que tout a été déjà bien programmé. Donc, compte tenu de l'ensemble des avantages de cette ligne de tramway, l'avantage économique, la qualité de la vie, tout cela a permis aujourd'hui de montrer que cela était nécessaire, indispensable et que nous devons le faire. Continuer et renforcer, Monsieur le Maire, tous ces efforts qui ont été déployés en matière de propreté et reconnus par tous dans le centre-ville entre 2006 et 2008.

Et nous sommes ravis : malgré certaines annonces de campagne, on voit que les choses évoluent, "Marseille propre en six mois", ce n'est pas grave, on oublie, mais ce qui est clair, c'est qu'aujourd'hui on va avancer dans le bon sens avec la création de ces "brigades", on va dire du Tigre, de propreté qui vont nous permettre de pacifier notre centre-ville. Continuer et renforcer, c'est la nouvelle qualité des espaces publics du centre-ville à partir du plan de circulation et du plan de stationnement sur lesquels Mme CARADEC travaille avec acharnement pour pouvoir donner une place privilégiée aux piétons.

L'intelligence collective, c'est aussi savoir ce qu'attendent les Marseillais. Au-delà des prérogatives des Collectivités, c'est que leur ville fonctionne bien et leur apporte les meilleurs gages de qualité et de réussite tant dans leur vie quotidienne que pour l'avenir de leur cité.

Il est vrai que la Communauté Urbaine aujourd'hui est un véritable outil au service des Communes et nous sommes ravis de pouvoir le constater. Ce que veulent les Marseillais, Monsieur le Maire, c'est avoir la garantie d'évoluer dans un centre-ville apaisé, harmonieux, emblématique de cette nouvelle prospérité. Et pour votre action depuis 1995, pour votre engagement à réaliser les projets de votre mandature pour lesquels vous avez été élu, il va de soi que vous avez toute la légitimité et toute leur confiance pour répondre à leurs souhaits. Et leur souhait, Monsieur le Maire, entre autres, c'est que Marseille relève avec succès ses nombreux défis et notamment celui de Capitale Européenne de la Culture. Et nul doute que ces défis seront relevés grâce à l'application de ce consensus et de cette intelligence collective que vous avez su, Monsieur le Maire, impulser et mettre en œuvre dans l'intérêt de l'ensemble des Marseillais. Merci.

Monsieur TEISSIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dès le Conseil Municipal d'octobre 2006, il y a donc deux ans et demi, je vous invitais dans cette même enceinte, mes chers collègues, à entreprendre rapidement une réflexion sur la requalification de notre centre-ville. Je ne peux aujourd'hui que me féliciter de l'engagement fort que prennent les Collectivités Locales que sont la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine, pour se hisser au niveau des grandes métropoles euroméditerranéennes.

Grâce à notre volonté et à votre politique, Monsieur le Maire, de requalification urbaine développée maintenant depuis une douzaine d'années, Marseille retrouve petit à petit, quoi que l'on puisse en dire, sa vocation de capitale, de façade méditerranéenne. Les créations, les projets architecturaux, commerciaux, culturels, se multiplient et concrétisent cet objectif affiché depuis longtemps par votre majorité.

Le choix de Marseille pour devenir Capitale Européenne de la Culture en 2013 récompense en quelque sorte ces efforts mais n'est pas une fin en soi et, bien au contraire, doit stimuler voire amplifier cette évolution.

Ce rapport, Monsieur le Maire, doit nous permettre de concrétiser cette action pour le centre-ville, en complémentarité avec la Communauté Urbaine. Et je voudrais dire à notre collègue Mennucci qui s'étonnait, d'ailleurs j'étais un peu étonné, pour un Socialiste, de la suppression des niches fiscales, mais après tout, pourquoi pas, l'unicité de se retrouver en tout, y compris sur le capital, eh bien, je vais vous dire, cher collègue, vous allez être comblé : puisque vous suivez ce qui a été annulé, suivez aussi ce qui va être créé, puisque dans le cadre de la loi que présente Mme BOUTIN actuellement, Santé et Population, un amendement défendu par nos collègues marseillais, Dominique TIAN et Valérie BOYER, un amendement ANRU sur l'habitat ancien a été adopté. Et il y aura donc une possibilité de défiscalisation qui permettra, dans le même esprit en quelque sorte qui était avec la loi Malraux, de rénover les centres anciens. Donc nous ne pouvons, les uns et les autres, en quelque sorte que nous en féliciter.

Donc ce rapport va nous permettre d'avancer à nouveau et avec les grandes Collectivités que sont le Conseil Général, la Communauté Urbaine, la Ville de Marseille, mais aussi les établissements publics, avec le Grand Port de Marseille, Euromed, de pouvoir avancer mais, me semble-t-il, Monsieur le Maire, nous devons, car c'est ainsi que va la vie, prendre exemple sur ce qui se fait ailleurs. Et lorsque nos regards se portent sur la bonne ville de Lyon ou la grande ville de Bordeaux, pour ce qui est de la France, ou de Gênes ou de Séville, toutes ces villes effectivement ont su inscrire, dans une volonté comme la nôtre, une plus grande attractivité de leur centre-ville, certes, tout en valorisant ce qui s'est fait dans la grandeur de leur histoire, au fil des siècles, leurs centres historiques, leur patrimoine culturel, leurs traditions de vie, mais aussi la richesse de leurs quartiers périphériques.

Si la modernisation de Marseille, Monsieur le Maire, passe assurément et justement par la requalification du centre-ville, car cela a été dit par les uns et les autres, c'est l'idée que les gens emportent au fond de leur cœur de ce qu'ils ont vu dans le centre des cités. Mais cela ne doit pas pour autant occulter ce qui se passe dans les périphéries immédiates. Et donc, il me semble que la plus grande place annoncée pour les transports collectifs et les déplacements doux, la requalification des espaces terrestres et maritimes et la dynamisation de l'offre, va dans le bon sens.

Mais, Monsieur le Maire, pour réussir ce parti ambitieux, je le reconnais, à la hauteur des objectifs que nous affichons, nous devons donc nous attacher à diminuer la pression de l'automobile sur l'hyper-centre, comme cela a été dit là encore, et organiser dans l'immédiate périphérie de la ville des pôles d'échanges permettant d'accéder facilement aux réseaux de transports collectifs à partir des entrées de ville mais aussi des boulevards périphériques. Monsieur le Maire, je vous rappelle que sur l'autoroute d'Aubagne, 30 % d'un trafic parasite pénètre et traverse cette ville sans rien y laisser d'autre que du CO₂. Donc ce sont les quartiers et les sites périphériques qui créeront en grande partie la vitalité recherchée pour notre centre-ville, que ce soit des quartiers résidentiels, des zones d'activité ou bien sûr nos sites universitaires.

Dans ce sens, il reste indispensable, en complément du dossier que vous nous présentez, Monsieur le Maire, d'avancer parallèlement sur les dossiers de la prolongation du site de transport en commun en site propre de Dromel jusqu'à Saint-Loup par un moyen de liaison, avec une réalisation plus rapide du Boulevard Urbain Sud, que M. VALLETTE n'a pas cité et j'aurais bien aimé lui en entendre parler, et bien sûr de la L2, dont on nous dit qu'elle devrait finalement être achevée vers 2012, en les accompagnant de parkings d'échange captant les automobilistes de la vallée de l'Huveaune.

Les extensions de transports en commun en site propre jusqu'à Mazargues, Luminy, Château-Gombert, Saint-Jérôme ou vers Arenç, relèvent d'ailleurs de la même logique pour desserrer l'étau du centre-ville, mais aussi pour irriguer des quartiers entiers lancés dans une mutation similaire au centre-ville. Et je pense particulièrement à la ZAC de Menpent, à Cap Est, à la Capelette, à Saint-Henri, à la future ZAC de Saint-Loup, à l'éventuelle ZAC du Vallon de Régné ou à celle de Sainte-Marthe, ou encore aux pôles universitaires et économiques comme Luminy, Château-Gombert ou Saint-Jérôme. Tous ces sites contribueront, Monsieur le Maire, également à la réussite de ce plan centre-ville.

Aussi, il faudrait que nous ayons une approche transports qui soit peut-être plus volontariste qu'elle n'est proposée aujourd'hui dans ce rapport et notamment sur la réalisation de ce bout de tramway, un embryon finalement, qui ira du Cours Saint-Louis jusqu'à Castellane. Monsieur le Maire, je vous pose la question : faut-il s'arrêter au milieu du gué ? Le gué fusse-t-il la prestigieuse place Castellane ! Il me semble que non. Dans cet axe Nord-Sud qui va de la Porte d'Aix jusqu'à l'Obélisque de Marseille...

Réflexion dans les rangs du Groupe Socialiste : De Saint Antoine !

Monsieur TEISSIER.- C'est un exemple, c'est une direction que je donne. Je pense, Monsieur le Maire, que ce petit bout de tramway qui va être sur une voie, qui va nécessiter qu'une rame seulement sur trois passe par là, deux partiront d'Euroméditerranée pour monter jusqu'aux Caillols et une ira vers Castellane. Et quand on sait que pour se croiser il faudra s'attendre, cela veut dire que nous ne répondrons pas à ce cabotage urbain que nous appelons tous, puisqu'il y aura grosso modo une rame de tramway tous les quarts d'heure ou toutes les vingt minutes. Et donc, à faire un tramway, Monsieur le Maire, je suis d'accord et j'applaudis des deux mains, mais ne faudrait-il pas qu'il aille au moins jusqu'à Mazargues et que nous étudions là un pôle d'échange avec un busway pour aller jusqu'à Luminy ?

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, j'applaudis des deux mains à cette proposition que vous nous faites, dans une belle unicité dont nous ne pouvons que nous enthousiasmer, les uns et les autres. Mais vous comprenez bien quand même que j'ai quelques doutes. Alors, cette question, je vous la pose, mais je la poserai aussi à M. CASELLI, la semaine prochaine, à l'occasion de la Communauté Urbaine. Monsieur le Maire, je voudrais que vous dissipiez un doute que je porte et que nous sommes nombreux à véhiculer : est-ce que ce tramway ne va pas obérer les dessertes de Luminy et de Château-Gombert pour lesquelles vous vous êtes, les uns et les autres, engagés dans le cadre du Plan Campus ? Voilà mon inquiétude, voilà ma question, merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je désire être un peu plus concrète et pragmatique, et surtout parler de l'hyper-centre parce que ce rapport, Monsieur le Maire, est capital pour le centre-ville et pour l'ensemble de Marseille, mais capital pourquoi ? Parce que le centre-ville de Marseille, je dirai donc pour moi l'hyper-centre, constitue une des plus grandes zones commerciales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec son chiffre d'affaires de 500 millions d'Euros et sa nouvelle attractivité, il est destiné à devancer toutes les grandes zones commerciales alentour et en particulier Plan-de-Campagne. Sa mise en valeur et son développement sont donc un enjeu majeur, surtout dans la perspective de 2013.

Bien entendu, Monsieur le Maire, je souscris pleinement à la démarche que vous avez évoquée et surtout à une vaste concertation, non seulement avec les autres Collectivités Locales mais aussi avec l'ensemble de tous les partenaires concernés par le devenir du centre-ville. A ce sujet, Monsieur le Maire, sur un dossier aussi essentiel et aussi sensible, nous devons avancer par étapes. Le rapport de l'Agence de l'Urbanisme s'inscrit dans une perspective ambitieuse, mais elle exige en effet non seulement de grands moyens financiers mais également des infrastructures qu'il faudra réaliser. C'est pour cela qu'il me paraît souhaitable d'adopter une démarche progressive.

Ainsi, en ce qui concerne la mise en place de la semi-piétonnisation, nous pouvons commencer par travailler sur un périmètre beaucoup plus restreint, d'abord au cœur de l'hyper-centre, sur un rectangle qui s'étend du Quai des Belges à la rue de Rome et de la Préfecture à la Canebière. Pourquoi ? Parce que c'est le secteur commercial le plus dense et aussi le plus attractif pour les Marseillais et pour les touristes. Et d'ailleurs, mes chers collègues, je tiens à souligner qu'un certain nombre de rues dans ce périmètre sont déjà semi-piétonnes et connaissent depuis une progression commerciale importante. Ces premières mesures de semi-piétonnisation, qui doivent être concertées avec l'ensemble des partenaires, doivent bénéficier pour réussir, mais cela vous en avez discuté et c'est acquis, de la ligne du tramway Castellane-Belsunce, car mes chers collègues, vous savez désormais que le tramway depuis sa mise en service a entraîné une plus forte fréquentation et une plus forte animation en centre-ville. J'en ai pour preuve que le nombre de piétons a augmenté de 10 % dans les rues de l'hyper-centre.

Une telle démarche implique un changement de comportement et d'attitude de la part de nos concitoyens, mais c'est l'une des conditions du développement de Marseille, un point de passage obligé pour l'avenir, voire une exigence pour une véritable renaissance du cœur de notre cité. Et beaucoup de choses, comme l'ont dit plusieurs, ont été faites depuis 1995. Ce rapport s'inscrit donc dans la continuité de votre action pour que Marseille devienne cette Capitale Euroméditerranéenne que nous souhaitons tous et je serais très heureuse que nous prenions ici, dans cet hémicycle, un bon départ en adoptant à l'unanimité ce rapport essentiel. Car, Monsieur le Maire, le cœur de notre Ville mérite bien l'union de tous nos cœurs. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, chers collègues, très brièvement car je ne pensais pas intervenir, mais vu que mes collègues Maires de Secteur se sont exprimés sur un rapport aussi important que celui-ci, le 2^{ème} Secteur ne peut pas être exclu du centre-ville puisque, effectivement, il en fait largement partie, c'est le cœur du centre-ville, je dirai, avec le sourire bien sûr.

Je ne dirai pas grand-chose, je ne vais pas redire ce qu'a dit mon collègue Patrick MENNUCCI et d'autres, il y a un consensus général et l'on s'en réjouit : propreté, stationnement, sécurité, piétonnisation, transports, tout cela a été évoqué et on est d'accord. Simplement, Monsieur le Maire, vous précisez que dans le corps du rapport, on parle, et c'est important, de la revalorisation des espaces publics et des places emblématiques. Je crois qu'il faut y rajouter deux endroits qui sont très importants pour Marseille, au-delà du centre-ville. C'est la Porte d'Aix, qu'il faut revaloriser. Donc on doit le faire figurer dans ce rapport. Et la place Marceau, qui sera la future entrée de la ville, avec le recul de l'autoroute A7 ; donc je crois qu'il est important qu'on l'intègre.

Et puis nous parlions aussi de Marseille ville étudiante. Par rapport à l'extension du pôle universitaire, je crois que l'on a un potentiel extraordinaire dans nos arrondissements que sont les casernes et je souhaiterais que l'on puisse aussi réfléchir à l'utilisation de ces lieux qui sont tout à fait extraordinaires. Je pense que là on a la possibilité véritablement de donner à Marseille un développement du site universitaire que notre ville mérite.

Voilà simplement ce que je voulais rajouter, en vous remerciant.

Monsieur ZAOUÏ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, au nom de mes collègues du MoDem dans cette assemblée, je voulais dire combien nous nous réjouissons d'un tel accord et que nous considérons, comme nous l'avons toujours fait d'ailleurs, que nous n'avons pas forcément mandat dans cette assemblée pour nous battre sur tout et rien, mais pour travailler aux intérêts des Marseillais et surtout aux intérêts fondamentaux et notamment économiques de notre ville.

Ce projet, c'est quelque chose que nous souhaitons bien sûr et sur lequel nous avons travaillé durant toute la campagne. Tout le monde l'a fait, je pense, et j'ai moi-même insisté plusieurs fois sur l'impérieuse nécessité non seulement de le mettre en œuvre mais de le réaliser. Marseille en a besoin, mais aujourd'hui nous avons une petite inquiétude, c'est qu'entre la réflexion et la réalisation on n'arrive pas à sortir ce projet dans sa finalité avant 2013, parce que les années passent vite et puis c'est un projet qui est quand même suffisamment important pour que nous prenions le temps de le réaliser. 2013 va vite venir, j'espère que l'on répondra à l'attente non seulement des Marseillais avant 2013, mais surtout que nous soyons prêts pour le grand événement.

Parmi les points qui nous donnent encore à réfléchir sur ce projet qui est très ambitieux, il y en a deux ou trois, et je vais rejoindre un peu M. TEISSIER qui parlait des transports et du tram, de la prolongation de la ligne Rome-Castellane.

Pour nous aussi, il y a quelque chose d'un peu aberrant dans ce prolongement. C'est-à-dire qu'en fait, soit il y a un réel prolongement et qui va vers une desserte de quartiers qui en ont véritablement besoin, et visiblement aujourd'hui on ne peut pas y penser parce que les moyens manquent à tous les niveaux pour une telle réalisation.

Et dans ce cas, il n'y a strictement aucun intérêt, je voudrais que nous y réfléchissions encore, à prolonger le tramway sur quelques centaines de mètres alors qu'il y a déjà des dessertes, d'abord dans la configuration telle que vous la présentez et alors qu'il y a déjà des dessertes avec le métro, avec les bus, et que l'on pourrait peut-être mettre en place plutôt un système de navettes qui iraient non pas de Castellane à la Canebière, mais de Castellane à la Canebière, la Joliette, le Port Maritime et le Port des Croisières. Et je reviendrai sur le Port des Croisières après.

Je connais des grandes métropoles qui n'ont pas forcément de métro ou de tramway et où le centre-ville n'est jamais embouteillé. Je vais régulièrement dans un pays où mes enfants vivent, une métropole au moins aussi importante que Marseille, et il y a un système de navettes extrêmement bien mis au point et développé, et je vous assure que cela circule extraordinairement bien et pour la satisfaction de tous les habitants. Nous y irons peut-être un jour avec vous, Monsieur le Maire, c'est Tel Aviv.

Le deuxième point sur lequel je m'inquiète, c'est le carré Belsunce, sur lequel nous devons être vigilants et peut-être un peu plus autoritaires ou moins laxistes que nous ne le sommes depuis des décennies. Refaire le centre-ville de Marseille et essayer d'en refaire une rose, si nous gardons une telle épine accrochée non pas à la tige de cette rose mais carrément en son cœur, je crains que le résultat n'en soit très affecté.

Le troisième point qui me semble très important dans le cadre de ce projet centre-ville et pour la réussite économique de notre ville, c'est le Port de Croisières. Aujourd'hui, nous mettons beaucoup d'espoir sur les croisiéristes et vous-même en avez été porteur durant de longues années et vous en affichez une grande satisfaction. Il y a là aussi un côté un petit peu paradoxal à voir ou à redéfinir avec les autorités du Port de Marseille, parce que laisser le Port de Croisières là où il se trouve et là où il est prévu d'être aujourd'hui, et ne pas le ramener plus proche du centre-ville, comme au J4 par exemple, cela aussi, c'est une aberration et c'est une aberration sur laquelle on doit se réunir pour arriver à trouver des solutions un peu plus efficaces.

Voilà ce que je voulais dire, en espérant que nous aurons bien d'autres occasions de travailler ensemble, sur beaucoup de projets, pour l'intérêt de nos concitoyens.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, comme ma collègue Lisette NARDUCCI tout à l'heure, il est évident qu'aucun des quatre Maires de Secteur concernés ne peut faire l'impasse sur ce rapport.

Monsieur le Maire, je vais peut-être étonner, mais dans ce concert de simili-consensus, j'ai surtout entendu des critiques de la part de l'opposition et je me dois quand même de défendre un peu le bilan de notre Municipalité et puis de défendre aussi le Maire de Marseille.

Parce que si j'ai bien compris, entre critique du Gaudinisme, c'est ainsi que l'a appelé M. MENNUCCI, et apologie de ce qui deviendra peut-être un jour le Mennuccisme, nous pouvons retenir que finalement depuis quatorze ans nous n'avons quasiment rien fait mais qu'aujourd'hui nous allons tout sauver ! Tout est fait par M. MENNUCCI, grâce à M. MENNUCCI et pour M. MENNUCCI, ce qui donne quand même sa vision de ce qui pourrait être la fameuse gouvernance partagée sur ce fameux centre-ville ! En gros, ce que nous faisons ou ce que nous avons fait n'est pas bien. Mais par contre, ce que lui et ses amis n'ont pas fait et qu'ils pourront faire demain, c'est bien évidemment parfait !

M. MENNUCCI veut de l'ordre, je l'ai noté, de la propreté, de la fluidité, surtout chez les autres d'ailleurs. Et il rappelait, ce matin, sur une radio fortement écoutée, vers 7 h 30, 8 h : "Quand la CUM fera ceci, elle préviendra la Ville. Quand la CUM fera un trottoir, elle demandera au Maire qui a le pouvoir de Police de faire respecter ce trottoir." Je reprends exactement ses propos. Mais je pose une question à l'inverse : quand la Ville ou une Mairie de Secteur demande quelque chose à la Communauté Urbaine, que se passe-t-il ?

Mesdames et messieurs, mes chers collègues, vous l'avez bien compris, MENNUCCI fait tout et MENNUCCI fait le reste ! Alors M. MENNUCCI peut-il aussi faire respecter les promesses électorales de ses amis sur l'ensemble de Marseille et plus particulièrement dans une petite partie du secteur du centre-ville, les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements ? Parce que, là aussi, il faut se souvenir : "Marseille propre en six mois, pas d'incinérateur, requalification du Jarret, 1 Euro voire la gratuité dans tous les parkings la nuit." M. MENNUCCI l'a dit ! C'est vrai qu'à ce rythme-là, vous avez gratté quelques voix peut-être incrédules sur les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements. "Abandon de la construction du parking Longchamp", je ne vais pas prendre une heure pour énumérer toutes les promesses non tenues, et d'ailleurs intenable, faites aux Marseillaises et au Marseillais dans cette partie du centre-ville !

J'aurais pu, comme tout le monde, la main sur le cœur, être heureux de ce consensus. Je l'aurais fait si pour une fois l'opposition, par la voix de son porte-parole, avait pu tendre la main à la majorité. Mais comme à son habitude, le Président du Groupe Faire Gagner Marseille n'a su que critiquer notre bilan, notre action, nos projets. C'est bien dommage pour un projet et un rapport qui devaient être consensuels pour l'ensemble du centre-ville. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur VIARD.- Monsieur le Maire, tout d'abord je me féliciterai plus de la dimension consensus de notre démarche que de certains points de désaccord. Donc je n'y reviendrai pas. Je voudrais faire juste une remarque pour dire que le rôle des centres-villes change et je crois que c'est cela qu'il faut que nous comprenions. La fonction des centres-villes n'est pas la même dans tous les systèmes économiques et à toutes les époques.

Bien sûr, il y a les débats dont on a parlé, les transports, l'urbanisme ; on peut avoir des points de négociations, mais en gros il y a cela. Et puis il y a le fait qu'aujourd'hui on est dans une société de mobilité, dans une société où l'attractivité des villes est le principal moteur économique, au moins autant que la compétitivité des entreprises de construction, et que donc il y a tout à fait de nouveaux enjeux pour le développement d'une ville aujourd'hui.

Je vais donner deux chiffres, et vous m'en excuserez, mais j'aime bien les chiffres. On fait 45 kilomètres en moyenne par jour et par habitant dans cette région et en France. Cela veut dire que le territoire où l'on vit est gigantesque. Et deuxièmement, on travaille 12 % du temps que l'on passe à vivre. Donc il y a 88 % du temps où l'on ne travaille pas, où l'on se déplace, où l'on sort, où l'on se rencontre, où l'on fait des courses. Et je crois qu'il faut comprendre que nos villes sont saisies par cette mobilité, par ces nouvelles temporalités, et que là où le développement économique se concentre, c'est là où les gens ont envie de venir, c'est là où on les attire.

Nous, les sociologues, nous disons que l'on est dans une économie du cerveau. Ce qui fait les centres-villes, c'est la densité des cerveaux qui s'y activent, la densité des rencontres, la densité des spectacles et la densité de l'identité urbaine qui fait que si je viens sur le Vieux-Port de Marseille, je ne suis pas sur les Ramblas, je ne suis pas à la Rotonde à Aix, mais j'ai envie "de me faire" le Vieux-Port, comme j'aurais fait les Ramblas ou Boston, etc. Et le problème, c'est de valoriser à la fois l'unicité absolue, qui fait que l'on aurait envie partout de dire : "je suis allé au Vieux-Port à Marseille, ils ont créé une ambiance".

Vous savez, Monsieur le Maire, que cela fait longtemps que je vous parle de la piétonnisation du Vieux-Port et de sa semi-piétonnisation. Je pense que les villes ont des sons. Je pense qu'une des forces du Vieux-Port de Marseille, c'est un son : quand il n'y a pas de voitures, il y a ce bruit que l'on entend, la nuit, des bouts de fer sur les mâts, des bâtons. Chaque territoire a sa sonorité. Et vous savez que pour les Français, leur première angoisse en ville, c'est le bruit. Donc il faut entendre cela et se dire que ce que l'on est en train de discuter là, il y a des points de débat, mais il y a d'abord une nouvelle idée de ce qui fait centre dans une ville.

Et Marseille l'a, comme d'autres villes l'ont fait, il y a des choses qui ont déjà été faites. On n'est pas là non plus pour se distribuer des bons points, mais ce geste qui fait que de très loin on dira : "j'ai envie d'aller sur le Vieux-Port de Marseille", comme on va sur les Ramblas, "parce qu'effectivement ils ont créé un truc". Ils n'ont pas mis des monuments ; le monument, à Marseille, c'est la mémoire, c'est le lieu, ce sont les bâtiments, c'est tout ce que l'on raconte, c'est Edmond Dantès. Que ce soit vrai ou romanesque, cela n'a pas d'importance, c'est une mémoire mondiale, c'est une mémoire internationale ! La Canebière est connue partout ! Notre but est de faire que des millions de personnes, dans les années qui viennent, aient envie de venir là parce que c'est un lieu unique et elles l'auront dit.

Et cela, c'est vrai à l'extérieur de la ville et c'est vrai dans la ville, parce que ce qui rassemble les personnes dans une ville, dans une aventure, c'est d'avoir un horizon à partager. Et l'idée, effectivement, que l'on peut faire de Marseille une des villes dont on dit partout que l'on a envie d'y venir, cela vaut tout autant pour les habitants des différents quartiers, pour ceux de la Métropole et bien sûr pour les habitants du centre-ville qui sont au cœur du processus, même s'ils ne sont pas les seuls déterminants dans ce projet. Donc je crois que c'est à ce niveau de débat qu'il faut effectivement mettre nos réflexions.

Et je finirai sur deux idées. Nous, ce qui nous préoccupe toujours pour comprendre le dynamisme d'une ville, ce n'est pas le nombre d'habitants : il y a des villes immenses où les personnes ne se rencontrent jamais, parce que ces villes sont organisées par quartiers, par bouts de terrain. Le problème d'une ville moderne, c'est comment l'on s'y rencontre. Et on dit souvent comment on densifie les rencontres aléatoires, c'est-à-dire comment, où que vous habitez, quel que soit l'âge que vous avez, quelle que soit la couleur de votre peau, etc., vous avez des chances de rencontrer l'autre, à un moment et dans un lieu, et dans un lieu qui porte la mémoire, parce que l'on porte des identités. Et je crois que c'est cela qui est l'enjeu principal du Vieux-Port et de la Canebière, et c'est cela qui doit réorganiser notre territoire.

Pour finir, je dirai que sur les débats autour du tramway, on a pris un engagement, on le tiendra. Maintenant, si effectivement il y a des débats entre ce modèle et un autre, on n'est évidemment pas fermé et on sera ouvert. On a entendu ce que dit M. TEISSIER, je crois que le débat d'aujourd'hui, pour moi, est aussi important que le débat sur le Parc National des Calanques. Ce sont des lieux symboliques d'ultra-modernité dont on doit doter Marseille, parce que Marseille a une image, a une tradition, mais elle a besoin aussi de ces lieux symboliques. La nature en est un et ce lieu, effectivement, que peut devenir l'hyper-centre autour du Vieux-Port en est un autre. Merci, Monsieur le Maire.

Madame BOET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je partage ce que vient de dire mon ami Jean VIARD et je pense qu'avec le lancement de ce projet pour le centre-ville, nous sommes en train, dans le cadre d'une coopération partagée d'une nouvelle gouvernance, d'écrire une grande page de l'histoire de Marseille, une page d'histoire pour ancrer Marseille dans le XXI^{ème} siècle. C'est pourquoi je trouve fort dommage d'entacher ce moment fort par quelque chose qui va le rabougir.

Je partage ce qu'a dit M. TEISSIER. On voit bien que c'est de la gouvernance partagée, puisque rares sont les moments où je partage ce que dit M. TEISSIER : on s'est retrouvés sur le Parc National des Calanques, on se retrouve là sur le centre-ville, et nous sommes concernés, nous, le 10^{ème} arrondissement, parce que là on parle de sept ou huit arrondissements de notre ville, donc ce n'est quand même pas un petit morceau.

Ce qui me choque et me perturbe, c'est ce petit bout de tramway. Pourquoi remet-on le doigt dans une démarche qui a fait rire de nous pas mal de villes et même à l'étranger ? On a fait à Marseille un tramway qui, sur les trois quarts de son parcours, double le métro.

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas vrai !

Madame BOET.- Mais oui ! Et, là, on repart sur la même chose, c'est-à-dire que votre problème avec ce tout petit bout de tramway, on voit bien qu'il ne sera pas du tout utilisé comme un tramway, ce n'est pas de transporter des personnes, ce n'est pas de commencer à réellement sortir la voiture du centre-ville, c'est bien de requalifier le parcours rue de Rome. J'avoue que cela ne me convient pas. Il est vrai que si l'on était dans une période florissante, on pourrait dire : "Chiche ! On met un kilomètre de plus ou cinq cents mètres de plus pour un tramway, allons-y !" Mais on est quand même dans une période où nos finances sont quand même très réduites, et je parle des finances de la Ville puisque l'on en a parlé avec le rapport sur les orientations budgétaires, mais aussi des finances de la Communauté Urbaine. On sait très bien que l'on est aujourd'hui à l'Euro près, voire même au centime d'Euro près. Et on va s'engager dans quelque chose de très coûteux, qui va hypothéquer bien d'autres choses !

Deuxième question, vous parlez de grands équipements : comment va-t-on se rendre dans quelque chose que je ne partage pas mais qui est en train de se faire, au Palais de la Glisse et de la Glace et au Pôle de Loisirs de la Capelette ? En voiture, Monsieur le Maire ! Puisque là, il n'y a rien de prévu que le fameux 15 qui passe devant. Donc, doublon, problème !

Autre question, c'est celle de la L2 et du Boulevard Urbain Sud. On ne peut pas les évacuer parce que c'est un moyen aussi de sortir la voiture du centre-ville. J'avoue que je me suis rendu pour voir l'enquête publique sur la 2^{ème} partie du tunnel Prado Carénage, où là aussi ce n'est plus un tunnel mais une trémie, mais je laisse cela de côté, on en discutera. Et je me suis rendu compte que l'on parle du Boulevard Urbain Sud en 2026 ! Donc on ne sera peut-être plus là, ni vous ni moi ! Il y a quand même un souci ! Comment peut-on faire en sorte que l'on s'engage vers quelque chose de très important pour Marseille et les Marseillais, voire même le monde entier, pour remettre Marseille là où elle doit être, et en même temps continuer à faire de ce centre-ville un aspirateur à voitures ? Donc, il me semble, pour moi, qu'il faut retravailler cette partie.

Et j'avais aussi une proposition à faire. Je suis très étonnée que pour ce projet centre-ville on n'utilise pas ce que l'on avait créé, il y a quelques années : le "bureau du temps des villes". Jean VIARD a parlé tout à l'heure des temporalités, y compris des modes de vie différents. On avait un bureau du temps des villes qui n'a pas du tout été exploité et j'espère qu'il n'a pas disparu avec Myriam SALAH- EDDINE !

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, avant de passer à mon intervention, permettez-moi de réagir à l'attaque ad hominem à laquelle M. Bruno GILLES vient de se livrer contre M. Patrick MENNUCCI. Je crois que cette attaque était hors de propos et hors sujet par rapport à l'intervention de M. Patrick MENNUCCI qui était plutôt consensuelle. Et puis je trouve cette intervention totalement décalée par rapport à la tonalité générale de ce débat. Mais cela n'a que peu d'importance car c'est trop excessif pour être crédible et adapté à l'accord que nous avons scellé sur le projet Vieux-Port Centre-Ville. Certains préfèrent le conflit pour exister, laissons-leur le conflit ! Ceci dit, j'en viens à mon intervention et vous comprenez bien qu'elle ne sera pas de même nature.

Permettez-moi d'abord de vous dire, Monsieur le Maire, quelle est ma satisfaction de Président de la Communauté Urbaine de voir qu'un projet aussi essentiel que la requalification du Vieux-Port et de l'hyper-centre-ville fasse l'objet d'un accord aussi large et qui va permettre à l'ensemble des Collectivités qui participent au financement, la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine et le Conseil Général, de travailler ensemble à rendre notre ville plus belle et plus attractive.

Au-delà d'un intérêt majeur pour les Marseillais et les commerçants de l'hyper-centre-ville confronté bientôt à la concurrence des Terrasses du Port et du centre commercial de la Capelette, d'un chantier qui va toucher des domaines aussi essentiels que la voirie, les transports, la circulation, l'éclairage public, le mobilier urbain, mais aussi le développement touristique, l'environnement, la propreté et la sécurité, c'est avant tout, je crois, la méthode qui a précédé la délibération qui nous est soumise qui me semble porteuse d'avenir et d'exemple de ce que doivent être aujourd'hui et demain les rapports entre la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine et les autres Collectivités Locales.

Le dialogue que nous avons mené, d'une manière dépassionnée, et à ce titre je crois que le projet est doté d'une très grande valeur symbolique, a été sans cesse porté par la recherche de l'intérêt général. Il a été, c'est une évidence, à la fois productif, efficace, et je dois dire, Monsieur le Maire, qu'il porte aussi la marque d'une grande franchise et d'une très grande courtoisie.

Le chantier qui nous attend d'ici 2013 ne sera pas facile à mettre en œuvre. Il nous faudra, beaucoup l'ont dit, hiérarchiser les investissements. Mais au-delà des difficultés, ce projet porte en lui un espoir, celui que la méthode de concertation qui a été mise en œuvre perdure dans le temps et ouvre des perspectives nouvelles et porteuses de développement pour notre Ville que nous aimons tous !

Et je terminerai en disant que dans ce contexte, bien sûr, le 19 février, la même délibération sera mise à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Communauté Urbaine et je ne doute pas qu'elle soit portée par une très large majorité.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- M. MARANDAT, vous vouliez dire quelque chose, dites-le rapidement.

Monsieur MARANDAT.- Je le dis avec le temps qui m'est imparti, je ne vois pas pourquoi vous me faites un procès d'intention qui ne me semble pas du tout justifié.

Je parlerai, dans cette intervention sur le centre-ville, de ce rapport qui fait aussi partie de vos orientations budgétaires et de la politique globale de la Ville et je mettrai un bémol dans votre consensus sur des solutions un peu extrêmes qu'il faut, je crois, modérer.

Sur le centre-ville, l'analyse de votre rapport, et je vous reprends, montre que trente ans de requalification urbaine laissent apparaître un bilan contrasté. C'est le moins que l'on puisse dire. Et comme vous le dites en effet, "un vaste périmètre pèse fortement sur l'attrait du centre-ville", périmètre d'ailleurs, mais j'y reviendrai, qui comme par hasard est fortement piétonnisé.

Vous voulez améliorer le fonctionnement urbain, c'est bien, mais en réorganisant le plan de circulation pour faire, vous dites, comme dans de nombreuses autres métropoles, comme si le fait de faire comme les autres avait une quelconque valeur, alors qu'il faut essayer de s'adapter aux particularismes de notre cité. Et donc, dans le conformisme le plus correct possible, vous vous relancez dans la piétonnisation à outrance et dans la requalification des voies, "bille en tête", malgré les résultats plus que moyens obtenus dans les zones de Marseille où cela a été déjà fait, bien sûr avec parfois des résultats positifs. Mais analysons et ne soyons pas dogmatiques.

Il faut de la modération et même, si je me fais l'avocat du Diable, la plupart des rues devenues piétonnes non seulement n'ont amené aucun mieux vivre, mais pire, sont devenues des endroits désertifiés où il ne fait pas bon venir rôder le soir et où les lieux de vie conviviaux que nous avons connus sont devenus moribonds : exemples, le quartier de l'Opéra ou le Cours Julien, qui sont devenus des no man's lands, sauf bien sûr pour certains.

La rue de Rome, affaires flamboyantes, avec la rue Saint-Ferréol, d'un Marseille pas si lointain, l'une s'est paupérisée, vous le dites, et l'autre est devenue dans la journée le lieu de promenade préféré de bandes ethniques qui ont fait fuir la plupart des enseignes de prestige qui avaient, là, pignon sur rue et qui sont allées se réfugier un peu plus loin sur la rue Paradis, qui, de fait, est devenue la nouvelle rue fréquentée pour faire ses courses. Quelle conclusion en tire-t-on ? La rue Paradis résiste, allez toc ! On va la piétonniser et la requalifier. Malheureusement, cela risque de produire les mêmes effets, mais tant pis ! C'est la mode et la Gauche sera contente !

Pour en finir avec la rue de Rome, qui a été réduite à une seule voie de circulation, bloquant de ce fait tout le trafic sur la fin du Prado, le cours Lieutaud et le boulevard Baille, créant ainsi artificiellement des embouteillages monstres, avec des nuisances écologiques telles que l'on se demande comment les personnes habitant là peuvent survivre au milieu des gaz d'échappement, tout ceci pour faire plaisir à ceux qui prônent la chasse aux sorcières automobilistes, ceux-là étant d'ailleurs souvent des élus en particulier ne pouvant envisager de se déplacer eux-mêmes sans leur voiture de fonction et leur chauffeur, mais ne supportant pas d'être gênés par les autres, qui n'ont qu'à marcher à pied !

Est-ce que l'on va tenter d'améliorer cela ? Non ! On va mettre en plus un tramway au milieu, d'ailleurs doublant encore le métro par en-dessus, alors qu'il me semblerait, et cela a été dit, qu'il serait beaucoup plus simple de doubler, voire tripler le rythme des bus ou exécuter des navettes qui pourraient aller jusqu'à l'Obélisque et, ce, à un moindre coût puisque les voies de circulation sont déjà faites.

Pour le Vieux-Port, surtout au niveau du Quai de Rive-Neuve, avec sa circulation et son stationnement, certes un peu anarchique, mais restant encore un endroit plein de vie, un des derniers endroits où les Marseillais, bien que traqués souvent par la Police Municipale, ont encore le soir un espoir festif, allez ! On veut encore le supprimer, piétonniser, interdire la circulation et le stationnement, arracher les barrières protégeant les pannes, bref ! Enlever toute vie à ce lieu mythique de célébration d'un Marseille authentique et convivial.

Ceci étant dit, c'est vrai qu'il faut penser à faire en sorte que le Vieux-Port ne soit plus le seul débouché des tunnels et trouver d'autres lieux de passage, mais ceci, dans un souci de fluidité du trafic –cela semble être devenu un gros mot– pour faciliter la vie de nos concitoyens et non pas pour déplacer tout déplacement à un enfer, juste par dogmatisme.

Autre volet important de vos orientations budgétaires sur le centre-ville, le logement. C'est vrai, et nous le soutenons, qu'il est positif de vouloir réaménager et faire de la restauration immobilière, ainsi que de trouver des moyens pour faciliter l'accession à la propriété. Mais pour en revenir aux logements sociaux, qui semblent être un engagement prioritaire, je ne connais pas bien votre Adjointe au logement, si ce n'est à travers son feuilleton épistolaire de ces derniers mois, assez édifiant, mais son air ravi lors du dernier Conseil Municipal, recevant les félicitations du Parti Communiste qui, de fait, n'avait osé espérer que cette Arlette tienne à ce niveau des propos somme toute assez proches de ceux qu'aurait pu tenir l'autre Arlette, son air ravi, disais-je, m'a consterné. Il me semblait que cette loi SRU, avec son cadre rigide et absurde de 20 % de logements sociaux pour une soi-disant mixité sociale, avait été critiquée en son temps par votre majorité.

Et ma surprise, pour ne pas dire plus, de voir un de vos Maires de Secteur, que je connais et apprécie par ailleurs, venir se vanter que dans son secteur ce que demandent les Communistes dans leur intérêt, non seulement a été fait mais encore plus, j'en reste pantois ! Mais c'est vrai qu'avec l'époque SARKOZY nous vivons une époque où les adversaires sont mieux récompensés que les supporters.

Pour toutes ces raisons, je reste un peu sceptique sur l'avenir radieux de Marseille et m'abstiendrai sur ce rapport.

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous venons de prendre beaucoup de temps ce matin, mais ce rapport était important et la manière dont il a été préparé également,

Je dirai à M. MENNUCCI. Nous avons la même appréciation sur l'importance d'un accord politique destiné à continuer nos efforts pour le centre-ville. Quand on dit accord, quand on veut se rapprocher, il ne suffit pas de dire des choses désagréables les uns sur les autres, nous sommes habitués à entendre ; il faut donc que vous acceptiez de temps à autre d'entendre aussi. Mais nous essayons de mettre cela de côté, pour essayer d'aller de l'avant et de progresser ensemble, même si nos analyses sur les causes des difficultés ne sont pas forcément les mêmes. Ce qui importe pour nos concitoyens, c'est de progresser encore de façon importante dans la rénovation du centre-ville, puisque c'est le centre-ville qui nous occupe aujourd'hui, essentiellement, et notamment d'ici à 2013.

Même si nous n'avons pas la même analyse sur le tramway, ce qui importe, c'est que nous prenions acte qu'il existe et qu'il faut le poursuivre, en tout cas pour le développement des transports en commun en site propre et en centre-ville. Nous sommes bien entendu d'accord pour qu'il y ait un schéma d'ensemble sur les nouvelles liaisons TCSP vers le Nord et le Sud à réaliser dès que possible.

M. PELLICANI, je n'ai pas attendu ce rapport pour connaître les compétences de MPM, notamment en matière de voirie et de transport. Je n'ai pas non plus été opposé à ce que l'opposition vote les rapports de la majorité. Je ne sous-estime pas qu'au-delà de ce vote de l'opposition en faveur de ce rapport 28 rectifié, il y aura beaucoup de discussions sur les modalités de mise en œuvre. Et nous ne serons pas forcément d'accord sur tout, notamment sur le stationnement, sur l'hôtel des Catalans ou de l'Hôtel Dieu. Il y aura des discussions, mais nous essayons de trouver un moyen de faire ces discussions dans un sens très positif.

D'ailleurs, à M. TEISSIER, je voudrais dire et répéter : dissipez vos alarmes, je vais vous annoncer un destin plein de charme ! Voilà ce que je peux lui dire ! Pour que le tramway aille un jour jusqu'à Luminy ou à la Capelette, il faut qu'il commence par traverser le centre-ville. Je ne vois que des avantages à ce que sa poursuite puisse être décidée séance tenante. Et j'espère que des décisions concrètes sur un schéma d'ensemble TCSP pour toute la ville puissent être rapidement votées par MPM.

Mais vous ne me ferez pas dire, parce que j'ai présidé pendant huit ans MPM, parce que je connais les difficultés financières de MPM, on ne peut pas tout faire en même temps ! On veut requalifier une partie du centre-ville. Le tramway tant décrié, qui ne doublonne d'ailleurs pas le métro, pas plus là...

Madame BOET. - Oui !

Monsieur le Maire. - Non, cela n'est pas vrai ! C'est seulement sur un kilomètre sur douze ! Et c'est la même chose là : le métro part de Castellane pour aller à notre Dame du Mont, il n'est pas au dessous de la rue de Rome ! Et puis peu importe les tracés, nous les discuterons et nous regarderons. Mais un peu de bonne foi, Chère Madame, vous ferait de temps à autre du bien, y compris le jour de votre anniversaire ! Ecoutez un peu et n'éruptez pas à tout moment en tenant des propos toujours excessifs !

Quelle est mon inquiétude ? Et je voudrais que mes amis politiques la partagent de la même manière. Lorsque nous avons décidé de faire le tramway et de poursuivre le prolongement du métro, dont personne ne parle mais que nous irons avec M. CASELLI, avec vous j'espère, à la fin de l'année inaugurer, car le chantier est considérable, tout aussi considérable que l'a été le chantier de la création de l'usine nouvelle d'assainissement de l'eau sous le stade Vélodrome et sous le stade Delort, bien entendu, à cette époque-là, la facture était de 800 millions d'Euros, avec une participation de l'Etat minable, de 60 millions d'Euros, 27 millions du Conseil Général et 29 millions du Conseil Régional.

Si nous étions aujourd'hui dans une autre situation financière, où le Grenelle de l'Environnement pourrait intervenir, où les Collectivités Territoriales se seraient mises d'accord sur un parcours et financeraient un peu plus, alors nous ne nous trouverions pas dans une situation financière par trop tendue. Il est facile de dire : "on n'a qu'à faire vers le Sud, on n'a qu'à faire vers le Nord, on va vers la Capelette, on va partout." Je veux bien, mais qui paie ? Et pour l'instant, ceux qui ont payé, ce sont surtout les habitants de Marseille Provence Métropole, ce sont ceux-là qui ont payé le tramway, même s'il a une rentabilité aujourd'hui et s'il s'avère être efficace pour la RTM, et nous nous en réjouissons. Mais nous comprenons toutes les difficultés, et ce n'est pas celui qui pendant tant d'années a signé le chèque à la RTM, jusqu'à 134 millions d'Euros, qui va critiquer justement cela !

Mes chers collègues, bien entendu que l'on voudrait tout ! Bien entendu que l'on souhaite tout ! Bien entendu que l'on voudrait prolonger tout cela ! Mais nous ne pourrions le faire que tout autant qu'il y aura les ressources financières nécessaires.

De plus, conformément à la loi, pour ce qui est des transports en site propre cela passe par la Communauté Urbaine, et l'ayant fondée et présidée, je n'ai pas l'intention d'aller compliquer la vie de celui qui aujourd'hui la préside ! Notre intérêt est de nous rassembler, notre intérêt est de choisir les priorités. Et parce que l'on choisira les priorités, le Conseil Général a déjà dit qu'il abonderait : merci et tant mieux ! Il en a la possibilité financière, ce que, nous, nous n'avons pas. Mais il faudra nous mettre d'accord, et c'est un processus pour se mettre d'accord.

Et j'approuve toutes celles et tous ceux qui sont allés plutôt dans ce sens, celles et ceux qui à juste titre nous font valoir que pour leur secteur, que pour des parties de la ville, il faudrait faire plus, il faudrait faire mieux. On essaiera d'aller dans ce sens, mais tout en essayant aussi de surmonter toutes les difficultés les unes après les autres. Je crois avoir répondu déjà d'une manière significative, nous sommes sur le centre-ville, il faut redonner vie au centre-ville. Après, nous verrons ce que nous ferons ultérieurement et plus tard. Voilà.

Le Président CASELLI a dit ce que nous nous sommes dit pour préparer cette réunion d'aujourd'hui. Oui, la politique évolue ! Oui, la politique change ! Oui, le monde est peut-être différent ! Mais l'égoïsme de nos concitoyens reste le même et partout, et vous le savez bien ! Et il appartient aux élus du peuple, qu'ils soient de Droite ou de Gauche, d'essayer de faire avancer l'évolution d'une ville. Alors que depuis quatorze ans nous n'avons pas cessé de faire reculer le chômage, pour l'instant, nous avons une plage de stabilité et c'est normal. Dans le département, le chômage a augmenté de 2,5 %, dans la région de 4,5 % ; il est clair que nous ne serons pas épargnés par cela. Il est clair que nous n'avons pas des moyens considérables, il est clair que nous voulons obtenir de l'Etat plus que ce que l'Etat nous a donné dans le passé !

Donc si pour une fois, sur un projet aussi important que celui du centre-ville, nous sommes assis autour de la même table, nous partageons les responsabilités et nous essayons d'aller de l'avant, je trouve que ce que nous faisons ce matin est une bonne chose. Et je voudrais remercier le Président CASELLI de tous les contacts que nous avons pu avoir, ainsi que le Président du Conseil Général, qui lui-même abondera financièrement à la Communauté Urbaine un certain nombre de millions d'Euros qui sont utiles.

Pour le reste, ce n'est pas parce que nous serons d'accord que la vie politique s'arrête et que nous n'aurons pas de confrontation à avoir, ni de rappel à effectuer sur telle ou telle déclaration. Sur les déclarations, il faut être prudent. Il ne faut pas toujours voir la paille dans l'œil des autres et ne pas voir la poutre dans le sien, et dans quantité de domaines ! Mais ceci, je me réserverai aussi le droit de le dire sur les orientations budgétaires de la Communauté Urbaine.

Voilà, chers amis, ce que je voulais vous dire : nous ouvrons une nouvelle page aujourd'hui, nous essayons nous aussi de tendre la main pour essayer d'aller dans le sens de ce que veulent nos concitoyens. C'est une bonne décision que nous allons prendre !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/0028/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

29 - 09/0029/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-
VILLE ET LITTORAL • Aménagement de l'Espace Mistral -
Ancien stade de l'Estaque - 16^{ème} arrondissement - Approbation
de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre 04/999.

(09-17560-DAEP-VL)

Le rapport 09/0029/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

30 - 09/0030/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Développement durable - Education à l'environnement - Désignation du délégataire pour l'exploitation et l'animation du relais nature de la Moline - 12^{ème} arrondissement - Approbation du contrat de Délégation de Service Public.
(09-17563-DPJ)

Le rapport 09/0030/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 09/0031/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Développement durable - Education à l'environnement - Désignation du délégataire pour l'exploitation et l'animation du relais nature de Saint Joseph - 14^{ème} arrondissement - Approbation du contrat de Délégation de Service Public.
(09-17565-DPJ)

Le rapport 09/0031/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

32 - 09/0032/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2009.
(09-17566-DPJ)

Le rapport 09/0032/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

33 - 09/0033/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Avenants n°1 aux marchés n°07/1456 lot EV1 - 07/631 lot EV2 - 07/632 lot EV3 - 07/1400 lot EV4 - 07/633 lot EV5 - 07/634 lot EV6 - 07/1401 lot AD1 - 07/1457 lot AD2 - 08/350 lot AD3 - 07/1361 lot AP - 08/809 lot AT relatifs à l'entretien et aux grosses réparations des espaces verts.
(09-17490-DPJ)

Le rapport 09/0033/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

34 - 09/0034/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Marché n° 06/282 relatif au contrôle, maintenance et travaux de mise en sécurité des aires collectives de jeux et des agrès sportifs des parcs et jardins de la Ville de Marseille - Approbation de l'avenant n° 1 concernant la passation des commandes.
(09-17562-DPJ)

Le rapport 09/0034/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

35 - 09/0035/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution d'une subvention à l'association "Yachting Club de la Pointe Rouge" pour l'exercice 2009. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention n°081253.
(09-17539-DNP)

Le rapport 09/0035/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 09/0036/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Gratuité des activités de découverte de la voile pendant la durée du Salon Nautique Marseille Métropole 2009.
(09-17540-DNP)

Le rapport 09/0036/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

37 -

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 12^{ème} arrondissement - la Fourragère - avenue de la Fourragère - Rétrocession d'un terrain à la SCI les Borromées représentée par la Société PROGEREAL - annulation d'une servitude de passage.
(08-17399-DAFP)

Monsieur CHAMASSIAN, - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons examiné en décembre 2008 un rapport concernant votre engagement sur le logement dans lequel un certain nombre de grands et beaux principes ont été énoncés. Avec ce dossier, nous ne sommes plus sur les principes mais sur les faits et la réalité de votre politique sur le terrain, si je puis dire.

La Ville dispose donc d'une parcelle de 15 620 m², dans un quartier déjà très densifié, où le manque d'équipements publics et d'espaces verts est criant. Elle décide néanmoins en 2006 de vendre une partie de ce terrain, 10 000 m², à un promoteur, ceci sans aucune mise en concurrence. A ce propos, ma collègue Nathalie PIGAMO vous a demandé à deux reprises de bien vouloir intégrer un élu de l'opposition dans la fameuse Commission Foncière qui décide dans le secret le plus total des bénéficiaires de ces ventes. Je vous refais pour la troisième fois la demande : êtes-vous d'accord pour faire siéger un membre de l'opposition dans cette Commission ?

La seule contrainte que vous imposez à ce promoteur est la construction de 20 % de logements à prix maîtrisé, c'est-à-dire à 2 600 Euros le m², ce qui, comme vous le savez, est hors de portée de 80 % des ménages marseillais, vu leurs revenus. Aujourd'hui, la Ville indique, avec beaucoup de franchise, je cite, "qu'elle ne juge pas utile de conserver les 5 620 m² restant, pour l'éventuelle réalisation d'un projet d'intérêt général". Cela a au moins le mérite d'être clair. On pourrait laisser en l'état ce poumon vert ou réaliser un équipement public de proximité, mais vous préférez vendre cette parcelle au même promoteur, toujours sans mise en concurrence et toujours sans obligation de construire des logements réellement bon marché.

Pas un logement social ne verra donc le jour sur ce terrain municipal de 15 620 m², dans un arrondissement qui compte moins de 13 % de logements de ce type. Ceci est évidemment contraire à l'esprit de la loi SRU et surtout à votre engagement d'atteindre ce quota dans tous les secteurs de la ville. Aucun équipement public n'y sera non plus implanté, alors qu'une crèche est réclamée à cor et à cri, ceci étant pourtant contraire aux engagements pris par votre équipe municipale durant la campagne électorale dans ce secteur !

Monsieur le Maire, il y a dans cette affaire un abîme entre vos déclarations de principe et la réalité de votre politique. Cette abîme semble même gêner le Maire de Secteur qui –et je parle sous son contrôle– nous a affirmé être contre cette vente. Et je ne sais pas si c'est pour mettre en accord ses actes avec ses principes que nous n'avons pas eu à examiner cette délibération en Conseil d'arrondissements, ce qui l'entache manifestement d'illégalité selon l'article L.2511-30 du Code des Collectivités Territoriales.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de retirer ce rapport. Dans le cas inverse, je vous informe que notre Président de Groupe en Mairie de secteur, M. MASSE, en informera immédiatement Monsieur le Préfet, et je suis relativement serein sur la suite qui sera donnée à ce recours. Cependant, si vous maintenez ce rapport, Monsieur le Maire, notre Groupe demandera un vote à appel nominal pour lequel nous voterons évidemment "contre".

Et si selon le principe de l'intelligence collective énoncée il y a quelques minutes par Mme VASSAL, le Maire de Secteur, M. ASSANTE, et ses autres Conseillers Municipaux des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements veulent se joindre à nous, ils seraient alors en totale adéquation avec leur position prise lors du dernier Conseil d'Arrondissements, mercredi dernier.

Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Maire.

Madame SERVANT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a fait parler de lui très souvent et, M. CHAMASSIAN, en 2005, vous n'étiez pas là et lors de la Commission du Développement Durable non plus ! Donc vous auriez pu avoir connaissance de ce rapport et ne pas lire le rapport comme vous venez de le faire.

Effectivement, en date du 9 mai 2005, le Conseil Municipal a approuvé un protocole transactionnel portant sur une demande faite par la SCI Les Borromées d'un terrain de 1 562 m², avenue de la Fourragère. Pourquoi ces 1 562 m² ? Parce que les Compagnons du Devoir qui souhaitaient en avoir une partie se sont désistés. Donc aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation juridique de céder cette parcelle de terrain à la SCI Les Borromées puisque ce terrain a été acheté en 1974 par la Ville et que rien ne s'y est fait.

Et je rajouterai qu'il y a eu un recours sur le premier projet immobilier concernant la moitié de ce terrain et aujourd'hui, je vous annonce que ce recours a été rejeté et que le syndicat des copropriétaires des Borromées a été débouté.

Donc nous sommes tout à fait dans une ligne qui est claire et translucide en faisant adopter ce rapport que je vous demande d'adopter.

Monsieur le Maire. - Vous avez, je crois, donné des renseignements qui devraient satisfaire M. CHAMASSIAN. Mais peut-être que le Maire du Secteur veut ajouter une explication complémentaire à ce qui vient d'être demandé.

Monsieur ASSANTE. - Absolument, Monsieur le Maire ! D'ailleurs l'explication que je vais fournir ici devant vous est celle que j'ai fournie lors du Conseil d'Arrondissements lorsque l'on m'a alerté sur ce rapport. Ce rapport n'est pas passé en Conseil d'Arrondissements parce qu'il est simplement arrivé pour avis du Maire et non pas pour être enregistré à l'ordre du jour. Donc, ne passant que pour avis du Maire, il n'y avait pas d'autre chose à faire que de donner l'avis du Maire et ne pas le passer au Conseil d'arrondissements, ce que la loi permet de faire. Et les autres collègues Maires de Secteur se retrouvent quelquefois dans la même situation que celle dans laquelle je me suis trouvé.

Pour autant, il n'y a pas d'ambiguïté possible en ce qui me concerne sur ce rapport. Là aussi, je l'ai dit en Conseil d'Arrondissements, quelles que soient les réserves que je peux émettre par rapport à des dossiers que je ne connais pas dans le détail, comme on a pu me l'expliquer par la suite, j'ai l'héritage de Roland BLUM et je ne fais aucun inventaire sur l'héritage de Roland BLUM, concernant les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Bien évidemment, si ce rapport était maintenu à l'ordre du jour, je le voterais, sans la moindre ambiguïté, et n'allez pas chercher dans des votes secondaires la position de Robert ASSANTE : elle est claire, totale et entière, solidaire vis-à-vis de son Maire, solidaire vis-à-vis de celui qui a été Maire des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, il n'y a pas la moindre ambiguïté là-dessus, d'autant qu'il y a aussi une application juridique d'avoir aujourd'hui l'attribution de ce terrain, chose que j'ai regardée dans le détail.

Mais si vous souhaitez, Monsieur le Maire, que ce rapport soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance d'un Conseil d'Arrondissements, je le ferai bien volontiers. Si telle est votre demande, je le ferai, mais cela ne changera strictement rien à mon vote, à la position que j'ai exprimée en Conseil d'Arrondissements et aujourd'hui. Monsieur le Maire, hier comme aujourd'hui et comme demain, je suis à votre entière disposition pour faire ce que vous voulez.

Monsieur MENNUCCI. - Monsieur le Maire, vous avez un problème avec ce rapport. M. ASSANTE vient de dire fort justement que ce rapport n'a pas été présenté au Conseil d'Arrondissements. Or, c'est un rapport qui évidemment doit l'être. Je ne sais pas ce qu'est l'avis du Maire, je connais l'avis du Maire sur les permis de construire, cela oui, mais sur des cessions c'est la première fois que j'en entends parler. Donc je pense que le mieux, quand même, c'est de retirer le rapport, parce que de toute façon, et là il n'est pas question de Tribunal Administratif, c'est un problème de Préfet, qui à plusieurs reprises a signifié que si ce n'est pas passé en Conseil d'Arrondissements ce n'est pas valable. Donc, retirez le rapport. M. Robert ASSANTE vous propose de le passer en Conseil d'Arrondissements, ils auront alors dans les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, la discussion qu'ils souhaitent avoir. Mais je vous demande de retirer ce rapport parce que c'est un problème de liberté publique et de loi PML. Il ne peut pas y avoir une cession de terrain qui n'est pas à être connue par le Conseil d'Arrondissements, parce que le Conseil d'Arrondissements, ce ne sont pas que les élus, c'est l'organisation de la discussion avec les citoyens, avec les CIQ, avec les associations, etc. Et donc il me semble que là, il faut que vous retirez ce rapport pour être en adéquation avec la loi.

Monsieur le Maire. - M. MENNUCCI, nous connaissons nous aussi, et les fonctionnaires qui m'entourent, la loi. Il y a quelques fois où pour les permis de construire on sollicite l'avis du Maire du Secteur, c'est la loi et nous l'appliquons. Même lorsque la loi est injuste à l'égard de la Ville de Marseille, et cela arrive souvent, nous l'appliquons et vous ne vous gênez pas de nous rappeler d'ailleurs que c'est la loi, même au détriment des finances de la Ville de Marseille !

Cependant, s'il y a justement nécessité de regarder plus en amont et même si nous sommes sûrs de notre bon droit, c'est-à-dire que l'avis du Maire de Secteur suffit, si on souhaite et si le Maire du Secteur est d'accord pour que l'on remette ce rapport devant le Conseil d'Arrondissements, et puisque nous sommes aujourd'hui dans une journée de consensus, je l'accepte ! Le rapport est retiré.

Le rapport 37 est retiré.

* * *

38 - 09/0038/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
15^{ème} arrondissement - La Viste - Rue du Belvédère - Cession
d'une parcelle à la SCCV le Belvédère de la Viste.
(09-17541-DAFP)

Le rapport 09/0038/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 09/0039/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Déclaration de
projet portant Déclaration d'Utilité Publique de l'opération
d'aménagement des Créneaux - Quartier Saint-Louis -
15^{ème} arrondissement.

(09-17555-DHL)

Le rapport 09/0039/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

40 - 09/0040/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
• Opération de Rénovation Urbaine de la Savine -
15^{ème} arrondissement - Approbation de la convention
opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A.

(09-17578-DGUH)

Madame BOET.- Monsieur le Maire, sur ce rapport qui ne nous pose aucun problème puisque nous allons le voter et le voter des deux mains, avec Mme GHALI qui est en Algérie aujourd'hui, on a eu une discussion parce que l'on a remarqué, et d'ailleurs c'est un dossier auquel tenait aussi beaucoup Mme ANDRIEUX, qu'il y avait eu une cession en 2006 et que maintenant on préempte le bien, on demande à l'EPFR, par le biais de la DUP qui est dans ce rapport, de préempter ce bien. Je m'explique.

Le 15 novembre 2006, M. Roger DESCHAUX, au nom du GPV, répond favorablement à une demande de la Communauté Urbaine, donne donc un avis très favorable, je cite, "à préempter ce terrain cadastré L.282 puisqu'il est dans le périmètre d'extension de la ZAC de la Savine et nécessaire à l'aménagement prévu au dossier ANRU". Certes, le dossier ANRU n'était pas complètement ficelé et donc pas encore financé, mais le périmètre avait déjà été déposé. Donc, avis favorable du GPV. Et pourtant, la CUM, que vous présidiez à l'époque, Monsieur le Maire, ne préempte pas le terrain, donc le laisse vendre. C'était un terrain dont la valeur était estimée à 160 000 Euros. Et aujourd'hui, bien évidemment, ce terrain L.282 est au cœur du périmètre de préemption pour la fin du programme ANRU sur la Savine et donc, on va sans doute racheter ce bien, qui depuis a été construit, mais à combien ? 400 000, 500 000 Euros ? C'est une des grosses sommes qui est prévue dans les 3 millions d'Euros qui sont prévus.

Ce n'est pas là de la bonne gestion, Monsieur le Maire, mais le passé, c'est du passé. Mais il me semble que l'on devrait être plus attentif aujourd'hui au finances publiques –d'ailleurs on peut rapprocher cela de ce que vient de dire M. CHAMASSIAN sur le terrain des Borromées– et aller vers plus de prudence aujourd'hui.

Je profite de ce rapport pour montrer que vous continuez quand même dans ce sens avec le rapport n°102, dans le quartier du Cabot, où vous donnez à la société Kaufmann and Broad une servitude de passage sous le tunnel de Marseille. Ce n'est pas grand-chose, ils vont nous payer 6 500 Euros. Cette servitude de passage est nécessaire pour que Kaufmann and Broad puisse acheter un terrain enclavé entre plusieurs résidences. En Commission, Mme SERVANT, votre Adjointe, m'a longuement expliqué qu'il n'était pas question pour l'instant d'un permis de construire. Mais enfin, Monsieur le Maire, de qui se moque-t-on ? Est-ce que l'on croit que dans la situation actuelle, Kaufmann and Broad, avec les licenciements qu'ils sont en train de faire, va se permettre de payer une servitude de passage sous un canal pour ne pas construire après-demain matin ? Le permis de construire, j'en suis sûre, est déjà dans vos bureaux.

Donc il faut quand même arrêter de densifier ce quartier de la Panouse. Dans quelques mois, pour aller jusqu'au bout du projet, si on va jusqu'au bout de la construction, vous allez demander à la Communauté Urbaine d'importants travaux de voirie pour pouvoir déboucher sur l'avenue du Cabot, puisque l'on va encore avoir à nouveau ce que j'appelle un "tourne à gauche". Donc on va avoir un problème lourd de voirie aux frais des contribuables marseillais.

Je termine parce que, pour moi, on l'a abordé, y compris c'est visible, il y a un certain nombre de ZAC qui sont aujourd'hui en difficulté, des ZAC que nous alimentons avec des deniers publics et des terrains que nous devons vendre.

Il me semble que l'on devrait inciter plutôt les promoteurs dans cette ville aujourd'hui –c'est moi qui vous le demande, Monsieur le Maire– à acheter plutôt ces terrains dans les ZAC, dans des lieux viabilisés, plutôt que d'essayer de remettre en place des constructions qui vont apporter des nuisances, puisque là c'est une zone collinaire, une espèce de machin que l'on va construire au milieu de trois résidences bien enclavées, alors qu'il y a de magnifiques terrains déjà viabilisés, qui coûteraient moins cher et qui sont déjà financés par la Collectivité.

Il me semble qu'il faut, là aussi, raison garder. Vous avez l'air d'avoir aujourd'hui mis un peu de bon sens dans votre attitude ; ce rapport n°102, moi aussi, Monsieur le Maire, je vous demande de le retirer.

Monsieur le Maire.- La Savine est effectivement un ensemble locatif difficile et souvent surpeuplé, mais je laisse la responsabilité d'une telle réalisation isolée de tout équipement à vos amis de l'époque. Ce n'est pas notre équipe mais vos amis qui ont réalisé la Savine loin de tout équipement !

Avant la création de l'ANRU, mis en place en 2004, notre équipe avait déjà commencé un certain nombre de démolitions pour dé-densifier cet ensemble. Depuis, nous avons travaillé à un projet qui poursuit la réduction du nombre de logements et organise la reconstitution de l'offre, sur des terrains au pied de la Savine mais aussi dans d'autres secteurs de la ville. C'est l'exemple même de la suppression d'un habitat inhumain et inadapté qui avait été réalisé, il y a plus de quarante ans.

Si vous me semblez dire que la Ville aurait cédé un terrain proche de la Savine, il y a quelques années, pour un projet immobilier, cela est tout à fait normal. Le propre d'une équipe responsable, ce n'est pas de ne rien faire et d'attendre, mais au contraire, c'est de bien gérer le patrimoine communal afin de le valoriser. Aujourd'hui, effectivement, l'Etablissement Public Foncier est sollicité pour participer à l'achat de terrains sur le secteur Nord de la ville, pour des opérations de nouveaux logements ou de reconstruction. Cela est tout à fait normal puisque l'Etablissement Public Foncier perçoit l'impôt sur cette mission.

D'ailleurs, il n'est pas le seul à agir, la Ville a procédé à de nombreuses acquisitions de terrains pour justement diversifier l'offre de logements et reconstituer un parc de qualité. Voilà ce qui est fait à l'ANRU.

D'ailleurs, Mme Valérie BOYER suit particulièrement ces dossiers et permettez-moi de vous dire que l'ANRU apporte un financement de 25 millions d'Euros, la Ville un financement de 4 millions d'Euros, la Région un financement de 1,9 million d'Euros, la Communauté Urbaine un financement de 1,2 millions d'Euros et enfin le Département se contente de 186 295 Euros, soit 0,23 % de participation. Voilà ce que vous auriez pu dire aussi, si vos discours étaient un peu objectifs.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport 09/0040/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

41 - 09/0041/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Demande à la
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire
une enquête publique sur la modification du Plan Local
d'Urbanisme de Marseille - 18^{ème} modification.

(09-17501-DEAM)

Madame ANDRIEUX.- Je vais intervenir à la fois sur les rapports 41 et 42. Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous lisez régulièrement, je crois, des articles qui sont consacrés à la multiplication des contentieux en matière d'urbanisme.

De plus en plus, ici, à Marseille, des habitants ou des associations s'opposent à des projets d'aménagement. Cette tendance n'est d'ailleurs pas une spécificité marseillaise, car toutes les grandes agglomérations sont confrontées à cette évolution. Je pense pour ma part, d'ailleurs, qu'une des réponses que nous pouvons apporter ensemble consiste à mieux concerter, à mieux associer les habitants aux évolutions de leur quartier et plus largement de leur ville.

Dans cette logique, les Mairies de Secteur sont les mieux placées pour participer activement à cette concertation. N'oublions pas d'ailleurs qu'elles constituent l'échelon d'administration de proximité par excellence. Je pense donc qu'il est important de s'appuyer sur elles pour associer l'ensemble de la population, l'ensemble des acteurs de la cité, notamment les associations et les entreprises, à l'élaboration du PLU.

Aujourd'hui, vous nous demandez de porter un avis sur le projet de délibération, qui sera d'ailleurs voté le 19 février prochain à la Communauté Urbaine, délibération qui engage la révision du PLU et qui définit l'ensemble des conditions de cette concertation. Notre Groupe Faire Gagner Marseille votera pour cette délibération, en considérant bien sûr que les modalités de cette concertation, telles qu'elles sont arrêtées, constituent une base qu'il sera possible de compléter. Car la révision du PLU de Marseille est un dossier essentiel pour la construction de l'avenir de notre cité, de ses habitants, mais aussi de tous ceux qui ont une activité.

Monsieur le Maire, ne serait-il pas possible, par exemple, de renforcer la concertation en multipliant des réunions dans les Mairies de Secteur ? Ne pourrait-on pas organiser en plus des permanences visant à expliquer ce qu'est le PLU ? A l'heure de l'information numérique, ne serait-il pas possible de créer peut-être un site dédié à l'information et à la concertation sur le PLU ? Et pourquoi ne pas mettre à la disposition de tous un questionnaire pour consulter les Marseillais et les Marseillaises sur la vision qu'ils ont du Marseille de demain ?

Je pense qu'il est important de construire un projet ambitieux en termes d'infrastructures, d'équipements publics particulièrement de proximité et de logements. Et le meilleur des projets doit être, à mon avis, concerté et partagé par le plus grand nombre. En conséquence, nous ne réussissons, je crois, la révision du PLU que si la concertation est elle-même réussie.

Enfin, s'agissant de la 18^{ème} modification du PLU, je pense qu'une information complémentaire de votre part s'impose. En effet, le projet de délibération qui nous est soumis ce matin me paraît un peu vide de sens, car la seule information que vous nous communiquez est qu'il faut faire une modification. Je pense que c'est un peu court. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous donner au moins les grandes lignes de l'engagement de cette 18^{ème} modification ? Car sans cette information complémentaire sur cette modification, nous nous abstiendrons. Merci.

Monsieur le Maire.- M. VALLETTE, pouvez-vous rassurer Mme ANDRIEUX ?

Monsieur VALLETTE.- Oui, Monsieur le Maire, effectivement pour rassurer Mme ANDRIEUX, qui est intervenue sur deux points, d'une part, la concertation sur tout ce que vous avez évoqué, c'est important, je crois qu'on l'a toujours fait et en termes d'urbanisme, c'est indispensable. Je suis tout à fait d'accord avec vos remarques.

Par contre, il faut faire très attention à deux choses, d'une part, il y a les risques juridiques. C'est-à-dire que quand on fait les concertations obligatoires, pas celles que l'on peut faire pour expliquer, pour faire de la pédagogie, mais lorsque l'on suit le processus juridique, il faut faire très attention parce qu'il suffit que sur un cahier, un jour, une page soit déchirée pour que l'on se retrouve avec des difficultés, vous le savez, comme celles qui ont eu lieu sur le POS antérieur. Donc je crois que là-dessus, il faudra regarder jusqu'où on peut aller, ce que l'on peut faire et comment dans les Mairies de Secteur on peut garantir cette sécurité, sachant aussi que tout ceci a un coût important et qu'il faut également des fonctionnaires. Je crois qu'il faut le regarder ensemble.

Par contre, on va accentuer la pédagogie ensemble, surtout si l'on a travaillé ensemble en amont sur tous ces sujets ; cela me paraît important.

Sur le rapport sur la 18^{ème} modification du PLU, effectivement, on peut se dire : mais pourquoi vous ne nous dites rien sur les propositions à l'intérieur du rapport ? En fait, on met un POS en révision pour faire un PLU. C'est un problème pour que, avec le temps qu'il faut y passer à la Communauté Urbaine, on puisse avoir la possibilité juridique de faire des modifications, mais qui ne se feront que par retour au Conseil Municipal. On peut s'engager à ce que, lorsque l'on pourra, mais il faut attendre un petit peu, présenter devant vous les modifications, qui seront toujours des modifications mineures, on le fera en retour ici. Donc, c'est simplement pour demander à la Communauté Urbaine si elle est d'accord sur cette modification. Voilà.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, les élus du Groupe Verts n'ont pas pu obtenir, malgré leur demande, des documents leur permettant d'élaborer un jugement sur ce projet. Nous considérons donc que nous ne pouvons délibérer valablement et nous demandons le retrait de ce rapport, faute de quoi nous nous réservons la possibilité d'attaquer cette délibération auprès des instances compétentes.

Monsieur le Maire.- M. VALLETTE vient de vous répondre : la concertation se poursuit. J'imagine que rien n'est dissimulé, que rien n'est caché, que tout est sur la table. Donc vous n'avez qu'à demander à M. VALLETTE qui vous donnera les explications nécessaires !

Je mets aux voix le rapport 41.

Le rapport 09/0041/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant, le Groupe Verts ne participant pas au vote.

* * *

42 - 09/0042/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Avis sur le projet
de rapport au Conseil de la Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole prescrivant la révision générale du POS/PLU
de Marseille.

(09-17542-DEAM)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, je profite de cette occasion sur le rapport de la révision du POS et du PLU pour aborder quand même une question qui fait l'actualité, ces derniers temps, je veux parler de la question du projet du tunnel Prado Sud.

Depuis quelques semaines, nous assistons dans les quartiers de Saint-Giniez, de Rabatau et du Rouet, à ce que nous pouvons appeler une parodie de concertation, justement, concernant la construction du tunnel Prado Sud, construction approuvée lors de la précédente mandature de la Communauté Urbaine. Mon Groupe a, en son temps, exprimé son vif désaccord sur ce projet, pensant qu'il y avait pour ces quartiers d'autres priorités en matière de déplacements, de transports collectifs, plutôt que la construction d'un énième tunnel automobile pour partie à péage.

Aujourd'hui, les commerçants, les salariés d'entreprises ou de grosses concentrations de services publics, l'Hôtel des Finances, la DRASS, etc., ainsi que les résidents de ces quartiers, sont très inquiets de la tournure que prend ce projet. A leur demande d'information, les réponses apportées lors des réunions organisées essentiellement par les CIQ de ces quartiers, sont des plus évasives, voire erronées, d'où une confusion totale et un fort mécontentement.

En effet, ce tunnel réalisé en tranchée couverte va malheureusement se faire au détriment de la population environnante, sans qu'elle n'ait vraiment participé à l'élaboration du projet. J'ai participé moi-même, fin janvier, à une rencontre avec les riverains concernés par le tracé de ce tunnel, qui s'est tenue dans le quartier du Rouet à l'initiative de mon amie Marie-Françoise PALLOIX, Conseillère d'Arrondissements et régionale sur ce secteur. Les conclusions des riverains sont sans appel.

Aujourd'hui, la société qui a en charge ces travaux, une fois le marché obtenu, nous informe que ce n'est plus un tunnel, car l'utilisation d'un tunnelier coûterait trop cher, qui va être construit mais une tranchée couverte, comme à la Joliette. En effet, ce n'est qu'aujourd'hui, dans le dossier explicatif soumis à l'enquête publique, que l'on découvre le manque de transparence sur les effets lourds de sa réalisation. Les élus et la population n'ont pu avoir connaissance de l'étude d'impact des travaux de ce tunnel, alors que l'on dit dans ce rapport qu'elle repose sur une réflexion très détaillée et très satisfaisante.

Aussi, au lieu de concentrer l'effort d'investissement vers les transports en commun en site propre, ce nouveau tunnel à péage aggravera le problème. Déboursier quotidiennement jusqu'à 4,40 Euros pour un aller simple sur l'axe Nord Sud et vice versa, pour aller travailler ou occasionnellement pour ses loisirs, est un luxe pour de nombreux concitoyens de notre ville.

De plus, pendant ce temps, quid des projets de parkings de dissuasion aux abords de Marseille et des parkings résidants, ainsi que d'une politique de transports en commun ambitieuse pour toutes celles et ceux qui circulent dans et hors notre cité phocéenne, afin d'améliorer notre cadre de vie ? Ainsi, par la construction de ce énième tunnel, une fois de plus on assiste au choix de la voiture au détriment des transports collectifs.

Combien de centaines de millions d'Euros ont-ils été investis dans ces ouvrages ? Combien de kilomètres de tramway et de métro aurait-on pu voir se réaliser avec ces mêmes sommes ? Cet ouvrage est certainement une très bonne affaire pour les concessionnaires Vinci et Eiffage, seuls candidats, par ailleurs actionnaires du tunnel Prado Carénage. Ils doublent la mise bénéficiaire et ce pour quarante ans. Mais en dehors d'un effet de requalification du foncier urbain du boulevard Rabatau, il va coûter cher aux Marseillaises et Marseillais et surtout aux utilisateurs, sans garantie de l'amélioration des déplacements.

Alors, pour autant, Monsieur le Maire, je voudrais vous faire une proposition : n'engagez ou ne faites engager aucune construction de ce tunnel avant au moins que la L2 ne soit réalisée totalement et permette ainsi le détournement des véhicules sur le pourtour de Marseille.

Enfin, j'ai bon espoir qu'à la Communauté Urbaine, puisque mon ami Eugène CASELLI partage ces préoccupations, nous soyons en capacité de pouvoir limiter les difficultés des habitants de ce secteur, concernant ce tunnel Prado Sud.

Monsieur le Maire.- Peut-être que vous allez accepter que le Maire du Secteur puisse vous répondre et vous donner le sentiment des élus des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Monsieur TIAN.- Merci, Monsieur le Maire. D'ailleurs, ils ont voté une motion lors du dernier Conseil d'Arrondissements pour insister sur l'importance de ce tunnel Prado Sud.

Tout d'abord, c'est un dossier sur lequel la majorité des personnes qui réfléchissent un peu sont d'accord puisque désengorger les quartiers Sud, cela paraît quand même une priorité. Le Parti Communiste, lui, n'est pas d'accord, mais il ne l'a jamais été puisque je me souviens qu'au Conseil Municipal vous aviez déjà voté contre le tunnel Prado Carénage à l'époque, avec les mêmes arguments, que l'on devrait payer, etc. Et le tunnel Prado Carénage est un succès extraordinaire et qui permet bien sûr de débouteiller le centre-ville et il en sera de même pour le tunnel Prado Sud.

Je pense que la plupart des personnes sont d'ailleurs complètement d'accord avec la réalisation de ce tunnel Prado Sud et un article de *La Provence* de ce matin l'évoque également. Je crois que personne ne remet en cause l'utilité de ce tunnel, qui permettra quand même de traverser la ville en quelques minutes depuis le rond-point du Prado jusqu'à la sortie de Marseille. Donc c'est quand même incontestable. Sauf que cela coûte beaucoup d'argent pour le contribuable, incontestablement, cela marque quelque chose de très favorable.

Ce qui est en cause, ce n'est pas l'information, parce que l'information, M. DUTOIT, au contraire a parfaitement été menée puisque les réunions de concertation ont commencé avant l'enquête publique et que la première des réunions a été faite par la Mairie d'Arrondissements ; je l'ai menée avec Claude VALLETTE, il y a déjà quelques mois, pour informer parfaitement la population. Et peut-être que s'il y a une prise de conscience qui existe, c'est parce que nous avons, au contraire, bien fait notre travail de sensibilisation et de concertation.

D'ailleurs, je rappelle que nous avons demandé que l'enquête publique se fasse à la Mairie de Bagatelle et, pour être très franc, elle se passe même devant mon bureau, puisque l'on a mis un bureau spécial à disposition des personnes qui veulent signer et des commissaires enquêteurs. Et donc, je suis en contact direct avec les personnes qui viennent, et elles sont nombreuses tous les jours à faire part de leurs observations.

Ce qui est en cause, ce sont sans doute des choix techniques qui sont faits par l'entreprise, je le reconnais bien volontiers. Claude VALLETTE l'a également indiqué lors des différentes réunions de concertation organisées par la Mairie ou par les CIQ, très largement, réunions où il y avait entre 100 et 150 personnes qui venaient, donc avec un dialogue très franc, y compris avec le concessionnaire. Et il est vrai que nous avons voté une motion, à la Mairie des 6-8, qui précise que nous demandons à l'entreprise de faire des efforts. Donc c'est une position publique des élus des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Et moi-même, j'ai adressé une lettre au commissaire enquêteur, il y a déjà quelques jours, où je lui précise d'abord que la création du tunnel Prado Sud est d'utilité publique, comme je viens de l'indiquer, et ensuite que le choix de l'entreprise de travailler en tranchée couverte représente, je pense, un traumatisme important pour la population et qu'il me paraît donc souhaitable de demander à l'entreprise d'utiliser une méthode de travail qui permettrait de limiter au maximum la gêne occasionnée par ces travaux, et je lui indique que je pense notamment à un creusement par taupe. J'attends donc que la société concessionnaire fasse connaître au commissaire enquêteur les avancées techniques qu'ils sont en mesure de proposer.

Je ne doute pas de la part de l'entreprise de la volonté de faire des efforts, même sur le plan financier, mais ceci – veuillez m'excuser – est un petit peu leur problème, et je pense donc que ce tunnel est très utile et que, d'autre part, l'entreprise doit faire les efforts tout à fait nécessaires. Et je pense ensuite que la Mairie d'arrondissements est parfaitement dans son rôle quand elle essaie de concilier les uns et les autres et d'informer parfaitement.

Le rapport 09/0042/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant, le Groupe Verts ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

43 - 09/0043/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Participation de la Ville de Marseille aux "Trophées des Lumières", en faveur de l'association LUMICOM.

(09-17528-DGCRE)

Le rapport 09/0043/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 09/0044/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Maintenance des
équipements d'éclairage public - Approbation d'une convention
avec la Régie des Transports de Marseille.

(09-17567-ECLA)

Le rapport 09/0044/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

45 - 09/0045/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION •
Modification de l'organigramme.

(09-17579-DGSP)

Le rapport 09/0045/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

46 - 09/0046/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE
ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE •
Approbation des tarifs pour les carnets de tickets pour les haltes-
garderies itinérantes.

(09-17535-DPE)

Madame BABOUCHIAN.- Monsieur le Maire, mes
chers collègues, nous avons tous été horrifiés il y a quelques
semaines à peine du drame qui a eu lieu en Belgique. Monsieur le
Maire, vous m'avez demandé de faire le point sur la sécurité générale
de l'entrée de nos crèches. Je vous confirme donc que celles-ci sont
bien protégées et que l'on n'y rentre pas comme dans un moulin !
Pour autant, j'ai bien entendu vos instructions en vue d'un
renforcement de sécurité par l'installation d'un système de visiophone
à l'entrée des crèches qui n'en sont pas encore pourvues.

Je vous remercie donc d'avoir donné les instructions
nécessaires à Monsieur le Secrétaire Général et je veillerai avec lui à
leur mise en œuvre rapide et efficace pour protéger à la fois les
personnels et bien sûr, le bien le plus précieux, c'est-à-dire nos
enfants !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers
collègues, vous n'êtes pas sans savoir que la situation des familles,
encore plus avec la crise, ne va guère en s'améliorant. Toutefois, la
crise a bon dos car malgré elle, 2008 a été l'année de profits records.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous nous soumettez
un rapport qui propose l'augmentation même sensible des tarifs pour
les haltes-garderies itinérantes. Je crois que cela concerne trois
véhicules seulement. En soi, ce n'est pas l'augmentation d'un ou
plusieurs euros dudit ticket qui pose souci, quoique, mais dans ce
contexte économique-social où tout a augmenté, je ne vous en ferai
pas la liste qui est trop longue, où la situation des ménages est plus
que jamais fragilisée, où l'avenir semble compliqué pour une grande
partie des Marseillaises et des Marseillais, faire supporter une charge
de plus, même minime, relève d'une sacrée responsabilité. Mon
Groupe ne votera donc pas cette augmentation.

Nous penserions différemment si le Gouvernement
que vous soutenez augmentait de façon conséquente les salaires. Il
serait en fait plus juste qu'il y ait plus de moyens pour soutenir la
demande et la relance de l'économie. Pour les ménages marseillais,
faire garder un jeune enfant relève du parcours du combattant. De
jeunes mamans sont obligées d'arrêter de travailler faute de places
dans les crèches et les haltes-garderies à Marseille. Les tarifs des
nourrices agréées sont parfois trop élevés pour les familles. Dans
notre société moderne, c'est un véritable recul. Nos voisins
scandinaves, eux, sont à des années lumière de nous par leurs
avancées dans ce domaine.

Si des efforts ont pu être faits, ce n'est pas suffisant,
le manque de structures d'accueil de la Petite Enfance à Marseille
comme au niveau national est criant. Je pense, par exemple, aux
mamans du 16^{ème} arrondissement qui attendent encore la crèche
dans ce secteur de notre Commune.

Et malgré les mérites que ventent votre Ministre
Nadine MORANO sur les crèches d'entreprise, ce ne sont que des
références car elles sont trop peu nombreuses. Il y a quelques
années seulement elles représentaient 3 600 places de crèches, dont
2 200 affectées à des salariés, hors secteur de l'hôpital public ou des
administrations. Les crèches collectives accueilleraient, fin 2006, au
total, 265 000 jeunes enfants, 63 000 en crèches familiales et
690 000 par des assistantes maternelles.

Mon Groupe œuvre depuis bien longtemps pour le
développement et l'organisation d'un vrai service public d'accueil des
jeunes enfants dans notre Commune. La plupart des parents eux-
mêmes salariés, les usagers de services publics performants et
adaptés, attendent de la Commune qu'elle prenne ses
responsabilités dans ce domaine. La question du coût des crèches et
des haltes-garderies mise perpétuellement en avant ne fait que
favoriser le freinage, voire stopper le développement de ces
structures.

Les parents qui travaillent, les mères en particulier,
créent par leur engagement professionnel des richesses utiles à la
société. De plus, ils paient des impôts et en paieront plus vu
l'annonce dans la presse aujourd'hui sur une hausse de la fiscalité à
Marseille. Et ils paient des impôts et des contributions qui doivent
être réinvestis dans le développement de ces structures, pour leur
permettre d'accéder à un accueil de qualité pour les jeunes enfants.
L'exigence que tous les parents salariés plébiscitent est de voir
s'organiser le financement d'un véritable service public communal à
la hauteur d'une Collectivité telle que la nôtre. Merci.

Le rapport 09/0046/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen,
et le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille
s'abstenant

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danièle

47 - 09/0047/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE
ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Approbation de
l'avenant n°3 au contrat n°04/816 de délégation du service public
de la restauration scolaire du premier degré conclu avec la
société SODEXO.

(09-17536-EDUC)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, au nom des
Verts, je renouvelle nos réserves pour votre politique de restauration
scolaire. Les plateaux repas pour les enfants allergiques sont une
bonne chose, mais pourquoi ne pas vous engager plus résolument
vers le bio pour tous nos enfants, comme le fait la Région pour les
lycées grâce à ses élus Verts. Selon la DGCCRF, en 2007, plus de 8
% des fruits, légumes et céréales, en France, contenaient des
pesticides à des taux non conformes et plus de la moitié, des traces
de plusieurs produits différents dont on ignore encore actuellement
les effets cumulatifs. A long terme, les pesticides sont cancérigènes,
perturbent la reproduction et sont d'autant plus toxiques consommés
plus jeune.

Or, nous payons les repas des enfants plus cher que des repas adultes fournis par les mêmes sociétés de restauration industrielle. Un exemple : 3,40 Euros dans un établissement de soins de moyen séjour contre 3,43 Euros chez Sodexo et 3,65 Euros chez Avenance dans nos cantines. Les rations des enfants sont pourtant beaucoup moins abondantes que celles des adultes. A ce tarif, on pourrait certainement leur donner des fruits, des légumes et du pain bio un peu plus souvent qu'une fois par mois.

Protection de la santé, éducation du goût, éducation à l'environnement, encouragement à l'agriculture bio dans la région, tout cela vaut la peine d'y songer. Mais évidemment, avec un contrat qui nous lie pour sept ans, on ne peut pas être trop exigeant ! Et si nous avons financé la transformation en selfs des cantines scolaires, ce n'est pas vraiment pour le confort des enfants, mais pour la commodité de ces sociétés.

Le Groupe Verts votera contre ce projet.

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je pense, Madame, que je vais vous inviter à venir déjeuner dans nos cantines scolaires, parce que je crois que vous avez dit beaucoup de faussetés. D'abord, il n'y a pas simplement ce qu'il y a dans l'assiette qui est important, mais aussi l'ambiance dans laquelle nous accueillons nos enfants. Et je crois que vous n'êtes pas sans ignorer que, depuis des années, nous avons donc transformé nos cantines, qui étaient souvent vétustes, en selfs qui garantissent vraiment un accueil pour les enfants de façon parfaite, d'autant plus que ce sont eux qui ont conçu ces selfs et qu'ils ont veillé justement à en faire des endroits où l'accueil est agréable.

Maintenant, parlons de l'assiette. J'ai rencontré, pas plus tard que vendredi, le Directeur de la Sodexo à l'échelon national pour justement prévoir de mettre dans nos menus une partie de bio. Mais enfin, soyons réalistes ! Si nous donnions à nos enfants, donc 35 000 enfants qui mangent quotidiennement, nous serions bien en peine de leur fournir de la nourriture et nous les ferions mourir de faim ! Il m'expliquait que pour les cantines de Brest, qui n'ont pas le même nombre d'enfants que celles de Marseille, il est obligé d'acheter les carottes bio au Chili ! Alors, est-ce qu'il serait bien raisonnable d'acheter les carottes bio au Chili pour les servir à nos enfants de Marseille ?

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame CASANOVA.- Deuxièmement, je crois que vous devriez aussi venir voir que trois fois par semaine, sur les quatre repas que nous servons, nous donnons des fruits au dessert à nos enfants, pour les habituer justement à manger de la nourriture saine, et que ces fruits, nous les achetons aux agriculteurs de notre région.

Monsieur le Maire.- Absolument !

Madame CASANOVA.- Donc ne parlez pas de bio à tout prix, parce qu'il faut quand même être raisonnable et avoir les pieds sur terre ! Nous, nous parlons d'agriculture raisonnée et je pense que si nous devons incorporer bien entendu un peu de bio dans les nourritures de nos enfants, et nous y pensons sérieusement, nous n'allons pas mettre pour autant les équilibres alimentaires du monde entier en péril et priver certaines populations de leur nourriture locale.

Monsieur le Maire.- Mme HUGON, vous n'avez peut-être pas tout à fait entendu ce que disait Mme CASANOVA mais retenez-le : trois jours sur quatre, il y a des fruits dans nos cantines scolaires et les fruits sont achetés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ! Ceci remplace le bio ou les carottes qu'il faut faire venir du Chili !

Le rapport 09/0047/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

48 - 09/0048/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Participation de la Ville de Marseille aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'associations.
(09-17538-EDUC)

Le rapport 09/0048/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

49 -

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Groupe scolaire Mélizan-Fiolle 6^{ème} arrondissement - Désaffectation partielle du domaine scolaire.
(09-17548-EDUC)

Rapport retiré.

* * *

50 - 09/0049/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réaménagement de l'école maternelle Révolution et création d'une école élémentaire - 55-59 rue Edouard Vaillant - 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 du marché de travaux n°07/0537 passé avec l'entreprise EIFFAGE Construction Provence.
(09-17573-DGPRO)

Le rapport 09/0049/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

51 - 09/0050/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - 20 chemin de Fontainieu - 14^{ème} arrondissement - Attribution d'une subvention à l'UES Alliance Immobilière pour la construction de 23 logements PLAI collectifs.
(09-17556-DHL)

Le rapport 09/0050/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

52 - 09/0051/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - 30 rue Briffaut - 5^{ème} arrondissement - Subvention à la SA d'HLM LOGIREM pour l'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (11 PLUS et 4 PLAI).
(09-17558-DHL)

Le rapport 09/0051/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

53 - 09/0052/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement
Municipal pour le Logement - Boulevard Bezombes-
11^{ème} arrondissement - Subvention au groupe ARCADE (SFHE)
pour la construction de 12 logements sociaux collectifs (8 PLUS
et 4 PLAI).
(09-17557-DHL)

Le rapport 09/0052/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

54 - 09/0053/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
15^{ème} arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement
- ZAC Saint-Louis 2^{ème} tranche - Bd Ledru-Rollin - Subvention à
la SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition en VEFA de cinquante-
cinq logements dont 44 PLUS et 11 PLAI.
(09-17546-DHL)

Le rapport 09/0053/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

55 - 09/0054/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement
Municipal pour le Logement - "La Capelette"- 39 rue Alfred Curtel
- 10^{ème} arrondissement - Attribution d'une subvention à la SA
d'HLM AZUR PROVENCE HABITAT pour l'acquisition en VEFA
de quatre-vingt deux logements sociaux (66 PLUS et 16 PLAI).
(09-17554-DHL)

Le rapport 09/0054/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

56 - 09/0055/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement
Municipal pour le Logement - LA MALTAVERNE - 110 rue
François Mauriac - 10^{ème} arrondissement - Subvention à la SA
d'HLM LOGIS MEDITERRANEE pour la construction de 28
logements PLUS et PLAI.
(09-17553-DHL)

Le rapport 09/0055/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

57 - 09/0056/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement
Municipal pour le Logement - "L'Echiquier"- 137 avenue du
Merlan - 14^{ème} arrondissement - Attribution d'une subvention à la
SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition en VEFA de 40 logements
sociaux (30 PLUS et 10 PLAI).
(09-17552-DHL)

Le rapport 09/0056/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

58 - 09/0057/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Réhabilitation
de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires privés -
Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH "Centre-Ville
III" et du PRI "Panier - Vieille Charité" - Prorogations de
subventions dans le cadre des OPAH Centre Ville et Marseille
République.
(09-17545-DHL)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, simplement
pour vous dire que les sept rapports que l'on vient de voter
consacrent la production de 255 logements dont 74 PLAI, au risque
de faire étrangler M. MARANDAT qui malheureusement est parti,
effectivement 74 logements avec prêts sociaux, et que la plupart de
ces logements sont réalisés sur les secteurs de la Mairie de notre
collègue Guy TEISSIER, de la Mairie de Robert ASSANTE et de la
Mairie de Bruno GILLES. Donc je pense que ce sont des
investissements qu'il convient de saluer.

Et je vous confirme, Monsieur le Maire, que je
porterai toujours très haut, avec votre soutien et celui de l'équipe
municipale, cette volonté de répondre à la réalité marseillaise, parce
que la réalité marseillaise, c'est que 80 % des ménages marseillais
sont éligibles au logement social et que 48 % des Marseillais ont à
peine un revenu égal à 1 200 Euros par mois. Donc je pense que ce
n'est pas une politique négligeable et cela correspond à notre volonté
de mixité sociale et de respect des Marseillais.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/0057/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

59 - 09/0058/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Projet Centre-
Ville - Périmètre de restauration Immobilière "Centre-Ville" -
Demande d'une deuxième prorogation de la Déclaration d'Utilité
Publique du deuxième programme de travaux (2^{ème} DUP).
(09-17551-DHL)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers
collègues, depuis le 30 juin 1997, vous mettez en œuvre au travers
du Périmètre de Restauration Immobilière une politique de
réhabilitation de l'habitat et du logement, basée sur l'investissement
privé. Cette financiarisation de la politique de l'habitat n'a pas été
dénoncée que par notre Groupe ou par la seule Chambre Régionale
des Comptes. Permettez-moi de vous rafraîchir la mémoire en vous
lisant un extrait de la pétition de novembre 2005 et signée par des
centaines d'habitants du centre-ville, dont le titre était :
"Réhabilitation, oui ! Expulsion, non !" Elle s'adressait à vous,
Monsieur le Maire, et à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette pétition disait : "Nous, usagers, habitants et
commerçants du centre, aimons nos quartiers, leur diversité, leurs
commerces et les associations dynamiques. Mais nous voulons en
finir avec la lente dégradation des immeubles, des espaces publics,
avec un entretien bâclé qui tire les quartiers vers le bas. Oui, nous
voulons un habitat décent, des espaces et des services publics de
qualité.

L'Etat et la Mairie ont décidé un programme de
réhabilitation du quartier Noailles par un Périmètre de Restauration
Immobilière, confié à Marseille Aménagement. Ils se sont aussi
engagés, par un protocole signé le 30 mars 2002, à supprimer
l'habitat indigne en réalisant dans les quartiers dégradés 700
réalisations sociales par an et à résorber les hôtels taudis du centre-
ville en préservant les droits des habitants.

La Municipalité a engagé une politique de réhabilitation des immeubles avec les autorisations et financements de l'Etat. Mais où est l'habitant dans tout cela ? Aucune information sérieuse et complète sur le devenir du quartier n'est donnée par les pouvoirs publics. Ni les propriétaires ni les locataires n'obtiennent un traitement transparent de leurs droits et obligations, et les propriétaires se voient imposer une taxe parking exorbitante pour réhabiliter. Des commerçants qui voulaient réhabiliter leur commerce se sont vus refoulés ou proposer de les transformer en parking. Et Marseille Aménagement refoule nombre de candidats au logement dans les immeubles qu'il gère sans critères clairs." Fin de citation.

Ce cri de toute une population ne sera pas apaisé par la seule délibération sur l'éradication de l'habitat indigne votée à la veille des élections municipales par votre majorité. Vous reconnaissez vous-même, dans le rapport n°28 que nous avons longuement débattu, que, je cite : "Le recours à l'initiative privée, qu'il s'agisse de propriétaires traditionnels ou d'investisseurs fiscaux, n'a cependant pas permis un redressement suffisant de la situation". Fin de citation du rapport n°28.

Ce constat partagé par la plupart des partenaires publics ne vous empêche pas de vouloir poursuivre la même politique. Monsieur le Maire, il y a bien une crise du logement à Marseille, cette crise est celle du logement public et de l'offre sociale. En effet, qu'importe le niveau de construction si les Marseillais ont de plus en plus de mal à se loger. Plus de 25 000 personnes aujourd'hui ont une demande de logement non satisfaite.

Nous ne voterons pas ce rapport et nous poursuivrons, au travers de cette mission Centre-Ville Vieux-Port et des CICA dans les secteurs municipaux, un travail de conviction pour la construction d'une politique publique de l'habitat. Nous inciterons les Marseillais à s'emparer du projet urbain qui devra accompagner la révision générale du Plan Local de l'Urbanisme, PLU, afin d'y inscrire une autre politique urbaine, notamment celle qui avait retenu leur attention dans le programme des élections municipales que nous avons porté avec nos colistiers.

Merci, Monsieur le Maire, pour votre attention.

Madame SPORTIELLO.- Monsieur le Maire, chers collègues, lors de notre dernier Conseil, M. MENNUCCI était déjà intervenu sur cette délibération que nous revotons aujourd'hui car elle était arrivée hors délai. Donc je serai très brève, pour vous dire, et nous avons déjà eu l'occasion plusieurs fois de le dire, que nous ne sommes pas satisfaits des résultats obtenus par les plans de restauration immobilière mis en place voici dix ans : logements vacants ou déjà dégradés, taudis des marchands de sommeil encore en activité, espaces publics en déshérence, absence de véritables logements sociaux, autant de signes qui montrent que la rénovation des quartiers concernés n'a pas été conforme aux objectifs fixés. Ce dispositif est pourtant coûteux puisque, en ce qui concerne le PRI Centre-Ville, la participation publique atteint 26 millions d'Euros.

J'ai cru comprendre qu'une partie de votre majorité constatait effectivement cet échec et je m'en félicite. Aussi, j'étais un peu étonnée de lire dans le rapport Centre-Ville que votre Municipalité s'apprête à mettre en place un nouveau PRI. Nous avons néanmoins soutenu ce rapport, car nous avons eu l'assurance de Monsieur le Secrétaire Général que ce nouveau dispositif serait mieux encadré et plus contraignant pour l'opérateur qui sera choisi. Mais, bien sûr, nous serons très attentifs à la rédaction du cahier des charges concernant ce dispositif et j'espère que notre Mairie de Secteur sera complètement associée à ce travail.

Monsieur le Maire, forts de ces assurances, nous voterons pour la prorogation de la déclaration d'utilité publique sur ce secteur.

Je vous remercie.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, j'ai donné les explications, lors du dernier Conseil Municipal et lors du dernier Conseil d'Arrondissements, à mes deux collègues MM. PELLICANI et MENNUCCI. Il ne s'agit absolument pas, il faut que l'on soit très clair, d'une prorogation du PRI. Le PRI est actuellement en concession et cette concession expire en 2009. Je ne vois pas comment on pourrait préjuger de la prorogation de ce dispositif alors qu'il n'est pas arrivé à échéance.

Il s'agit simplement de se donner les moyens de pouvoir exercer une action publique qui est celle de l'expropriation. Nous avons jusqu'à la fin de l'année 2009 à travailler sur le centre-ville dans le nouveau cadre que nous venons tous d'adopter, c'est le cadre du projet Centre-Ville, et donc il ne faut pas priver la Municipalité de ce moyen qui est celui de l'expropriation si nous voulons effectivement être utiles et agir efficacement sur l'habitat dans le centre-ville. C'est donc uniquement une prorogation d'un dispositif qui continue de donner à la Ville un outil juridique important.

Monsieur le Maire.- Merci, Mme FRUCTUS.

Le rapport 09/0058/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

* * *

60 - 09/0059/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement
Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale -
Attribution et régularisation de subventions aux primo-accédants.
(09-17547-DHL)

Monsieur BOUALEM.- Monsieur le Maire, permettez-moi de porter un diagnostic sur le Chèque Premier Logement. Depuis qu'il a été voté en décembre 2006, ce dispositif prévoyait à peu près 2 000 Chèques Premier Logement par an, ce qui veut dire 4 000 en deux ans. On en est aujourd'hui à 401 chèques, dont 276 dans le neuf et 125 dans l'ancien. Je pense que ce dispositif ne fonctionne pas car il est lourd, complexe, et surtout parce qu'il s'adresse à la classe moyenne alors que l'on sait très bien qu'à Marseille 80 % de la population touchent moins de 2 500 Euros et 60 % moins de 1 300 Euros par mois.

Je crois qu'il faut utiliser d'autres pistes, parce que les bailleurs privés et parfois les vendeurs de sommeil savent mieux l'utiliser, parce que pour une famille nombreuse qui est souvent logée dans un appartement dont le loyer est entre 800 et 1 000 Euros par mois, ils savent qu'il y a un remboursement social de 700 Euros qui vont directement au bailleur. Je crois qu'il faut utiliser un peu l'intelligence, essayer de réfléchir et essayer d'apporter un plus aux familles nombreuses et aux plus démunis, parce qu'eux aussi ont droit à un logement social. Donc je crois qu'il faut utiliser toutes les pistes et essayer de faire beaucoup de communication, être beaucoup plus volontariste pour aller vers tous ceux qui ne connaissent pas les droits et les lois.

Monsieur le Maire.- Mme FRUCTUS, rapidement parce que vous donnerez les éléments à M. Miloud BOUALEM différemment. Cela progresse, cela va dans le bon sens. C'est difficile, c'est compliqué, tout est compliqué, mais cela va dans le bon sens. Si vous voulez des renseignements, Mme FRUCTUS vous les donnera.

Madame FRUCTUS.- J'ai déjà répondu à M. BOUALEM en Commission, longuement. Etant donné qu'il réitère ses remarques en Conseil, je donnerai les précisions qui vont dans le sens de votre intervention, Monsieur le Maire.

Ce dispositif est un dispositif expérimental depuis 2006 et que l'on a renforcé lors du dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'engagement municipal pour le logement. Nous sommes persuadés que c'est un dispositif qui sera utile pour favoriser la mixité sociale et qui s'adresse à un public particulier qui est celui des primo-accédants, ceux qui pour la première fois ont la possibilité d'accéder à un logement. Bien sûr, ce ne sont pas tous les Marseillais, mais nous voulons faire en sorte que ce soit ouvert au public de Marseillais le plus large possible et nous sommes convaincus qu'en ayant simplifié ce dispositif, parce que vous n'avez pas suivi le dernier Conseil Municipal mais on a vraiment gommé toutes les aspérités et on va faire une campagne auprès des professionnels et auprès du public pour les sensibiliser sur cet important dispositif, nous sommes certains que c'est une bonne réponse.

Le temps nous dira si l'on a raison, mais pour le moment nous sommes convaincus que c'est la réponse qu'il faut et qui vient en complémentarité de l'ensemble des dispositifs que nous défendons au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire.- Merci Mme FRUCTUS. M. Miloud BOUALEM, vous écouterez ce que vous dit Mme FRUCTUS. Et s'il y a des choses à améliorer, nous sommes désireux de les améliorer, mais, encore une fois, cela va dans le bon sens, même si cela n'atteint pas les foules que nous avions espérées.

Le rapport 09/0059/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

61 - 09/0060/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • RHI Saint-Mauront - Gaillard - 3^{ème} arrondissement - Approbation d'un avenant n°2 à la convention de concession n°06/1405 passée avec Marseille Aménagement.
(09-17549-DHL)

Le rapport 09/0060/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS
Françoise

62 - 09/0061/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES D' INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Mise en place d'un Comité de Pilotage pour le développement des premiers secours et la promotion de l'utilisation des dispositifs de défibrillation automatisée externe sur le territoire de Marseille.
(09-17508-DGPP)

Le rapport 09/0061/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

63 - 09/0062/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - Annulation d'une subvention attribuée à EURL LOLAPRESS - Budget Primitif 2008 - 2^{ème} répartition.
(09-17529-DGPP)

Le rapport 09/0062/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

64 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Approbation d'un contrat d'occupation du domaine public sur le stade Jean Bouin.
(09-17571-SPORTS)

Rapport retiré.

* * *

65 - 09/0063/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Mise à disposition à titre gratuit de la salle La Martine au profit de l'association E.L.A. - Mise à disposition à titre gratuit de la salle Vallier au profit de la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements et de l'association "Rires Ok".
(09-17572-SPORTS)

Le rapport 09/0063/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 09/0064/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Exonération de la redevance due au titre de l'année 2007 par le Stade Marseillais Université Club.
(09-17575-SPORTS)

Le rapport 09/0064/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH
Caroline

67 - 09/0065/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SÛRETE - SERVICE DE LA VIDEO ET DE LA TELESURVEILLANCE - Approbation du lancement de l'appel d'offres ouvert relatif à la prestation de télésurveillance des bâtiments communaux.
(09-17503-DGPP)

Le rapport 09/0065/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

68 - 09/0066/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SÛRETE - SERVICE DE LA VIDEO ET DE LA TELESURVEILLANCE - Approbation du lancement d'un appel d'offres ouvert pour la maintenance des équipements de télésurveillance des bâtiments communaux.
(09-17505-DGPP)

Le rapport 09/0066/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 09/0067/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SÛRETE - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE - Avis sur une demande de dérogation aux dispositions relatives au repos dominical formulée par l'établissement "VIRGIN MEGASTORE".
(09-17518-DGPP)

Madame ALLIBERT.- Monsieur le Maire, tout d'abord, nous avons toujours des doutes sur la liberté réelle des employés concernant le travail du dimanche. Je parle du Virgin. Ont-ils vraiment le choix ?

Monsieur le Maire.- Mais cela ne relève pas de décisions municipales !

Madame ALLIBERT.- Par ailleurs, nous regrettons que culture ne rime trop souvent qu'avec le mot commerce. Le droit à la culture est un droit essentiel et vous avez raison de vous en préoccuper. Vous parlez de reconduire l'autorisation d'ouverture de la librairie Le Virgin, au même titre que les Musées. Osez donc la culture pour tous et ouvrez la Bibliothèque de l'Alcazar le dimanche pour un accès libre et gratuit à la culture ! Nous serons ainsi dans le plein sens du service public. Je vous remercie.

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, pour le Virgin, c'est une affaire privée et ils se sont basés sur du volontariat. De plus, pour le Virgin, c'est renouvelé depuis des années, c'est de midi à 18 h, et légalement c'est dans la zone touristique. Donc je ne vois pas où est le problème.

Le rapport 09/0067/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Verts et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

70 - 09/0068/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SÛRETE - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE - Renouvellement d'un marché de la surveillance et de la sécurité des bâtiments, des installations et des collections de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale, et la prévention des conflits - Lancement d'un appel d'offres ouvert.
(09-17519-DGPP)

Le rapport 09/0068/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 09/0069/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SÛRETE - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le renouvellement d'un marché relatif à la sécurité des manifestations et activités organisées par la Ville de Marseille sur le domaine communal et le gardiennage des matériels afférents.
(09-17520-DGPP)

Le rapport 09/0069/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

72 - 09/0070/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Exonération des frais d'obsèques de Monsieur Eric AULLEN-SOURMAIS.
(09-17487-DOF)

Le rapport 09/0070/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

73 - 09/0071/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Gratuité des frais d'obsèques de l'enfant Aingotiana RAHAJASOA - Association La Ribambelle.
(09-17488-DOF)

Le rapport 09/0071/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

74 - 09/0072/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Exonération des frais d'obsèques de Cécilia GUEYE.

(09-17511-DOF)

Le rapport 09/0072/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

75 - 09/0073/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Exonération des frais d'obsèques des enfants Dolorès et Manuel HONORIN.

(09-17513-DOF)

Le rapport 09/0073/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

76 - 09/0074/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Modification de l'organigramme de la Direction des Opérations Funéraires.

(09-17516-DOF)

Le rapport 09/0074/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

77 - 09/0075/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Réattribution de concessions trentenaires abandonnées dans les cimetières communaux la Valentine, le Canet, Saint-Julien, Saint-Jérôme, Sainte-Marthe, Saint-Menet, Saint-Marcel, Saint-Louis, Les Accates, Château-Gombert, Saint-Antoine, Saint-André, Saint-Henri.

(09-17521-DOF)

Le rapport 09/0075/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

78 - 09/0076/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Réhabilitation des Cathédrales du Silence du cimetière Saint-Pierre - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(09-17561-DTEST)

Le rapport 09/0076/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

79 - 09/0077/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE •
Attribution de bourses à des artistes accueillis en résidence à
l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.
(09-17480-ESBAM)

Le rapport 09/0077/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

80 - 09/0078/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES •
DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT -
Approbation des principes d'aménagement du schéma directeur
"Jamais 2 sans 3" proposé par la SCIC - SA Belle-de-Mai.
(09-17534-DGAC)

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Maire, je me réjouis de ce rapport et je voudrais saluer cette démarche de bon sens. En effet, la séparation du projet culturel porté par la structure SFT et de la gestion foncière portée par la SCIC est capitale pour le devenir de la Friche de la Belle-de-Mai puisque cela donnera une gestion beaucoup plus efficace du site, ce qui d'ailleurs va redynamiser également le projet culturel, d'autant plus qu'il est porté aussi pour 2013 Capitale Européenne de la Culture.

Comme vous le savez, la Friche de la Belle-de-Mai porte aujourd'hui une partie de la Culture de Marseille et bien sûr celle de demain et s'inscrit dans deux axes essentiels de la Culture de Marseille, dont le premier part bien sûr du Fort Saint-Jean, passe par le MUSEM, la Vieille Charité, le Musée des Docks Romains, le Musée d'Histoire de Marseille et son Port Antique, le Mémorial de la Marseillaise, le Musée Cantini –et la restructuration du centre-ville est bien sûr capitale–, passe bien sûr par le Musée Grobet-Labadie, le Palais Longchamp et se termine par la Friche de la Belle-de-Mai, où il faudra absolument revoir le système des transports en commun et une réhabilitation du tunnel qui y conduit. Voilà pour ce premier axe qui retrace toute l'histoire de l'antiquité phocéenne à nos jours.

Evidemment, le deuxième axe culturel est celui qui part du MUSEM et qui longe Euroméditerranée, avec le Centre Régional de la Méditerranée, bien sûr le Silo, le FRAC, et qui passe par la Station Alexandre ainsi que par les Arts de la Rue aux Ayalades, le Plateau du Grand Littoral, et qui se termine par la Gare Franche à Saint-Antoine. Sans oublier le Château Borély, le Musée d'Art Contemporain et le Château de la Buzine.

Et puis, Monsieur le Maire, je vais peut-être vous mettre un petit peu de baume au cœur puisque je veux parler de l'exposition Van Gogh Monticelli, où nous avons eu 174 958 visiteurs, 32 162 réservations par Allô Mairie, une recette de billetterie de 661 984 Euros, ce qui couvre complètement la contribution de la Ville de Marseille à cette exposition, et ce qui a bien sûr aussi induit toute une activité économique dérivée. Et de nombreux articles dans la presse nationale et internationale ont participé au rayonnement culturel de notre ville.

Et je voudrais bien sûr, en votre nom et au nom de tous, remercier et saluer le travail et le dévouement de la Directrice des Musées de Marseille, et de toute son équipe, de tout son personnel, de celui d'Allô Mairie, qui ont fait que cette exposition s'est déroulée et a été une très grande réussite ! Merci.

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, simplement pour vous dire que je soutiens totalement ce projet de la SCIC Friche Belle-de-Mai et l'équipe qui anime ce projet. Mais dans le rapport nous n'avons rien concernant le plan de financement, qui s'élève tout de même à 45 millions d'Euros. Ce serait bien que l'on puisse nous faire passer des éléments d'informations sur ce sujet.

Monsieur le Maire.- Vous aurez les éléments financiers, bien entendu ; le Secrétaire Général vous les communiquera.

Monsieur HERMANN.- Vous avez tout sur le document que j'ai donné à M. BRAMANTI, qui vous le passera : il y a absolument tout sur le schéma directeur de la SCIC et les financements.

Le rapport 09/0078/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 09/0079/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation de sept conventions de numérisation et de mise en ligne de la presse ancienne en provençal.
(08-17192-BM)

Le rapport 09/0079/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

82 - 09/0080/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation d'une convention portant don gratuit des archives manuscrites de la revue "Autre Sud" à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR) de Marseille.
(09-17482-BM)

Le rapport 09/0080/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

83 - 09/0081/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Protocole d'accord en vue d'une coopération entre les bibliothèques sur les services de réponse à distance.
(09-17493-BM)

Le rapport 09/0081/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

84 - 09/0082/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'ACEM (Art Concept Europa Méditerranée) dans le cadre de l'exposition consacrée à Bernard Buffet.
(09-17494-MUSEES)

Le rapport 09/0082/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

85 - 09/0083/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
DIRECTION DES MUSEES • Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.
(09-17495-MUSEES)

Le rapport 09/0083/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

86 - 09/0084/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - MUSEUM • Approbation de la convention conclue avec la Société "Toile de Fond".
(09-17522-MUSEUM)

Le rapport 09/0084/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

Monsieur le Maire.- Mme IMBERT à qui nous souhaitons un prompt rétablissement. Elle s'est cassé la jambe, il y a quelque temps, mais cela doit aller mieux maintenant.

87 - 09/0085/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille - Saison 2008/2009.
(09-17481-OPERA)

Le rapport 09/0085/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

88 - 09/0086/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et la Cité de la Musique - Saison 2008/2009.
(09-17491-OPERA)

Le rapport 09/0086/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

89 - 09/0087/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES - Attribution d'une subvention à l'association des Parents d'Elèves du Lycée de l'Hôtellerie et de l'Alimentation de Marseille.
(09-17523-DGCRE)

Le rapport 09/0087/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

90 - 09/0088/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Versement d'une cotisation annuelle à l'Institut de la Méditerranée.
(09-17569-DGCRE)

Le rapport 09/0088/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

91 - 09/0089/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Association Nouvelle pour la Diffusion des Recherches de l'Observatoire de Marseille et le Développement des Expositions (ANDROMEDE) - Approbation d'une convention.
(08-17458-SG)

Le rapport 09/0089/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

92 - 09/0090/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Participation de la Ville de Marseille au projet "Hippocampe-Math" de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques d'Aix-Marseille (IREM).
(08-17459-SG)

Le rapport 09/0090/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

93 - 09/0091/CURI

SECRETARIAT GENERAL • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES - Contribution de la Ville de Marseille au dispositif TANDEM dans le cadre des "cordées de la réussite".
(08-17468-SG)

Le rapport 09/0091/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

94 - 09/0092/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille aux actions menées par le CROUS en faveur des étudiants internationaux.
(08-17469-SG)

Le rapport 09/0092/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

95 - 09/0093/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Palais du Pharo - Boulevard Charles Livon - 7^{ème} arrondissement - Travaux de réfection de la couverture suite au sinistre du 23 au 24 novembre 2008 - Approbation de l'augmentation d'affectation d'autorisation de programme.
(09-17570-DTSUD)

Madame VLASTO.- Monsieur le Maire, je voudrais juste rassurer Mme PONCET-RAMADE et corriger les contre-vérités qu'elle a dites tout à l'heure au sujet des croisières. Nous avons fini avec 500 000 croisiéristes et avec le dernier rendez-vous qui a eu lieu fin janvier pour 2009 et 2010, nous allons encore augmenter ce nombre puisque nous avons une compagnie, la Compagnie Silversea, qui a programmé neuf départs de croisières depuis Marseille.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, simplement pour vous dire que nous avons un problème à la Mairie du 1-7, parce que nous n'avons plus de salle des mariages et que nous sommes à la recherche d'un lieu pour marier dignement les Marseillais qui le souhaitent, parce qu'il y a un certain nombre de personnes qui, aujourd'hui, sont vraiment ennuyées parce qu'elles veulent se marier dans un lieu agréable, et le Pharo en est un.

Monsieur le Maire.- Je le sais bien, mais je n'y suis pour rien, M. MENNUCCI.

Monsieur MENNUCCI.- Je ne dis pas que vous y êtes pour quelque chose, vous n'êtes pas responsable de tout !

Monsieur le Maire.- La tempête a arraché la moitié de la toiture du Pharo. Quand on vous demandera un effort financier supplémentaire, même minime, vous hurlerez en disant que l'on ne peut pas augmenter les impôts ! On augmente les impôts devant des situations identiques à celle-là.

Monsieur MENNUCCI.- Je comprends que vous ayez faim, mais écoutez-moi une seconde !

Le rapport 09/0093/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

96 - 09/0094/CURI

SECRETARIAT GENERAL • TOURISME & CONGRÈS - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.
(08-17456-SG)

Le rapport 09/0094/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

97 - 09/0095/CURI

SECRETARIAT GENERAL • TOURISME ET CONGRÈS - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association EUROPEAN WIND ENERGY ASSOCIATION pour l'organisation du congrès "EWEC 2009" en mars 2009 à Marseille - Convention entre la Ville de Marseille et l'association EUROPEAN WIND ENERGY ASSOCIATION.
(09-17483-SG)

Le rapport 09/0095/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

98 - 09/0096/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE • Versement d'une subvention à l'association Réseau ANIMA (Anima Investment Network-AIN)
(09-17550-MMEU)

Le rapport 09/0096/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

99 - 09/0097/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE • Versement de la cotisation 2009 à l'AFCCRE.
(09-17496-MMEU)

Le rapport 09/0097/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

100 - 09/0098/DEVD

SECRETARIAT GENERAL • Stationnement payant sur voirie - Constitution du comité de pilotage de l'observatoire du stationnement.
(09-17593-SG)

Le rapport 09/0098/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

101 - 09/0099/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Désignation des représentants de la Ville de Marseille au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) des Calanques.
(09-17580-DQVP)

Le rapport 09/0099/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

102 - 09/0100/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 9^{ème} arrondissement - Quartier Le Cabot - Boulevard du Redon - Constitution d'une servitude en tréfonds pour divers réseaux et constitution d'une servitude de passage à titre onéreux au profit de la société AZUR PROMOTEL SA.
(08-16071-DAFP)

Le rapport 09/0100/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille et le Groupe Verts votant contre, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

103 - 09/0101/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Construction du Centre Social de Saint-Antoine - Boulevard du Commandant Robert Thollon - 15^{ème} arrondissement - Approbation du décompte général intégrant le mémoire en réclamation du marché de travaux n°06/1238 passé avec l'entreprise CAMPENON BERNARD.
(09-17587-DGPRO)

Le rapport 09/0101/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

104 - 09/0102/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES •
 Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à
 Monsieur le Maire de signer des marchés et accords cadre.
 (09-17581-DAS)

Le rapport 09/0102/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

105 - 09/0103/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES •
 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de
 divers organismes.
 (09-17588-DAS)

Monsieur le Maire. Sur le 105, il y a eu une
 rectification. Bien entendu, M. TEISSIER l'avait vu : il s'agit d'un
 suppléant à Euroméditerranée.

Le rapport 09/0103/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

106 - 09/0104/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et
 Recherche - Rapport d'orientation sur la politique municipale en
 faveur de l'Enseignement Supérieur et Recherche et de la Vie
 Etudiante.
 (09-17586-SG)

(Des élus de l'opposition demandent la parole)

Monsieur le Maire.- Vous n'avez plus de temps de
 parole, mais on va essayer d'aller le plus vite possible. Mais Mme
 GINER va d'abord expliquer le rapport.

Madame GINER.- Monsieur le Maire, depuis 1995
 vous menez une politique volontariste en faveur de l'enseignement
 supérieur et de la recherche pour faire de Marseille une ville
 universitaire et une capitale euroméditerranéenne. Nous allons
 continuer à aider notre potentiel scientifique et universitaire à
 progresser encore en termes de lisibilité et d'attractivité.

En treize ans, Marseille a changé de dimension sur la
 plan de l'ESR, d'abord en centre-ville, avec l'ouverture de nouvelles
 facultés, avec une offre de formations élargie, quasi complète pour le
 1^{er} cycle, qui a permis une augmentation de près de 3 000 étudiants
 de 1995 à 2006. Tout cela, Monsieur le Maire, pour répondre à l'une
 de vos priorités : faire venir les étudiants en centre-ville. Notons que
 1 000 étudiants génèrent en moyenne 130 emplois.

Changement de dimension aussi avec la fusion de
 nos trois Universités, qui fera de notre Université unique la première
 de France, avec 70 000 étudiants. Mais ce n'est pas la fusion pour la
 fusion, c'est la fusion pour plus d'attractivité et pour plus de lisibilité.

Aujourd'hui, la lisibilité et l'attractivité se confirment et
 s'amplifient par un niveau de formation encore plus élevé, avec le
 regroupement de nos sept Ecoles d'ingénieurs, par plus d'innovation
 et de transfert de technologies, grâce aux incubateurs, aux
 pépinières et aux hôtels d'entreprises, qui créent une chaîne entre la
 recherche et l'innovation venant renforcer notre économie de la
 connaissance, par un réaménagement aussi de notre territoire, axé
 sur nos pôles de compétence : Marseille Sud avec Luminy, Marseille
 Centre avec la Timone et le centre-ville, Marseille Nord avec le pôle
 de l'Etoile.

Nos pôles de compétence atteignent aujourd'hui des
 masses critiques permettant leur identification pour un meilleur
 rayonnement international. Aujourd'hui, notre ville est devenue un
 pôle d'excellence universitaire et notre label Campus le prouve.
 Aujourd'hui, Marseille est l'une des onze villes françaises ayant une
 dimension internationale.

Reconnaissance bien sûr de l'excellence de notre
 potentiel scientifique, ce label est aussi le résultat d'une stratégie
 locale commune, fondée sur la prise de responsabilité de tous,
 responsabilité des Présidents d'Université qui se sont entendus pour
 ne présenter au financement Plan Campus qu'un seul des trois sites
 principaux de la ville, le pôle de Luminy. Je précise que si l'enveloppe
 financière du Plan Campus a été attribuée à Luminy seulement, ce
 label Campus, label d'excellence, a été gagné pour l'ensemble des
 sites de notre ville. Ainsi, tous nos sites bénéficieront du Plan
 Campus et notamment des mesures d'accompagnement en matière
 de transports, de dessertes et de sécurité. Sur ce dernier point, la
 Ville a décidé de rajouter un relais Campus au CLSPD, pour une
 meilleure sécurité de nos étudiants.

Le climat consensuel qui règne au Comité de
 pilotage mérite d'être souligné et je tiens à en remercier ici
 l'ensemble des responsables. La première bataille était celle du
 partenariat et nous l'avons gagnée ensemble. Cette victoire a permis
 une avancée dont nous pouvons tous être fiers. Pour la première
 fois, tous les acteurs se sont penchés sur un même sujet, avec un
 objectif commun. Pour la première fois, loin des querelles
 politiciennes, l'intérêt général a eu raison de l'intérêt individuel. Les
 schémas directeurs de chaque site trouvent leur juste place dans un
 schéma stratégique global et nous avons aujourd'hui une véritable
 vision d'ensemble, vision partagée de ce que pourraient être
 l'enseignement supérieur et la recherche à horizon 2020.

Monsieur le Maire, chers collègues, le dynamisme
 scientifique et universitaire de Marseille s'accélère au profit d'un
 rayonnement toujours plus fort. Avec le CPER, dans lequel la Ville
 double son engagement en passant de 25 à 50 millions d'Euros, avec
 le Plan Campus et avec les mesures d'accompagnement par les
 Collectivités, le levier économique en faveur de l'ESR atteindra les
 450 millions d'Euros.

Face à la mondialisation, il est vital de miser sur le
 savoir, la connaissance et la créativité. Tout l'enjeu est là : la science
 ne doit pas être isolée. L'économie de pointe et l'innovation se
 nourrissent des travaux de nos chercheurs. Les entreprises et les
 pôles de compétitivité, comme ST Microelectronic, Eurocopter,
 Cybernetics ou Thales, travaillent au quotidien avec nos laboratoires.

Un mot encore au sujet de l'efficacité de la Ville pour
 l'attractivité des Universités et des laboratoires. Sur l'attribution de
 bourses d'accueil et d'installation, ce soutien, Monsieur le Maire, était
 de 73 000 Euros en 1994, il est passé aujourd'hui, grâce à vous, à
 220 000 Euros, et notre objectif est d'atteindre 500 000 Euros dans
 trois ans.

Avant de terminer, je voudrais juste insister sur le
 rôle nouveau que va jouer la Ville de Marseille grâce à la loi LRU, en
 tant que partenaire à part entière de notre future Université unique
 autonome. Les résultats de la politique que vous avez menée
 pendant treize ans, Monsieur le Maire, font et feront de notre Ville un
 acteur essentiel et reconnu de l'enseignement supérieur.

Vous le voyez bien, ces chantiers d'envergure sont à
 la hauteur de l'ambition de Marseille : confirmer son rôle de leader au
 sein de l'Union Méditerranéenne des Savoirs. Les étudiants y
 joueront un rôle essentiel. Et je vais laisser Patrice VANELLE
 développer ce sujet. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur VANELLE.- Monsieur le Maire, mes chers
 collègues. Merci, Monsieur le Maire, de me permettre de compléter
 l'exposé de Catherine GINER en insistant sur le volet "vie étudiante".

Si Marseille est aujourd'hui une ville universitaire à
 part entière, elle doit être aussi une ville étudiante à part entière.
 Cette priorité nous impose des devoirs. Nos devoirs, c'est gagner de
 nouveaux étudiants, mais aussi permettre à nos étudiants inscrits à
 l'Université d'en ressortir avec un diplôme. C'est pourquoi la Ville de
 Marseille, forte de ses 840 000 habitants et de ses 46 500 étudiants,
 sous votre impulsion, Monsieur le Maire, a souhaité faire de la vie
 étudiante, au même titre que l'enseignement supérieur et la
 recherche, une de ses priorités dans sa politique municipale. Elle le
 fera avec le concours des partenaires institutionnels que sont les
 Etablissements d'enseignement supérieur, le Rectorat, le CROUS,
 mais aussi en partenariat avec les autres Collectivités.

Le logement est capital pour la vie de nos étudiants. Pour eux, c'est une priorité constante, compte tenu des contraintes du marché du logement et de ses insuffisances, et la Ville de Marseille a décidé de répondre à leur attente. C'est pourquoi, lors du dernier Conseil Municipal du 15 décembre dernier, un certain nombre de mesures ont été votées au profit de nos étudiants, pour agir sur le logement collectif, pour favoriser une offre CROUS, avec une politique foncière incitative, et pour faciliter le logement locatif en secteur diffus par une aide à la location, à la réhabilitation et la mise en place de logements intergénérationnels.

Le projet de "quartier latin phocéén" dans le périmètre de la Canebière est emblématique dans ce domaine, avec une résidence et un restaurant universitaires, la création d'un internat en particulier pour les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles du Lycée Thiers. C'est un projet qui doit aboutir avec l'aide de l'Etat et le soutien de toutes les Collectivités.

Monsieur MENNUCCI.- C'est déjà fait !

Monsieur VANELLE.- C'est bien, mais la demande restera forte dans le centre-ville, et la possible libération par l'Armée du site des Casernes du Muy sera une opportunité à explorer.

Dans la continuité du Plan Campus et en partenariat avec les autres Collectivités, la Ville souhaite également impulser une politique incitative dans l'amélioration quantitative et qualitative des transports en commun, avec une réflexion sur la tarification, l'amélioration des dessertes pour les sites périphériques et un soutien à la Maison des Transports pour d'autres alternatives comme l'utilisation du vélo ou le covoiturage.

Pour favoriser l'accueil des primo-arrivants et des étudiants étrangers, la Ville souhaite pérenniser la "Semaine d'accueil des étudiants", qui s'est déroulée pour la première fois lors de la rentrée 2008. En partenariat avec le CROUS et Aix Marseille Université, la Ville a proposé diverses animations culturelles et sportives. Près d'un millier d'étudiants ont pu bénéficier de cette semaine. La Ville souhaite multiplier par trois, par cinq, le nombre de ces participants.

D'autres animations sont à programmer pour mieux faire connaître Marseille comme ville étudiante : une "nuit bleue", associant visites des musées et concerts, un événement sportif et festif. Toujours dans cette vision d'accueil, nous souhaitons créer une Maison de l'Etudiant sur la Canebière. Et plutôt que de partir de zéro, nous travaillons avec le CRIGE, en mutualisant nos compétences et nos talents. Quoi de plus naturel, quand on parle de jeunes, que l'on puisse parler aussi des étudiants et quel symbole de disposer sur la terre la plus emblématique de Marseille d'un guichet unique d'accueil pour les étudiants étrangers et de l'ensemble des informations et conseils dont la population a besoin.

Ce que nos étudiants attendent aussi, c'est un meilleur accès aux activités culturelles et sportives, avec la création de Pass à partir de leur carte d'étudiant. C'est également avec les étudiants que nous réussons le défi de Capitale Européenne de la Culture en 2013.

Autre volet sur lequel Marseille a porté ses efforts, l'attractivité de nos formations, avec l'attribution de bourses Master 2 recherche aux meilleurs étudiants étrangers et la mise en place, cette année, de nouvelles bourses dites entrepreneuriales à destination des élèves ingénieurs et des Master 2 professionnels.

Enfin, notre Ville souhaite favoriser les passerelles entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, qui représentent non seulement un élément clé de l'accès et de la réussite dans les parcours universitaires, mais également un vecteur d'égalité des chances pour nos jeunes. La vie étudiante constitue un carburant essentiel pour la dynamique de la cité. Marseille l'a bien compris et le réalise à travers son engagement au CPER, avec une participation, pour la première fois, au volet ville étudiante, et par son soutien également à la délégation Plan Ville Etudiante à la hauteur de nos ambitions et des attentes de tous nos étudiants.

Merci, Monsieur le Maire, de ces efforts sans précédent ! Et tous ensemble, nous ferons de Marseille la Capitale des savoirs et de la jeunesse étudiante du Sud de l'Europe !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, vous nous demandez donc d'approuver la politique municipale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la ville étudiante, mais quelle est cette politique ? S'il s'agit de concerter et de partager avec les autres Collectivités, puisque c'est ce qui est stipulé dans les articles 2 et 3 de la délibération, c'est un peu maigre parce que c'est déjà le cas. En effet, si Marseille est devenue une grande Ville universitaire et scientifique, ce n'est pas grâce à votre politique mais du fait des efforts des autres Collectivités, Région, Département, Communauté Urbaine et grâce au Contrat de Plan Etat Région.

Par contre, il aurait été intéressant de retrouver dans la délibération une véritable politique volontariste, au-delà des propos qui ont été tenus, un vrai engagement de la Ville et de l'Etat, avec des moyens à la hauteur. La Ville n'a pas anticipé le développement de ce secteur, elle ne l'a pas anticipé par exemple dans la planification du métro et du tramway, qui engendre un isolement des sites de Luminy, Saint-Jérôme et Château-Gombert. Aujourd'hui, on réalise en catastrophe le busway, c'est bien mais c'est grâce à la Communauté Urbaine. Et la Ville n'a pas anticipé non plus sur la vie étudiante puisque les trois Campus ont peu d'équipements, pas de transport collectif digne de ce nom, pas de Maison des Etudiants, pas de lieu de convivialité, peu ou pas d'équipements sportifs, peu ou pas de logements et de restauration convenable.

Monsieur le Maire, c'est le type de délibération qui ne vous coûte pas cher et dont vous essayez de tirer profit sur le dos des autres Collectivités sans que vous ne haussiez le ton vis-à-vis de l'Etat. Monsieur le Maire, nous vous demandons donc d'exiger les moyens à l'Etat car Mme Valérie PECRESSE était venue à Marseille promettre une augmentation de 10 % de la dotation, or en réalité elle se situe entre 4 et 5 %.

Le mouvement de colère actuel dans l'enseignement supérieur et la recherche porte sur la loi LRU, sur le statut des enseignants chercheurs, mais aussi justement sur les dotations et sur les budgets et les moyens en personnels, alors que le Gouvernement prévoit, en 2009, 1 200 suppressions de postes en France et donc un certain nombre seront bien entendu supprimés à Marseille.

Vous ne pouvez pas nous présenter cette délibération et ne rien dire à l'Etat dans le moment présent, surtout que le mouvement que nous soutenons est particulièrement dynamique à Marseille ! Le Groupe Communiste s'abstiendra ici, car la Municipalité n'a pas les moyens d'une ambition affichée et surtout, n'a pas les moyens de répondre aux besoins de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Monsieur BOULESTEIX.- Monsieur le Maire, vous comprendrez qu'avant d'aborder le contenu même du rapport d'orientation, je prenne quelques instants pour évoquer la situation dans nos Universités. Celles-ci, vous le savez, sont en effervescence et dans la tourmente. La Faculté de Saint-Jérôme est bloquée ; Luminy, Saint-Charles et une partie de Château-Gombert sont en grève. Les trois Conseils de l'Université de Provence ont solennellement demandé le retrait des textes ministériels controversés. A Marseille comme ailleurs, demain mardi verra sans doute une journée d'action exceptionnelle.

Vous affirmez, dans ce rapport, toute l'importance du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre ville et assurez les Universités de votre soutien et de votre accompagnement. Vous avez tout à fait raison. C'est sans doute aussi maintenant, dans ce mouvement, que les universitaires auraient besoin de votre soutien. Car les enseignants et les chercheurs sont inquiets, en colère, et en grève dans la plupart des Universités françaises. Ceux qui ne comprennent pas cette grogne ou la minimisent ne comprennent pas l'Université. Les enseignants et les chercheurs demandent le respect et le retrait des projets de décrets rédigés sans concertation.

Vous le savez, nous avons été choqués, nous les chercheurs, et nos institutions les plus prestigieuses, l'Académie des Sciences, le Conseil Scientifique du CNRS, à l'unanimité, des scientifiques de tous bords politiques se sont émus et offusqués des propos du Président de la République, le 22 janvier dernier.

Car, je cite, "mauvais, non performants, archaïques, idéologues, partisans, conservateurs, aveugles, refusant de voir les réalités, immobilistes, rigides", voici ce que notre Président pense des universitaires et de nos institutions ! Celui-ci avait pourtant été alerté dès le 5 janvier par une lettre intitulée "Chronique d'une crise annoncée dans les Universités" que lui avaient adressée le Président de la Conférence de tous les Présidents d'Universités et ses deux Vice-présidents.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais simplement dire, en préambule, qu'il n'y aura pas de développement universitaire dans notre ville si les universitaires eux-mêmes sont malmenés, et que ce ne sont pas seulement les institutions qui doivent avoir notre soutien, mais aussi leurs personnels.

Venons-en au long rapport n°106, qui présente essentiellement quatre points, que je vais donc aborder : l'affirmation de l'importance de l'Université et de la recherche dans notre ville, les efforts de lisibilité faits par les acteurs universitaires ces dernières années, la liste des actions passées auxquelles la Ville a participé, et les axes stratégiques sur lesquels vous voulez vous appuyer.

Sur le premier point, je note avec grande satisfaction l'affirmation de l'importance du secteur de la connaissance dans notre ville. Contrairement aux autres grandes métropoles, notre Ville tire encore trop peu avantage de ce formidable potentiel qui lui vaut pourtant renommée et attractivité. Nous ne disposons que de 8,4 % d'emplois qualifiés alors que la moyenne des villes ou des agglomérations de plus de 200 000 habitants est de 12 %. Or les emplois qualifiés génèrent, à leur tour, des emplois moins et peu qualifiés. Et même si les chômeurs sont en majorité peu qualifiés, c'est aussi la faiblesse des emplois qualifiés qui accentue le sous-emploi. Tricoter cette interaction entre l'Université, la recherche et l'innovation, d'une part, et les activités économiques et sociales, de l'autre, est l'un des défis majeurs de notre Municipalité.

Second point, la lisibilité. Vous vous félicitez des efforts de regroupement d'écoles d'Ingénieurs, moi aussi. Mais le tableau n'est pas complet. Vous passez sous silence la dissolution dès 1996 du GIP-IMT, l'Institut Méditerranéen de Technologie, qui, conçu par Gaston DEFFERRE comme un outil original de rayonnement en Méditerranée, fut longtemps présidé par Hubert CURIEN. Le GIP-IMT amenait un financement national récurrent et rassemblait, avant la lettre, les Universités.

Vous passez également sous silence la disparition de l'Ecole de l'Internet, autour de laquelle un pôle de compétences devait se développer.

Vous avez eu un rôle positif dans le processus de la future fusion universitaire, et c'est une bonne chose. La fusion, ce n'est pas un but en soi, c'est un moyen. Ce n'est pas ce qui nous fera passer devant les autres, c'est ce qui nous permettra de survivre. Ce n'est pas une question de masse : le regroupement lyonnais, souhaité par la Ministre, nous dépassera bientôt, avec ses 90 000 étudiants. Ce qui est important, c'est la dynamique, la suppression des recouvrements de disciplines, la transdisciplinarité, la simplification pour les étudiants et la visibilité à l'étranger.

J'en viens à la liste des actions passées que la Ville a financées : 25 millions d'Euros de soutien au précédent CPER et quelques millions d'Euros hors CPER, auxquels il faut ajouter le financement au titre des pôles de compétence, c'est-à-dire en tout peut-être 5 millions d'Euros par an. Ce n'est pas rien. Et je note avec plaisir que ce budget a été en augmentation régulière.

Par contre, je ne vois aucune raison de minimiser les actions passées des Municipalités qui vous ont précédé. Le raccourci réducteur, affirmé au début du rapport, n'est ni exact, ni acceptable. Ce n'est pas, comme dit le texte, "depuis plus de dix années que Marseille construit patiemment une dimension universitaire", c'est depuis cinquante ans ! Et vous le savez bien puisque, par exemple, l'implantation de la Faculté de Droit sur la Canebière, sur l'emplacement de l'ancien Cinéma Pathé, qui est l'une de vos principales réalisations, a été approuvée par le Conseil Municipal durant le mandat de M. Robert VIGOUROUX.

La Municipalité DEFFERRE a vu la construction des Campus de Luminy et de Saint-Jérôme, et des réalisations majeures à la Timone et à la Halle Puget. La Municipalité VIGOUROUX a vu l'émergence de Château-Gombert, dont l'IMT et la Faculté de Mathématiques, ainsi que l'IUFM de la Canebière. Vous avez mené la construction de la Faculté du haut de la Canebière. Je ne suis pas là pour comparer les uns aux autres, mais c'est bien sûr tout cela, tout cet ensemble, qui a construit la ville universitaire que nous avons aujourd'hui.

Ce qui est également positif, c'est que vous avez continué la politique de réintroduction d'étudiants au centre-ville. Ce mouvement, amorcé à la fin des années 80, est essentiel pour notre rénovation urbaine.

Enfin, cela pose le problème du logement étudiant, qui est devenu un problème aigu alors qu'il avait pu être maîtrisé au moment du Plan Université 2000. Les conditions foncières étaient certes plus favorables et de multiples partenaires, Offices d'HLM, organismes parapublics, investisseurs privés, s'étaient impliqués. Il est clair que nous pâtissons, dans notre ville, d'un trop faible nombre de réalisations de logements étudiant, et de crèches, durant ces dernières années. De même, les transports vers nos sites universitaires restent toujours un vrai problème.

Dernier volet, les réalisations à venir et les axes stratégiques que vous nous proposez. Dans ce domaine, vous le savez, tout passe par des plans, car il faut mobiliser de nombreux partenaires : Plan Etat Région, Plan Relance et Plan Campus.

Pour le CPER, c'est une grande satisfaction de voir confirmé le doublement de votre engagement d'ici 2013, passant de 25 à 50 millions d'Euros, pour des opérations aussi importantes et essentielles que CERIMED, l'océanographie et le laboratoire d'acoustique. J'apprécie également la priorité annoncée pour la vie étudiante et le logement. Je note, avec beaucoup de satisfaction, la priorité d'action du nouveau Président de la Communauté Urbaine sur l'amélioration des dessertes de Luminy et des sites de Saint-Jérôme et Château-Gombert. Et je rejoins M. TEISSIER, d'ailleurs : en matière de transports, la desserte des sites universitaires est une priorité.

Concernant le Plan de Relance, il ne concerne hélas pour Marseille, dans notre domaine, que 2,5 millions d'Euros à la Timone et à Luminy. On ne peut qu'être déçus, d'autant plus que l'opération de logement étudiant sur la Canebière, mal maîtrisée en matière de coûts, a irrité le Ministre DEVEDJIAN au point de la recaler. Mais il faut dire, à votre décharge, que la relance en France s'appuiera peu sur la recherche, la formation et l'innovation. En dehors de l'anticipation du crédit impôt recherche pour les entreprises, les nouveaux investissements nationaux ne se montent finalement qu'à 731 millions d'Euros sur les soi-disant 26 milliards d'Euros du Plan de Relance, soit 2,8 malheureux petits pourcents.

Le Plan Campus est une bonne chose pour Marseille. Sans labellisation, tout aurait été plus difficile et les délais rallongés. Nous sommes donc satisfaits de cette perspective de financements estimés à 100 millions d'Euros. Mais le Plan Campus amène deux préoccupations : son financement et son périmètre.

Son financement n'est ni un financement direct, ni une facilité d'emprunt. Pour Marseille, si le dossier détaillé, qui doit être déposé demain mardi au Ministère, aboutit, l'Université recevra une dotation en capital, qui sera placée et dont seuls les intérêts pourront être utilisés pour payer un loyer à un promoteur immobilier durant 25 ans, ainsi que pour la maintenance et les services des bâtiments. Ceci signifie que sur les 5 milliards d'Euros promis au niveau national, moins de la moitié financera des investissements. Les intérêts étant les seuls utilisables, l'Université n'est ni garantie de la valeur des budgets annuels, qui ne suivront pas l'inflation, ni de la stabilité du montant des revenus financiers. Un emprunt aurait été beaucoup plus sécurisant.

En ce qui concerne le périmètre, le Plan Campus stricto sensu ne concerne, pour Marseille, que Luminy et suscite des inquiétudes pour l'avenir des autres sites, qui se sont sentis exclus. La Ville et l'aire métropolitaine doivent veiller au développement harmonieux de l'ensemble de leurs sites universitaires et il me semble nécessaire, Monsieur le Maire, que vous vous exprimiez en ce sens.

C'est vrai que ce n'est pas facile, car l'aire métropolitaine est morcelée. Nous avons plusieurs schémas de cohérence territoriale, mais il faudrait là aussi changer de braquet si nous voulons vraiment intégrer le développement universitaire dans l'ensemble du développement économique, social et culturel.

Alors, lorsque nous nous félicitons de voir les universitaires rassemblés dans des projets communs, comme le PRES, la fusion ou le Plan Campus, n'oublions pas qu'ils attendent aussi des Collectivités Locales un effort accru de cohérence et d'anticipation, que j'aurais personnellement bien voulu voir rappelé dans ce rapport d'orientation municipal. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Je répondrai à M. BOULESTEIX que l'effort de la Municipalité en faveur de l'enseignement universitaire et de la recherche est déjà ancien. Il a déjà abouti à des réalisations exemplaires : la Halle Puget et la Faculté de Droit sur la Canebière, vous l'avez souligné. Si on l'avait demandée avant moi, peut-être, mais c'est ma Municipalité qui l'a concrétisée !

Il sera encore renforcé dans le Contrat de Projet 2007-2013, puisque la contribution de la Ville passera, mes chers collègues, de 25 millions d'Euros à 50 millions d'Euros !

Il sera également renforcé, M. BOULESTEIX, à partir du Plan Campus décidé par Mme PECRESSE, grâce auquel les Universités, disons plutôt la future Université unique, bénéficieront d'au moins 100 millions d'Euros. Ce n'est pas rien non plus !

Je le répète : le développement de la vie étudiante en centre-ville est une des priorités, comme les Adjointes au Maire tout à l'heure l'ont souligné. Pour cela, il faut non seulement que les étudiants puissent y suivre leurs cours mais aussi qu'ils puissent habiter en centre-ville et vivre en centre-ville. C'est pourquoi les projets de résidences universitaires qui n'ont jamais été réalisés dans le passé, en centre-ville et notamment sur la Canebière, font l'objet d'initiatives et d'efforts importants de la part de la Municipalité.

Il y a actuellement trois dossiers en cours de montage. D'abord, celui des anciens locaux du CNRS, rue du 141^{ème} RIA. Les discussions sont en cours avec plusieurs bailleurs sociaux et la Municipalité devra financer un surcoût foncier, mais elle le fera ! Car sans cela, le projet ne se ferait pas, étant donné que le prix du foncier en centre-ville est beaucoup plus cher qu'en périphérie de la ville.

Le deuxième dossier est celui de l'internat du Lycée Thiers. Grâce aux efforts conjugués de la Région et de la Ville, une résidence d'internat pour les élèves du Lycée Thiers va pouvoir être réalisée dans l'îlot Sénac-Mazagran, là aussi avec une intervention financière importante des Collectivités Territoriales. En effet, la Ville mettra à disposition gratuitement les locaux de l'ancien Cinéma, ainsi que les locaux voisins disponibles de la Mairie de Secteur. Et la Région, pour sa part, financera la construction de la résidence, pour un montant de 10 millions d'Euros.

Enfin, le troisième projet est celui du Campus Canebière, à la place des anciens cinémas UGC. Ce projet est le plus important, car il comporte à la fois un restaurant universitaire du CROUS, qui sera ouvert 7 jours sur 7 et qui jusqu'à présent fait cruellement défaut à la vie étudiante. Il comportera aussi une brasserie, pour être exploitée par une enseigne connue. Et enfin, il comprendra une résidence universitaire de 155 appartements, sans oublier une extension de la Librairie Maupetit.

Ce projet était prêt à démarrer en travaux puisque le permis de construire a été accordé au mois d'octobre et purgé de tout recours. Malheureusement, la crise financière a déstabilisé le montage financier privé. Dans ce genre de circonstance, il y a deux attitudes : soit se morfondre en lamentations et en critiques, soit se retrousser les manches et faire en sorte que l'opération se réalise quand même. Cette deuxième attitude est la nôtre, puisque nous considérons comme essentiel que ce projet, qui est très important pour la vie étudiante et qui est prêt à démarrer, soit remis sur les rails. Il y a donc des discussions en cours entre l'opérateur privé et les bailleurs sociaux, ainsi que d'autres intervenants possibles pour pallier la défaillance d'Omni Finance.

Voilà, je suis convaincu que si nous partageons la même volonté, nous arriverons à réaliser ensemble ce projet, même si c'est difficile et même s'il faudra peut-être participer un peu plus que prévu financièrement.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport 09/0104/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

107 - 09/0105/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Garantie d'emprunt - Association Centre Social Familial Saint Gabriel - Bon Secours - 14^{ème} arrondissement - Restauration et réhabilitation des locaux.

(08-17351-DGSF)

Le rapport 09/0105/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

108 - 09/0106/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Création d'un emploi de chargé de mission "tourisme" au sein du secrétariat général.

(09-17497-DGRH)

Le rapport 09/0106/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

109 - 09/0107/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Mélihan-Fiolle-Puget - Réhabilitation, reconstruction et restructuration des équipements scolaires et construction d'un parking souterrain de 600 places - 6ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Marseille et le Département des Bouches-du-Rhône.

(09-17594-DGPRO)

Le rapport 09/0107/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

110 - 09/0108/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-
VILLE ET LITTORAL • Recalibrage centennal du Ruisseau des
Aygaldes du boulevard de Briançon à la Mer - Approbation
d'une convention de partenariat et de financement entre la Ville
de Marseille - la Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole et l'Etablissement Public d'Aménagement
Euroméditerranée.
(09-17568-DAEP-VL)

Le rapport 09/0108/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

111 - 09/0037/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX • Achat de prestations, matériels et
logiciels visant au stockage numérique des plans d'architectes
des bâtiments communaux permettant l'accès en consultation
aux autres services de la Ville.
(09-17600-DGABC)

Le rapport 09/0037/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, l'ordre du
jour est épuisé, la séance est levée et je vous remercie.

La Séance est levée à 13 h

* * *

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : DIRECTION DES ASSEMBLEES
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13001 MARSEILLE
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE : CETER